




LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



Dépôt légal - Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2023

(imprimé): ISBN 978-2-550-95223-7
(PDF): ISBN 978-2-550-95224-4

**Photo de la page couverture (description):
Martin Lebel, de la Fraisière Lebel inc.,
située à Saint-Arsène dans le Bas-Saint-Laurent,
couronné grand gagnant du concours 2022 Tournez-vous
vers l'excellence!, accompagné de Caroline Fraser,
conseillère à La Financière agricole du Québec**

Source des photos: La Financière agricole du Québec

Révision linguistique: Mélissa Guay

Graphisme: Marquis Interscript

Ce document a été publié en quantité limitée
et est disponible en version électronique sur le site Web
de La Financière agricole à l'adresse www.fadq.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

La Financière agricole en quelques chiffres	6	GOVERNANCE	78
Faits saillants	8	Conseil d'administration de La Financière agricole	79
Lettres de présentation du rapport	12	Membres du conseil d'administration.....	84
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents.....	13	Rapports des comités	94
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	14	Comité de direction	101
Message du président du conseil d'administration.....	15	Capital Financière agricole inc.	104
Message du président-directeur général.....	16	AUTRES POLITIQUES GOVERNEMENTALES	106
L'ORGANISATION	17	Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés	107
L'organisation en bref	18	Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.....	107
Contexte économique agricole en 2022-2023.....	20	Emploi et qualité de la langue française dans l'administration.....	109
Nos produits et services.....	21	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	110
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2022-2023	39	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	112
Plan stratégique 2022-2023	40	Politique de financement des services publics	113
Addenda 2022-2023 du plan d'action de développement durable 2018-2022	53	Renseignements relatifs aux contrats de service	114
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle	57	ÉTATS FINANCIERS	115
GESTION DES RESSOURCES	62		
Ressources humaines et accès à l'égalité en emploi.....	63		
Ressources financières	68		
Ressources informationnelles.....	73		
MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE	75		
Indicateurs significatifs de l'organisation	76		
Étalonnage	76		
Gestion des risques organisationnels.....	76		

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement	21	TABLEAU 22 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel	67
TABLEAU 2 – Programmes en assurances et protection du revenu	24	TABLEAU 23 – Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023	67
TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole.....	34	TABLEAU 24 – Embauche des femmes par statut d'emploi en 2022-2023	68
TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein.....	35	TABLEAU 25 – Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2022-2023.....	68
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel	35	TABLEAU 26 – Dépenses administratives.....	70
TABLEAU 6 – Autres programmes	38	TABLEAU 27 – Formations collectives des administrateurs en 2022-2023.....	82
TABLEAU 7 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du service à la clientèle.....	57	TABLEAU 28 – Liste des compétences des administrateurs	82
TABLEAU 8 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle (DSC) au 31 mars 2023	58	TABLEAU 29 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2022-2023	92
TABLEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des délais de réponse.....	60	TABLEAU 30 – Rémunération des administrateurs de la Société pour l'année 2022-2023.....	93
TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie	61	TABLEAU 31 – Liste des dirigeants et leur rémunération.....	103
TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois	63	TABLEAU 32 – Rémunération des dirigeants des personnes morales détenues à 90 % ou plus – Capital financière agricole inc.	104
TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	63	TABLEAU 33 – Comité permanent et mandataire.....	109
TABLEAU 13 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2022-2023 ...	64	TABLEAU 34 – Statut de la politique linguistique institutionnelle	109
TABLEAU 14 – Évolution des dépenses de formation	64	TABLEAU 35 – Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	110
TABLEAU 15 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	65	TABLEAU 36 – Nombre total de demandes d'accès reçues	110
TABLEAU 16 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire.....	65	TABLEAU 37 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais	110
TABLEAU 17 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2023	65	TABLEAU 38 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue	111
TABLEAU 18 – Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2022-2023.....	66	TABLEAU 39 – Mesures d'accommodement et avis de révision	111
TABLEAU 19 – Embauche des membres des groupes cibles en 2022-2023	66	TABLEAU 40 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2022-2023	113
TABLEAU 20 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi.....	66	TABLEAU 41 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.....	114
TABLEAU 21 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier	67		

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garanties de prêts).....	22	GRAPHIQUE 14 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l’année de participation 2021	32
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers	23	GRAPHIQUE 15 – Statistiques du programme Agri-Québec (AGQ) pour les années de participation 2017 à 2021	33
GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production pour les trois derniers exercices financiers	23	GRAPHIQUE 16 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l’année de participation 2021	33
GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers	27	GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers	36
GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l’exercice 2022-2023	27	GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers.....	36
GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers	28	GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2021-2022 et en 2022-2023	69
GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l’exercice financier 2022-2023	29	GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2021-2022 et en 2022-2023	69
GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité (AGS) pour les années de participation 2017 à 2021	29	GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses	70
GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l’année de participation 2021	30	GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers	72
GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus (AQP) pour les années de participation 2017 à 2021	30	GRAPHIQUE 23 – Fonds d’assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers	72
GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l’année de participation 2021	31	GRAPHIQUE 24 – Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers.....	73
GRAPHIQUE 12 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec	31	GRAPHIQUE 25 – Profil d’expérience des administrateurs	83
GRAPHIQUE 13 – Statistiques du programme Agri-investissement (AGI) pour les années de participation 2017 à 2021	32	GRAPHIQUE 26 – Diversité géographique au sein du conseil.....	83
		GRAPHIQUE 27 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil.....	83
		GRAPHIQUE 28 – Tranches d’âge au sein du conseil.....	83

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

ORGANISATION

17

Emplacements
desservant l'ensemble
des régions

625

Employés, dont
près de la moitié travaille
auprès de la clientèle dans
les centres de services

23 241

Entreprises agricoles
et forestières en
relation d'affaires avec
La Financière agricole

88 %

Taux de
satisfaction à
l'égard du service
à la clientèle

78 %

Taux de motivation
des employés

68 %

Taux d'utilisation
des services
en ligne par la
clientèle

568,9 M\$

Revenus

561,3 M\$

Dépenses totales

72,2 M\$

Dépenses administratives

7,6 M\$

Excédent de l'année financière

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

12 422

Clients

6,71 G\$

Portefeuille de
garanties de prêts

1,49 G\$

Montant des garanties
de prêts, soit
3 217 interventions

185,3 M\$

Compte dédié
au paiement des
garanties de prêts

PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

18 984

Clients

5,54 G\$

Valeurs assurées

287,1 M\$

Compensations à la clientèle
par l'assurance stabilisation
des revenus agricoles (ASRA)

108,7 M\$

Déficit du Fonds ASRA

334,6 M\$

Réserve pour risques
exceptionnels liés à l'ASRA
et aux programmes AGRI

61,3 M\$

Indemnités à la clientèle
par l'assurance récolte (ASREC)

277,4 M\$

Avoir du Fonds ASREC

100,4 M\$

Paiements prévus aux participants
des programmes Agri-stabilité
et Agri-Québec Plus pour l'année
de participation 2022

161,2 M\$

Contributions gouvernementales
prévues aux participants des programmes
Agri-investissement et Agri-Québec
pour l'année de participation 2022

APPUI FINANCIER À LA RELÈVE

570

Clients ayant obtenu une
aide financière à la relève

13,1 M\$

Aide financière à la relève

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 197

Clients ayant bénéficié d'une mesure
de soutien spécifique aux pratiques
agroenvironnementales et socialement
responsables (excluant le biologique)

1 340

Clients ayant bénéficié
d'une mesure de soutien spécifique
à l'agriculture biologique



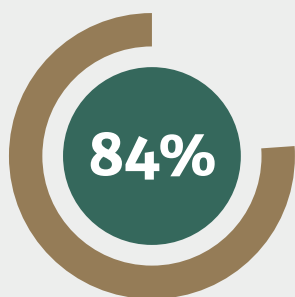
FAITS SAILLANTS

2022-2023, L'AMORCE DE LA TRANSFORMATION!

Afin de continuer à offrir à sa clientèle la meilleure expérience qui soit et soucieuse d'améliorer continuellement ses façons de faire, La Financière agricole a concentré ses efforts en 2022-2023 à la préparation des travaux visant sa transformation organisationnelle et numérique. La Société s'acquitte de ses responsabilités avec le souci de maintenir sa performance tout en demeurant à l'affût des saines pratiques de gestion et de gouvernance. Outre les résultats présentés dans les diverses sections du présent document, La Financière agricole souhaite mettre de l'avant les réalisations suivantes de 2022-2023.

Expérience client

La Financière agricole est soucieuse d'offrir des produits et services innovants, adaptés aux besoins de sa clientèle dans un contexte en évolution.



84 % des clients sondés se disent globalement satisfaits de La Financière agricole



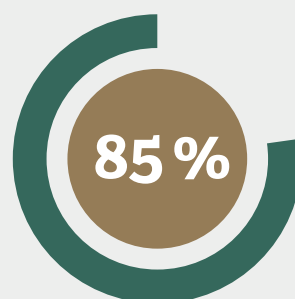
« La Financière agricole nous a accompagné à plusieurs niveaux, [...] en partageant des informations avec nous et en nous permettant de profiter de son expertise pour aborder nos défis. »

– George Aczam, Aquaverti (serres verticales), dans le cadre d'une conférence organisée au Rendez-vous FADQ en mars 2023



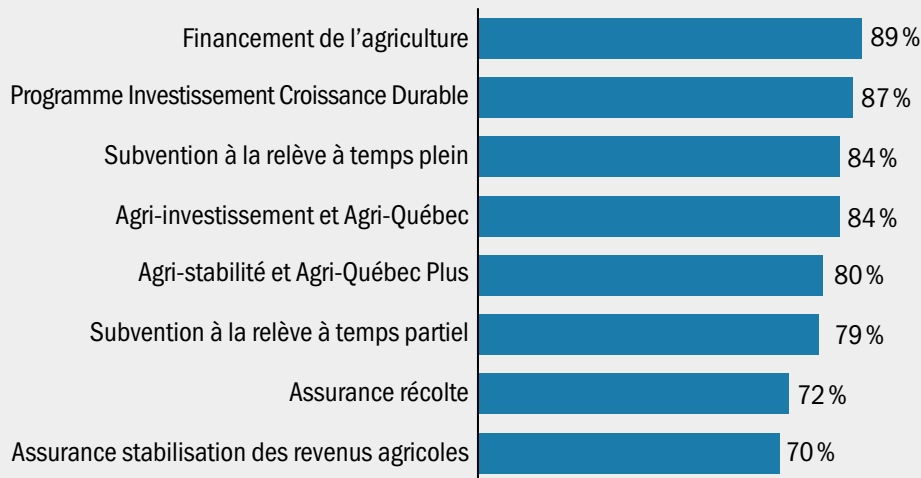
« La Financière agricole a toujours été là pour nous soutenir et pour nous donner des conseils. Cela nous apporte une tranquillité d'esprit. »

– Virginie Lepage, Ferme Olofée (avoine), dans le cadre d'une conférence organisée au Rendez-vous FADQ en mars 2023



85 % des clients sondés se disent satisfaits de l'éventail des programmes offerts

Taux de satisfaction envers les principaux programmes



La Financière agricole est également active et **présente auprès des entreprises en démarrage de productions émergentes**. Celles-ci peuvent profiter d'une approche personnalisée et du soutien de conseillers spécialisés. L'organisation s'est également assurée d'être présente auprès des entreprises des secteurs de production plus affectés par la hausse du coût des intrants et celle des taux d'intérêt dans un contexte inflationniste. À titre d'exemple, elle a versé des compensations dans les secteurs de production suivants: agneau, veau d'embouche, porc, porcelet et céréales (avoine).



« Je voulais prendre le temps de souligner le rôle que La Financière agricole a joué dans la création de cette nouvelle filière [...] depuis six ans, j'ai vu qu'elle a été en mesure d'avoir la flexibilité et le leadership de croire en la production et de le démontrer aux autres organismes. »

– Cédric Provost, Entosystem (élevage d'insectes), dans le cadre d'une conférence organisée au Colloque des employés de la FADQ en novembre 2022



« À La Financière agricole, vous ne venez pas que chercher du financement ; vous venez chercher un partenaire financier. »

– Daniel Bilodeau, adjoint au financement au centre de services de Sainte-Marie, dans le cadre d'une conférence sur le thème du financement et du démarrage d'entreprises agricoles en novembre 2022

En 2022-2023, l'organisation a mis en œuvre l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dont l'administration a été confiée à La Financière agricole. Ce programme permet de **soutenir l'adoption de pratiques agroenvironnementales** et de contribuer à une agriculture durable.

Les inscriptions pour la saison de production 2022 ont été comblées en peu de temps, ce qui a démontré l'engouement des producteurs agricoles pour la mise en place de pratiques agroenvironnementales. Cela illustre bien l'engagement de l'organisation à déployer tous les efforts pour soutenir les entreprises dans l'adoption de bonnes pratiques qui auront une incidence significative sur l'environnement, et ce, dans une perspective de développement durable de l'agriculture.

À titre d'organisme public, La Financière agricole fait bénéficier sa clientèle de **son expertise et de son savoir-faire**. Par exemple :



L'organisation du **Rendez-vous FADQ : vers une agriculture 4.0 prospère et durable** qui a réuni près de 700 participants en mars 2023 et fut un réel succès ayant permis de mettre de l'avant les impacts importants des avancements technologiques.




La diffusion de plusieurs publications, notamment : la vidéo corporative *La Financière agricole présente les programmes Agri-investissement, Agri-stabilité et ASRA* ; *L'état des cultures de la saison 2022* (15 parutions) ; *L'Agro-indicateur 2022* ; un article de presse sur la formule vendeur-prêteur dans le cahier du *FRAQassant*, etc.

La Société est également soucieuse de **reconnaître et de valoriser le talent de la relève agricole**. À cet effet, elle a organisé la 17^e édition du concours « Tournez-vous vers l'excellence » destiné à reconnaître le savoir-faire des entrepreneurs d'ici et leur contribution à une agriculture prospère et durable. C'est l'occasion de faire connaître de jeunes producteurs agricoles passionnés et engagés dans leur milieu. Encore cette année, ce sont 25 candidatures qui ont été analysées afin de reconnaître l'apport de dix finalistes et de cinq lauréats.

Transformation organisationnelle et numérique


La Financière agricole s'est dotée d'une vision d'affaires qui contribue à l'alignement des équipes et des parties prenantes sur les objectifs recherchés en matière de transformation organisationnelle et numérique, et ce, au bénéfice de la clientèle. Cette vision d'affaires a été partagée avec différents groupes d'employés et de parties prenantes au cours de la dernière année. L'organisation a également investi beaucoup d'efforts dans les travaux de réflexion et de planification de sa transformation, notamment dans le cadre du projet Amiral, un projet de transformation organisationnelle intégré.

AMIRAL



« Le projet Amiral est une étape importante de notre transformation numérique qui permettra d'assurer la pérennité et l'évolution de l'ensemble de nos produits et services : en assurance, en financement et en gestion de la relation avec la clientèle. Amiral sera porteur de nombreux bénéfices quant à notre offre de services, tout en permettant d'actualiser notre organisation du travail. »

– Ernest Desrosiers, président-directeur général
de La Financière agricole



Réalisation d'un projet pilote concluant visant l'implantation d'un outil de gestion de la relation client dans l'ensemble de l'organisation au cours des années à venir, afin de soutenir et d'optimiser les activités en matière de relation avec la clientèle.

« La réalisation de ce projet permet de franchir un pas important dans notre transformation numérique. »

– Virginie Simard, vice-présidente à la clientèle

Ces travaux en cours et à venir nécessitent une réorganisation importante du travail afin de maintenir un service à la clientèle conforme aux attentes. Dans cette optique, des équipes ont été dédiées aux travaux préparatoires du projet de transformation numérique. La mobilisation des employés étant une condition essentielle à la réussite de la transformation organisationnelle et numérique, la conduite du changement est un aspect important auquel l'organisation s'est attardée.

Expérience employé

Plusieurs actions ont été entreprises afin de favoriser et de valoriser l'apport des ressources humaines dans la réussite de l'organisation; pensons notamment aux initiatives suivantes:



**Accueil
et intégration des
nouveaux employés**



**Conduite du changement
et communications
diverses, notamment
le Colloque FADQ**



**Plan d'action pour
favoriser une culture
d'innovation**



**Travaux en cours pour
le développement d'une
marque employeur**



**Projet pilote
sur le parrainage
des nouveaux employés**



**Déploiement d'outils
de collaboration
(M365)**



**Vision globale en santé
des personnes incluant
l'intégration des
personnes handicapées**



**Plan de développement
des ressources humaines
et cadres de formation
spécialisés**



**Mise en œuvre de
la stratégie de refonte
de la dotation**

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Nous avons l'honneur de déposer le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus et des activités réalisées au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Lévis, septembre 2023

Monsieur André Lamontagne,
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Monsieur et Madame les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le *Rapport annuel 2022-2023* de La Financière agricole. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats relativement aux objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et à l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le *Règlement sur le Programme de financement forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel et de nos administrateurs qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur et Madame les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de La Financière agricole

Lévis, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, l'organisation a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et de l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats et les données du Rapport annuel 2022-2023 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole et les résultats obtenus relativement aux cibles et aux objectifs établis.

La Direction de l'audit interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2022-2027 et dans l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de l'audit interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général
et vice-président aux services
administratifs par intérim



Virginie Simard

Vice-présidente à la clientèle



André Houle

Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu



André Picard

Vice-président au financement

Lévis, septembre 2023


RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données relativement aux objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et à l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et de l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Farid Al Mahsani

Directeur de l'audit interne

Lévis, septembre 2023



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« PARFAITEMENT ENGAGÉE DANS
UN ENVIRONNEMENT ÉVOLUTIF »

Au cours de l'année, La Financière agricole a assuré un leadership fort en matière de saine gestion des fonds publics et d'accompagnement des entreprises agricoles. Cela s'est réalisé dans un contexte hautement marqué par des défis nombreux et variés, notamment sur les plans économique, technologique et de main-d'œuvre.

D'abord, soulignons le dépôt à l'Assemblée nationale du Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole, en février dernier. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne des efforts considérables que l'organisation et son personnel investiront pour soutenir le secteur agricole et agroalimentaire du Québec.

Un contexte très évolutif est à prévoir pour les prochaines années. La Financière agricole entame une transformation organisationnelle et numérique qui devra se réaliser en cohérence avec les orientations gouvernementales et s'appuyer sur des modèles d'affaires réinventés. Il s'agit d'une démarche magistrale qui mobilisera son personnel, qui créera de nouveaux standards de performance organisationnelle et qui, avant tout, bénéficiera directement aux entreprises agricoles du Québec.

Guidée par l'excellence qu'elle vise en matière de service à la clientèle, La Financière agricole a su faire preuve de créativité dans la dernière année pour répondre aux besoins des entreprises agricoles en matière de produits et de services souples et adaptés, tant en matière de financement que d'assurances et de protection du revenu.

En parallèle, elle a veillé à offrir un milieu de travail stimulant, un facteur crucial dans un contexte où l'attraction et la rétention de personnel représentent aussi un enjeu pour assurer la pérennité de la prestation de services de qualité à la clientèle. Elle a également exercé une vigilance accrue en matière de gestion de risques émergents, notamment pour tout ce qui touche la cybersécurité.

Pour l'année en cours, le portefeuille de garanties de prêts de La Financière agricole a atteint 6,71 milliards de dollars et elle a géré 5,54 milliards de dollars en valeurs assurées. L'organisation met en œuvre plusieurs actions pour s'assurer de garder le cap d'une gestion saine, responsable et prévoyante.

Aussi, je tiens à souligner le succès du « Rendez-vous FADQ : vers une agriculture 4.0 prospère et durable! ». Pour une deuxième édition, l'événement a été d'un dynamisme admirable. La Financière agricole a ainsi démontré qu'au-delà de sa mission, elle joue un rôle phare et avant-gardiste dans la réflexion collective qui permettra de prévoir et de mettre en place les leviers nécessaires pour assurer la pérennité et la vitalité du secteur agricole et agroalimentaire du Québec.

Pour toutes ces raisons, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement à faire en sorte que La Financière agricole soit une organisation aussi solide dans sa gestion et engagée envers sa clientèle. Je me permets aussi de souligner l'arrivée au cours de l'année de M^{mes} Lyne Bergeron et Stéphanie Lévasseur, ainsi que de M. Jérémie Letellier à titre de nouveaux membres.

Enfin, je réitère l'appui du conseil d'administration au président-directeur général de La Financière agricole, M. Ernest Desrosiers, dont le mandat a été renouvelé en cours d'année. Nos remerciements sont bien sûr aussi dirigés vers son équipe de direction, et notre reconnaissance, à tous les membres du personnel qui composent cette organisation jouant un rôle fondamental pour les agricultrices et les agriculteurs du Québec.

M. Alain Gagnon
Président du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« HUMAINE ET AGILE À L'AUBE DE LA TRANSFORMATION »

Dans l'ère d'une agriculture 4.0 et à l'aube d'une transformation numérique qui généreront à la fois de grands changements comme de petites révolutions, La Financière agricole se démarque comme une organisation agile et adaptable, toujours à échelle humaine. Les résultats du présent rapport annuel de gestion en témoignent.

C'est avec un sentiment d'accomplissement que nous terminons la première année de notre plan stratégique. Elle a exigé rigueur et performance de la part de nos équipes.

Notre organisation relève plusieurs défis organisationnels, notamment en lien avec une main-d'œuvre plus rare et mobile. Elle planifie les jalons d'une transformation organisationnelle et numérique qui exigera une implication importante de tous, une grande capacité d'adaptation et de la créativité afin de repenser les façons de faire.

La multiplication des changements s'opère aussi à l'externe. Le climat et les attentes sociétales évoluent rapidement. La fluctuation du coût des intrants et des taux d'intérêt crée de l'incertitude au sein de l'économie du Québec et auprès des producteurs agricoles. Le client demeure au centre de nos préoccupations et au cœur de nos actions pour les soutenir dans ces défis ponctuels, soit la réponse aux cycles économiques changeants et aux aléas de la météo.

Le contexte évolutif a permis de marquer le coup d'envoi de plusieurs initiatives porteuses. De fait, La Financière agricole a saisi l'occasion de s'assurer que ses programmes de financement ainsi que d'assurance et de protection du revenu répondent aux besoins des producteurs. Elle a notamment mis en œuvre une mesure incitative pour l'adoption de pratiques durables en entreprise, en vue d'assurer la pérennité de l'agriculture pour tout le Québec. La Financière agricole est demeurée en veille et proactive pour cibler et

accompagner les entreprises les plus vulnérables dans un contexte marqué par des turbulences. Entre autres, elle a déployé des mesures d'aide à l'investissement en cohésion avec le Plan d'agriculture durable 2020-2030; et elle a participé de façon active aux travaux de renouvellement du Partenariat canadien pour une agriculture durable.

Pour être au fait des besoins et des attentes de la clientèle, l'organisation a tenu plusieurs rencontres avec son vaste réseau de partenaires. Les résultats de notre sondage annuel de la satisfaction de la clientèle démontrent que nos démarches visant à consolider en continu nos liens avec les producteurs portent fruit. Notre personnel s'est vu attribué des résultats remarquables, soit 97 % pour sa courtoisie.

Je tiens à remercier le personnel pour sa contribution à la mission de l'organisation, son engagement auprès de la clientèle et son ouverture aux changements à venir. Il concourt à faire de La Financière agricole une organisation performante.

Grâce à son dévouement, le bilan des réalisations pour l'année colle parfaitement à la vision que La Financière agricole s'est donnée pour les années à venir: *Ensemble, pour une agriculture prospère et durable.*

Je tiens également à remercier les membres du comité de direction, le président du conseil d'administration, M. Alain Gagnon, ainsi que tous les administrateurs. La somme des connaissances et des compétences de cette équipe permet de nous épauler dans la gestion stratégique d'une organisation humaine et agile, au bénéfice des entreprises agricoles du Québec.

M. Ernest Desrosiers
Président-directeur général

L'ORGANISATION



L'ORGANISATION EN BREF

SA MISSION

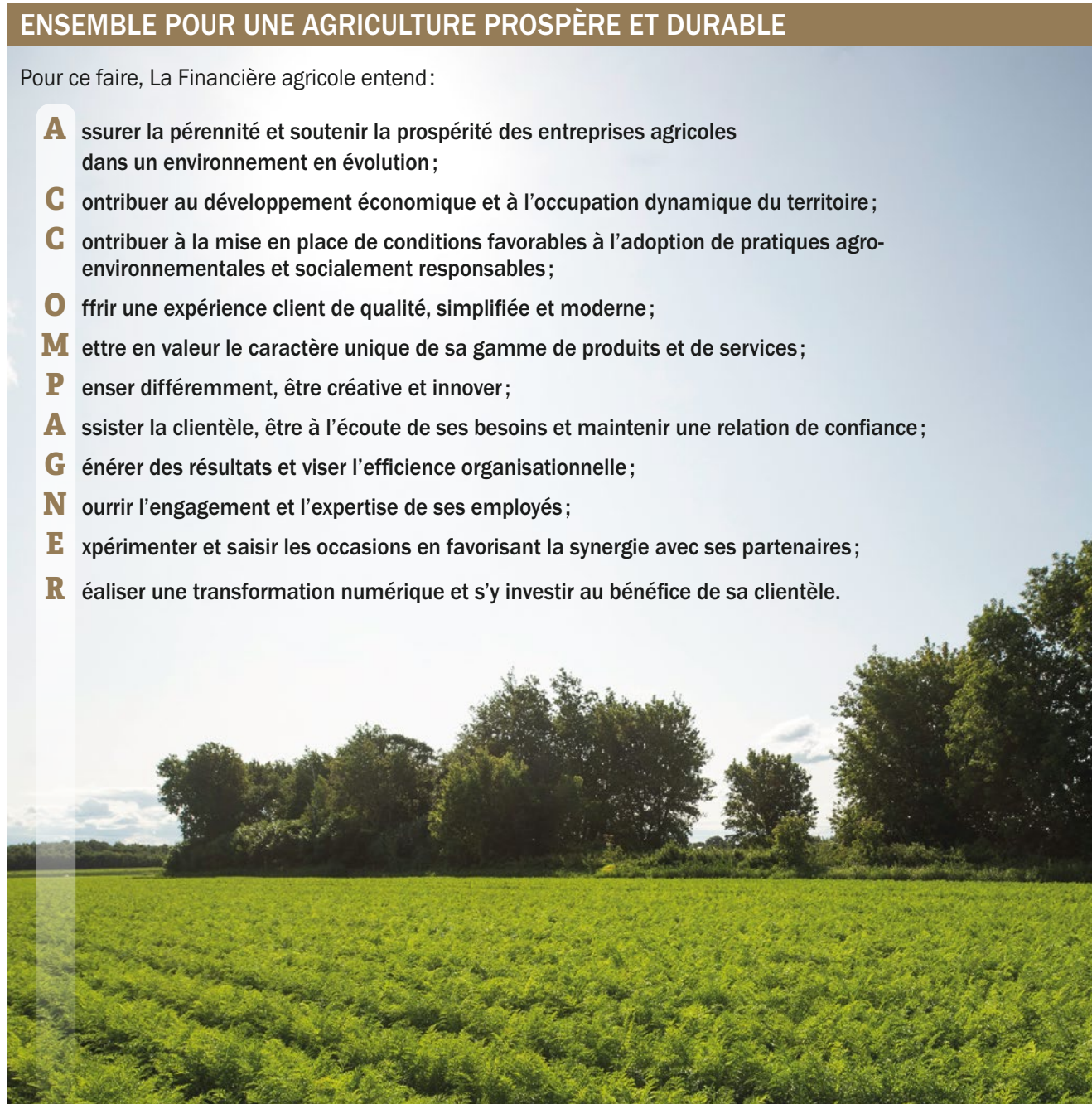
La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

SA VISION

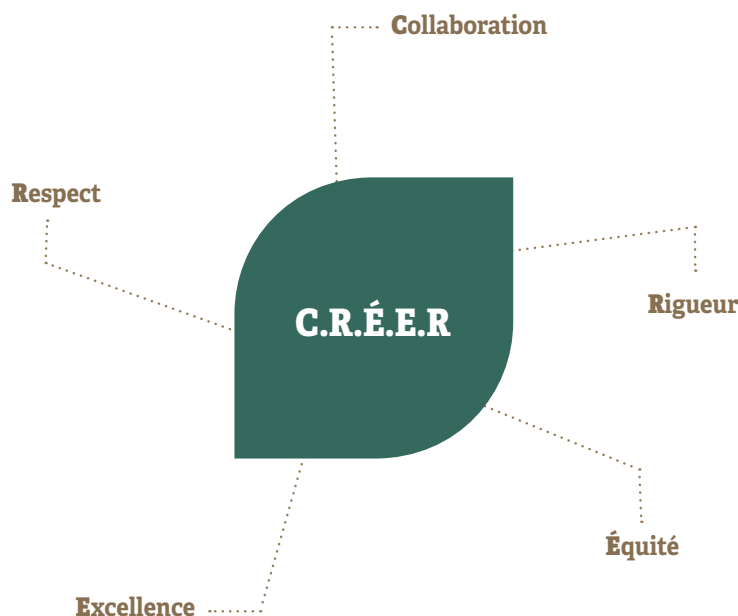
ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE PROSPÈRE ET DURABLE

Pour ce faire, La Financière agricole entend :

- A** ssurer la pérennité et soutenir la prospérité des entreprises agricoles dans un environnement en évolution ;
- C** ontribuer au développement économique et à l'occupation dynamique du territoire ;
- C** ontribuer à la mise en place de conditions favorables à l'adoption de pratiques agro-environnementales et socialement responsables ;
- O** ffrir une expérience client de qualité, simplifiée et moderne ;
- M** ettre en valeur le caractère unique de sa gamme de produits et de services ;
- P** enser différemment, être créative et innover ;
- A** ssister la clientèle, être à l'écoute de ses besoins et maintenir une relation de confiance ;
- G** énerer des résultats et viser l'efficacité organisationnelle ;
- N** ourrir l'engagement et l'expertise de ses employés ;
- E** xpérimenter et saisir les occasions en favorisant la synergie avec ses partenaires ;
- R** éaliser une transformation numérique et s'y investir au bénéfice de sa clientèle.



SES VALEURS



Collaboration : travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les clients et les partenaires. C'est une condition à l'innovation.

Rigueur : faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les relations avec les clients et les partenaires afin que les décisions soient basées sur des faits. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

Équité : être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence : faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.

Respect : être à l'écoute, empathique et transparent. Le respect fait aussi référence à l'ouverture aux autres et à la différence. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

SON ACTION

Par son action, La Financière agricole vise à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme de leviers financiers, d'assurances et de protection du revenu visant à préserver la stabilité économique des entreprises agricoles ainsi qu'à favoriser leur croissance et leur diversification. De plus, elle joue un rôle prépondérant auprès des jeunes de la relève qui désirent s'établir en agriculture.

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec un peu plus de 23 200 entreprises agricoles et

forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services personnalisés par l'entremise de ses comptoirs et centres de services répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Grâce à son offre de services diversifiés, La Financière agricole s'impose en tant qu'agent de développement économique et offre des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité, partout au Québec.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE AGRICOLE EN 2022-2023

Une croissance soutenue de l'économie agricole du Québec dans un contexte inflationniste exacerbé par les tensions géopolitiques

Au Québec et à travers le monde, la reprise de la croissance de l'activité économique s'est poursuivie en 2022 à la suite de la chute engendrée par la pandémie. Toutefois, celle-ci fut accompagnée de tensions inflationnistes majeures provenant des pressions dans les chaînes d'approvisionnement internationales et de la hausse des prix des produits de base exacerbée par la guerre en Ukraine. Les prix des intrants agricoles et agroalimentaires, tels que les engrais, le carburant et les produits pour l'alimentation animale, ont connu de fortes hausses. Pour 2022, le taux annuel d'inflation mesuré selon l'indice des prix à la consommation a atteint 6,8% au Canada et 6,7% au Québec. Il faut remonter en 1991 pour observer une telle situation.

Afin de modérer la demande et freiner l'inflation, la Banque du Canada a dû hausser progressivement son taux directeur de 0,25 % au mois de janvier 2022 à 4,50 % en janvier 2023. Les taux d'intérêt ont alors connu une forte progression ayant des impacts non négligeables dans les différents secteurs de l'économie.

En 2022, la faiblesse de la valeur du dollar canadien, soit 0,77 \$ US par rapport à 0,80 \$ US en 2021,

a favorisé la compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires québécois à l'échelle internationale, notamment vers les États-Unis. Ainsi, les exportations bioalimentaires du Québec ont atteint plus de 11,4 milliards de dollars à la suite d'une croissance de 11 %, toutes destinations confondues, et de 17 %, vers notre voisin du sud. Toutefois, la Chine et le Japon, deux marchés qui concernent principalement les produits du porc, ont connu des diminutions majeures de la valeur de leurs achats de produits agricoles et agroalimentaires québécois, soit respectivement de 35 % et 10 %.

Cela s'est inscrit dans un contexte mondial de réduction des importations de produits du porc en 2022, principalement par la Chine, et a engendré des difficultés au sein de l'ensemble de la filière porcine québécoise.

Malgré ce contexte perturbateur, le secteur agricole québécois a su tirer son épingle du jeu avec une forte croissance de ses recettes monétaires agricoles en 2022, soit 13,9% ou 1,6 milliard de dollars. Cette augmentation marquante est issue essentiellement d'une récolte record de sirop d'érable ainsi que de la hausse des prix des productions végétales et de celles sous gestion de l'offre.



NOS PRODUITS ET SERVICES

PROGRAMMES ET PRODUITS EN FINANCEMENT

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement

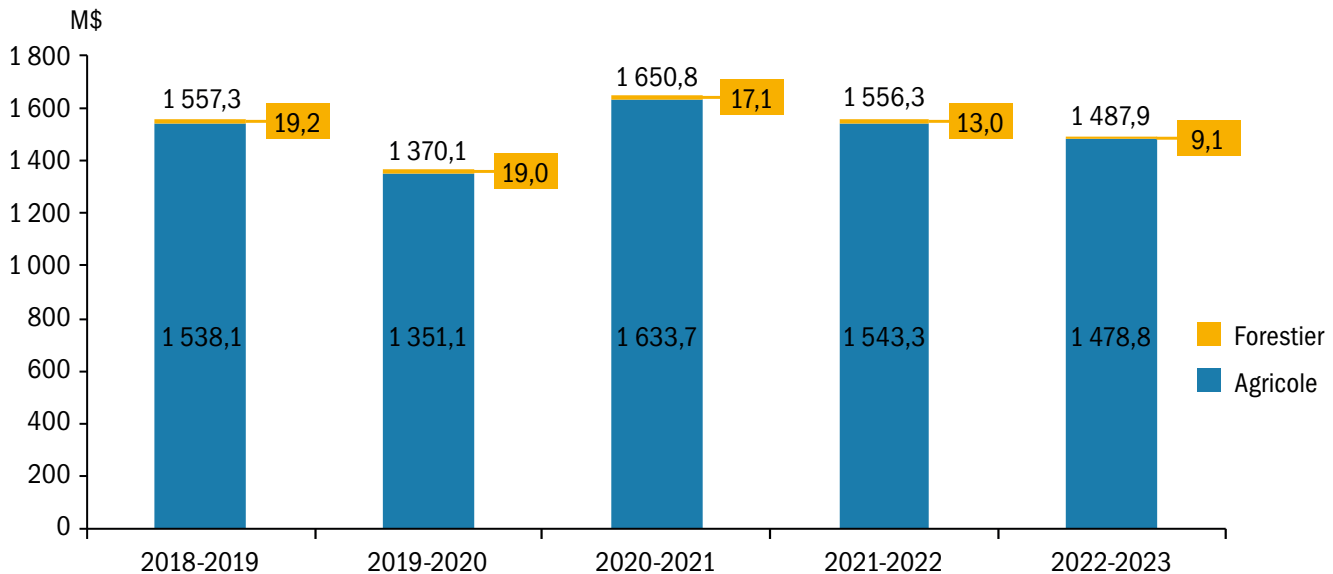
Programmes/produits	Productions agricoles concernées
Financement de l'agriculture	
<p>Garantie de prêts à Taux Avantage Plus Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 15 M\$, accordé par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.</p> <p>Ouverture de crédit Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion de la trésorerie d'une entreprise.</p> <p>Formule vendeur-prêteur Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p> <p>Marge de crédit à l'investissement Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles.</p> <p>Garantie de prêt levier Garantie sur un prêt agricole pouvant atteindre 100 000 \$, offerte sans prise de garantie mobilière ou immobilière. S'adresse aux entrepreneurs qui sont en situation de création d'entreprise.</p> <p>Garantie de prêt Développement Garantie sur un prêt agricole permettant à La Financière agricole de bonifier son intervention dans les dossiers à risque plus élevé qui présentent une perspective de rentabilité.</p>	Toutes les productions
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	
Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions
Programme d'appui financier à la relève agricole	
Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions
Programme Investissement Croissance Durable	
Favorise les investissements productifs et à caractère durable par une aide financière visant notamment à rembourser une partie des frais d'intérêts liés à un financement garanti par La Financière agricole.	Toutes les productions
Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	
En vertu du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole accorde une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$.	Toutes les productions
Programme de financement forestier	
En vertu du programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise forestière permettant l'accès à la forêt privée par la création, le maintien ou le développement d'unités de production forestières.	Production forestière

PROGRAMMES ET PRODUITS EN FINANCEMENT

En 2022-2023, l'encours de garanties de prêts a atteint 6,71 milliards de dollars, soit 6,34 % de plus qu'en 2021-2022. Pour ce même exercice, les garanties de prêts agricoles et forestiers autorisées représentent 1,49 milliard de dollars. Ce montant de garanties

de prêts agricoles inclut celui des 74 garanties de prêts Développement autorisées en 2022-2023 pour un montant de 24,3 millions de dollars, comparativement à 80 qui ont été autorisées en 2021-2022, pour un montant de 27,7 millions de dollars.

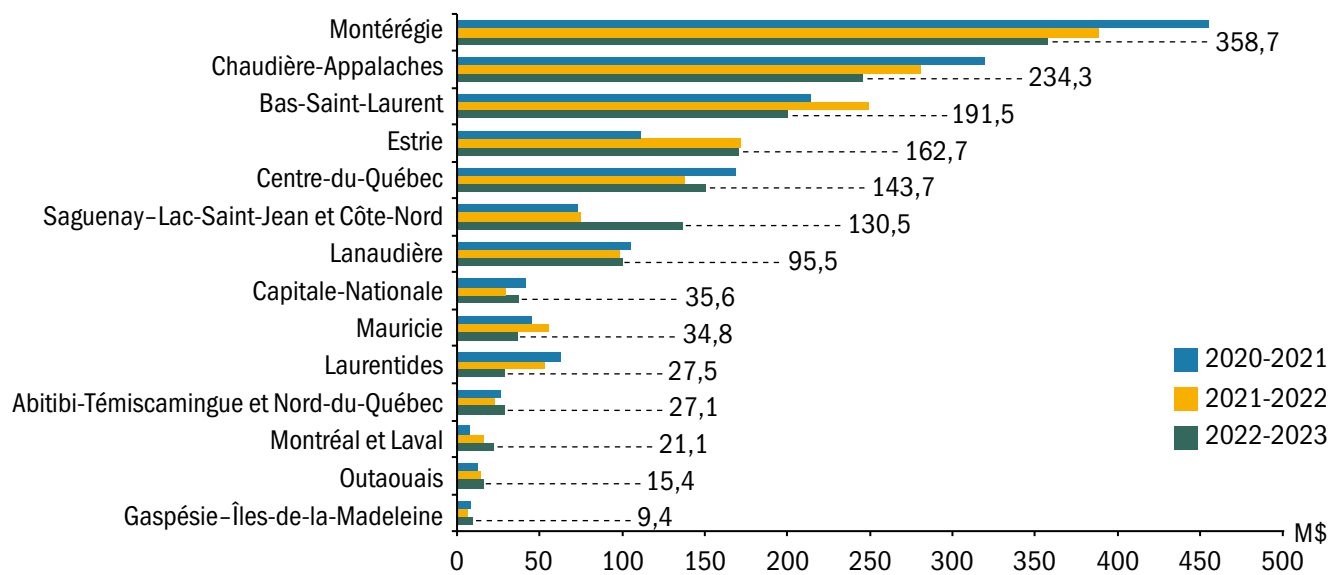
GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier autorisé (garanties de prêts) pour les cinq derniers exercices financiers



Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élevait à 106,1 millions de dollars au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice, 64 certificats de prêts forestiers ont été autorisés, pour un total de 9,1 millions de dollars comparativement à 95 certificats de prêts et 13,0 millions de dollars en 2021-2022.

Le Programme de financement de l'agriculture favorise l'accès, pour une grande diversité d'entreprises sur l'ensemble du territoire, à du financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux. Comparativement au dernier exercice financier, les activités de financement ont augmenté dans certaines régions du Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

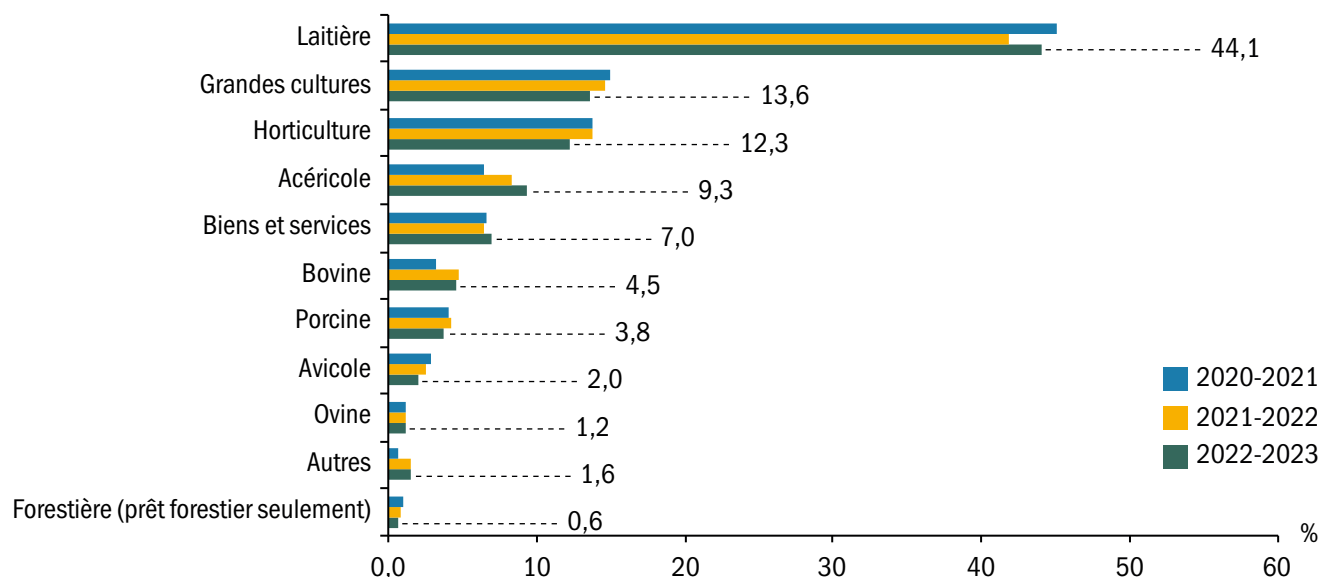
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



En 2022-2023, la clientèle laitière représentait 44,1% des montants autorisés en garantie de prêts au cours de l'année. La plus importante hausse du montant de financement autorisé entre 2021-2022 et 2022-2023 est observée en acériculture, possiblement en raison

de l'octroi de nouvelles entailles par le secteur. Par ailleurs, La Financière agricole a notamment autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec pour la saison de récolte 2023.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



En 2022-2023, près de la moitié (47%) des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, des

garanties de prêts agricoles de l'ordre de 197,2 millions de dollars ont été autorisées à des entreprises exploitées à temps partiel.

¹ Autorisés au cours de l'exercice.

La Financière agricole participe activement à la pluralité de l'agriculture québécoise, notamment auprès d'entreprises de petite taille ou œuvrant dans une production émergente.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

En 2022-2023, le programme a versé aux entreprises agricoles près de 694 000 \$ en réponse aux conditions dues à la hausse du taux d'intérêt.

Programme Investissement Croissance Durable

Mis en place le 1^{er} avril 2020, le Programme Investissement Croissance devient, en juin 2022, le Programme Investissement Croissance Durable. Avec plus de 8 600 projets appuyés depuis sa création, le montant de financement autorisé s'élève à 3,5 milliards de dollars, dont 1,1 milliard de dollars

sont admissibles à l'aide financière à l'investissement. Ces résultats ont contribué notamment à accroître l'impact et la portée de La Financière agricole dans le secteur de l'agriculture.

Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

Depuis novembre 2017, La Financière agricole administre ce programme qui s'inscrit dans le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Depuis la création du programme, 1 181 projets ont été acceptés pour un montant de financement de 1,0 milliard de dollars, dont 169,4 millions de dollars sont admissibles à une aide financière à l'investissement.

PROGRAMMES EN ASSURANCES ET PROTECTION DU REVENU

TABLEAU 2 – Programmes en assurances et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
<p>Assurance stabilisation des revenus agricoles (programme québécois) Programme de protection du revenu de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.</p>	<p>Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.</p>
<p>Assurance récolte (fédéral-provincial) Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) couvrant les baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.</p>	<p>Apiculture (miel et abeilles), bleuets nains semi-cultivés, camerises, canneberges, canola, céréales (avoine, blé, épeautre, orge et orge brassicole, sarrasin, triticale), cultures émergentes (chanvre, féverole, gourgane sèche, lin, seigle), cultures maraîchères, foin et pâturages, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommiers, pommes, pommes de terre, protéagineuses (soya, pois et haricots secs), sirop d'érable.</p>
<p>Agri-stabilité (fédéral-provincial) Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq années précédentes.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Programmes	Produits couverts
<p>Agri-Québec Plus (programme québécois) Aide complémentaire à Agri-stabilité pour les baisses de marge de plus de 15% par rapport à la marge de référence. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits de l'aquaculture; • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-investissement (fédéral-provincial) Programme de type individuel créant un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1% des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont toutefois limitées à 10 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits sous la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-Québec (programme québécois) Compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition biologique.</p>	<p>Tous les produits agricoles et aquacoles sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

Revenus de l'entreprise		VNA agricoles	VNA aquacoles	Bonification pour transition biologique
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$ ²		4,2%	4,9%	+4%
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus ²				
Strates de ventes nettes ajustées	Moins de 100 000 \$	3,2%	3,9%	+4%
	100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2%	3,9%	+2%
	1,5 M\$ à 2,5 M\$	2,0%	2,0%	-
	2,5 M\$ à 5 M\$	1,5%	1,5%	-
	5 M\$ et plus	1,0%	1,0%	-

² Les revenus permettent de distinguer les petites entreprises (revenus inférieurs à 100 000 \$), lesquelles ont des taux de contribution gouvernementale différents. Pour les autres entreprises (revenus de 100 000 \$ et plus), les taux varient selon les strates de VNA. À noter que « VNA » et « revenu » sont des concepts différents.

Programmes en assurances et protection du revenu

Les programmes d'assurances et de protection du revenu offrent aux entreprises agricoles une protection globale face aux risques auxquels elles sont exposées. Les programmes réagissent en fonction des aléas économiques du marché et sous l'influence des conditions climatiques. Une intervention plus importante du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus a été observée en 2022-2023 en raison de la conjoncture économique affectant le secteur agricole tel que présenté précédemment. Par ailleurs, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques Agri-investissement et Agri-Québec, basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont aussi été supérieures à celles de l'année précédente.

En ce qui a trait au Programme d'assurance récolte (ASREC), les indemnités versées ont été moindres qu'au cours de l'année précédente, en raison de conditions climatiques plutôt favorables aux cultures en 2022, bien que ponctuées de précipitations fréquentes et abondantes dans certaines régions pouvant causer du surplus d'eau dans les champs. La saison 2022 a toutefois été marquée par une intervention significative en apiculture en raison de la mortalité hivernale.

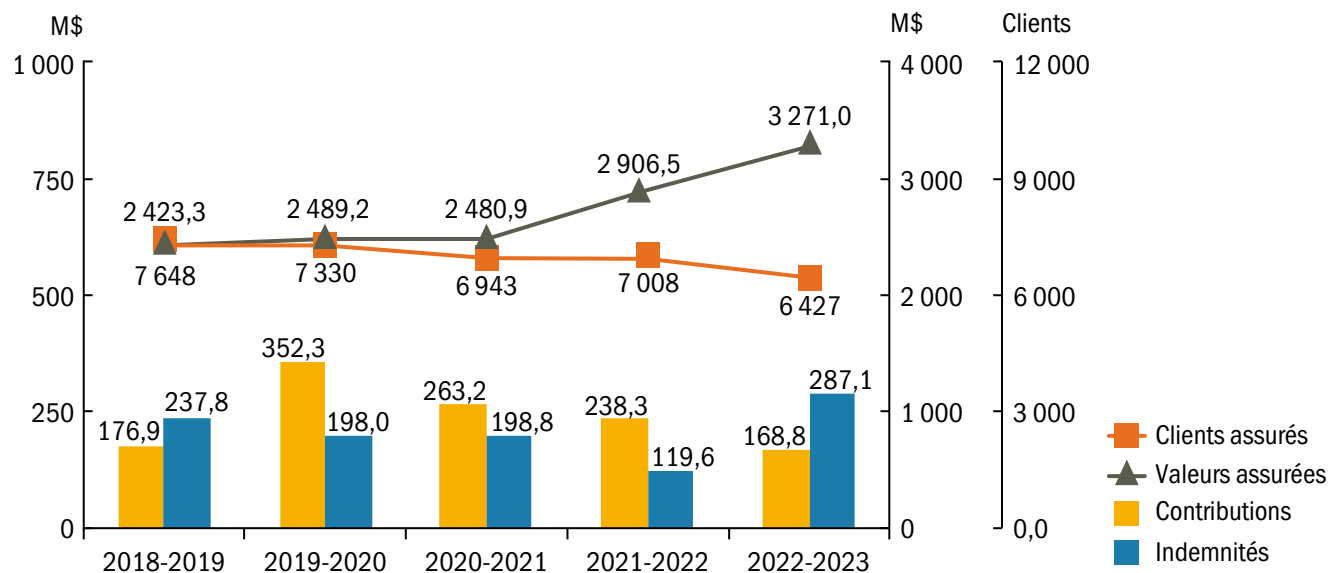
Globalement, l'intervention prévue pour l'exercice 2022-2023 pour l'ensemble des programmes d'assurances et de protection du revenu pourrait atteindre 610 millions de dollars, soit un niveau plus élevé qu'au cours de l'exercice précédent.

Assurance stabilisation des revenus agricoles

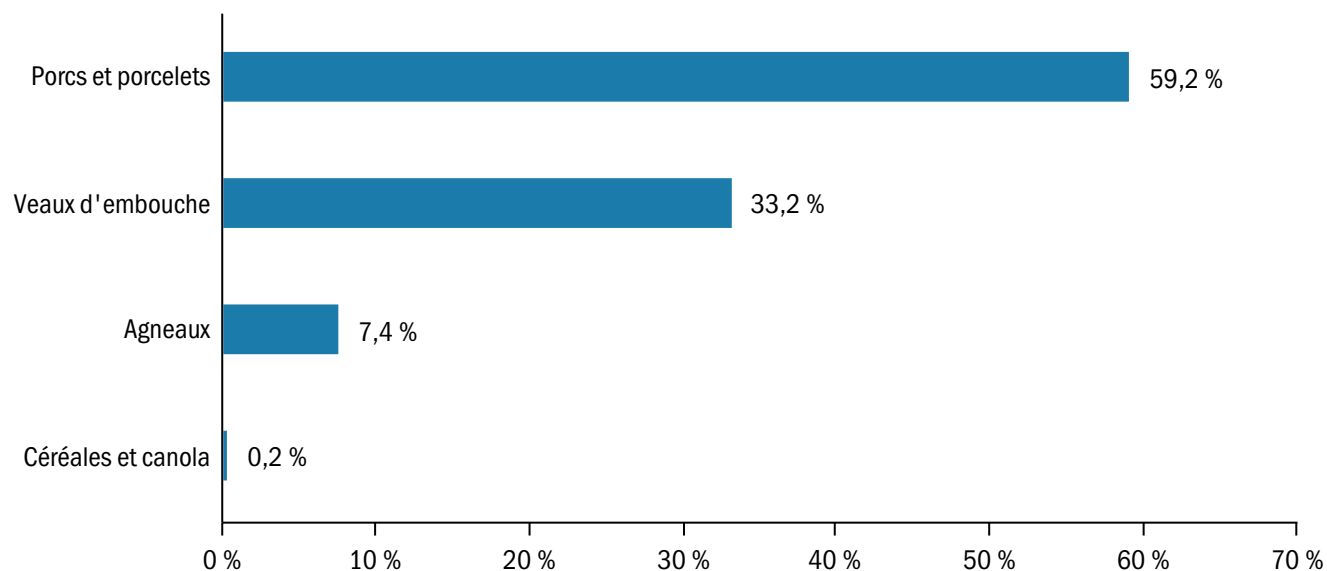
Pour l'année financière 2022-2023, les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 287,1 millions de dollars, dont plus de 170 millions de dollars ont été versés aux producteurs de porcs et de porcelets. Dans les secteurs Veaux de grain et Bouvillons et bovins d'abattage, aucune compensation n'a été nécessaire. Globalement, l'intervention du programme ASRA en 2022-2023 est supérieure à la moyenne historique. En comparaison, les compensations moyennes des cinq dernières années représentaient 173,1 millions de dollars. L'augmentation des valeurs assurées, liée à la conjoncture économique, et la situation particulière affectant l'industrie porcine québécoise expliquent la hausse des compensations.



GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice 2022-2023



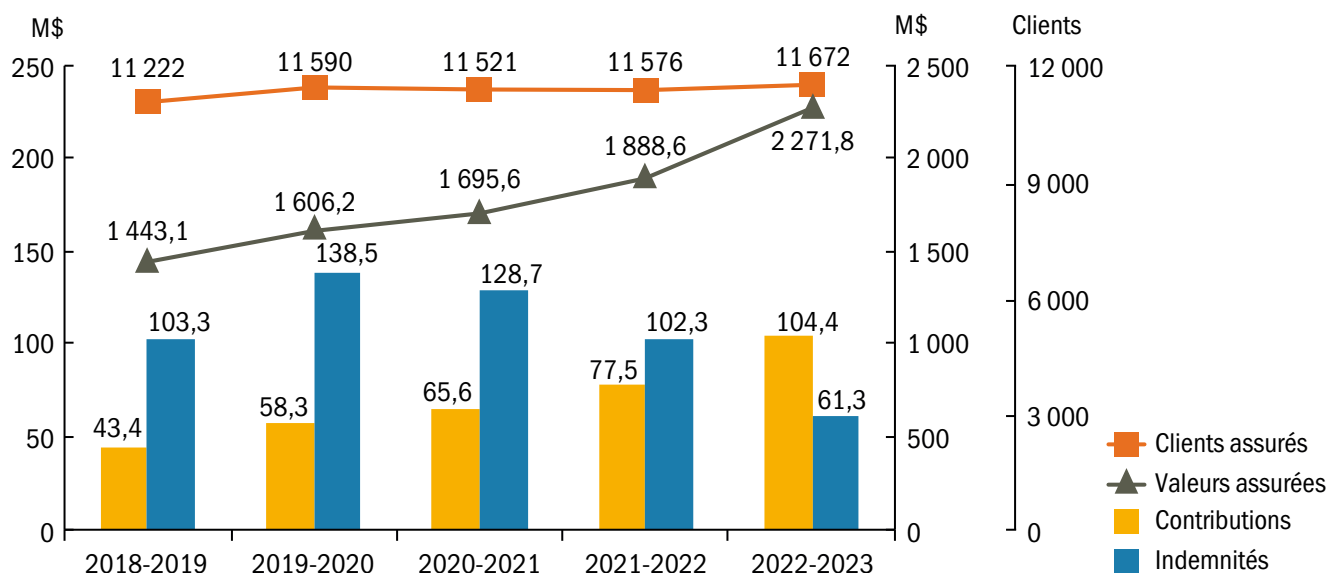
Assurance récolte

Pour l'année d'assurance 2022, 11 672 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Celles-ci ont assuré des superficies semblables à l'année précédente, soit près de 1,3 million d'hectares et, en acériculture, près de 22 millions d'entailles comparativement à 20,1 millions d'entailles en 2021-2022.

Le tout représente des valeurs assurées de près de 2,3 milliards de dollars. Les contributions pour l'année financière 2022-2023 ont totalisé

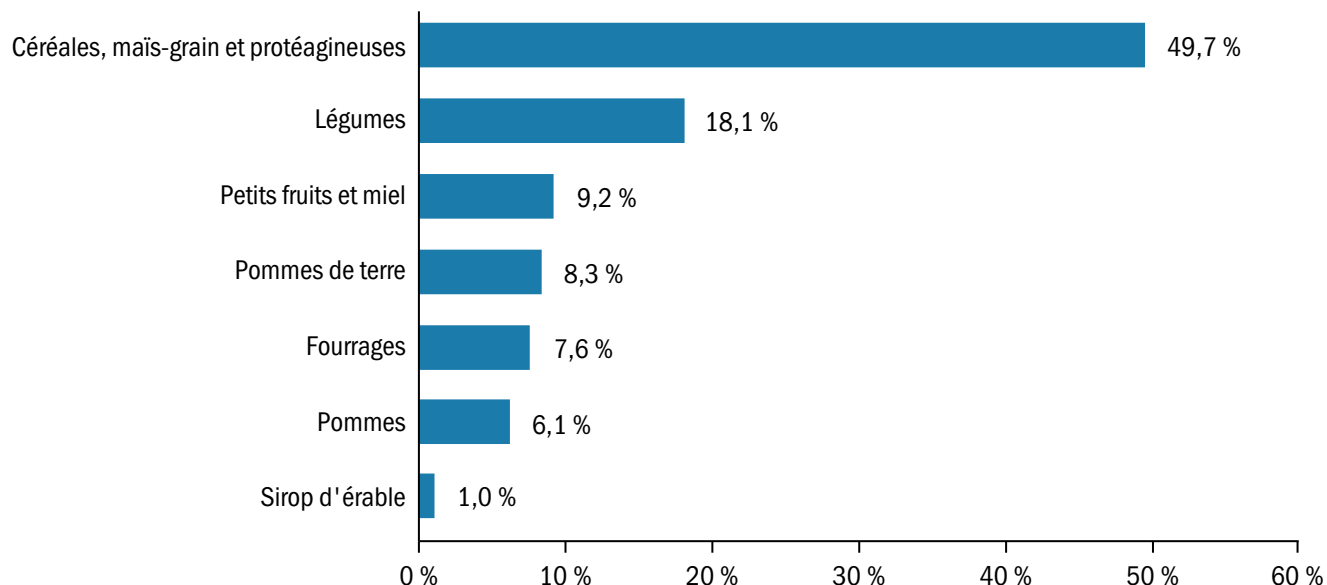
104,4 millions de dollars, dont 42,2 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 61,3 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont 30,5 millions de dollars aux entreprises produisant des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses et près de 11 millions de dollars aux entreprises maraîchères.

GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers³



³ Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2022-2023

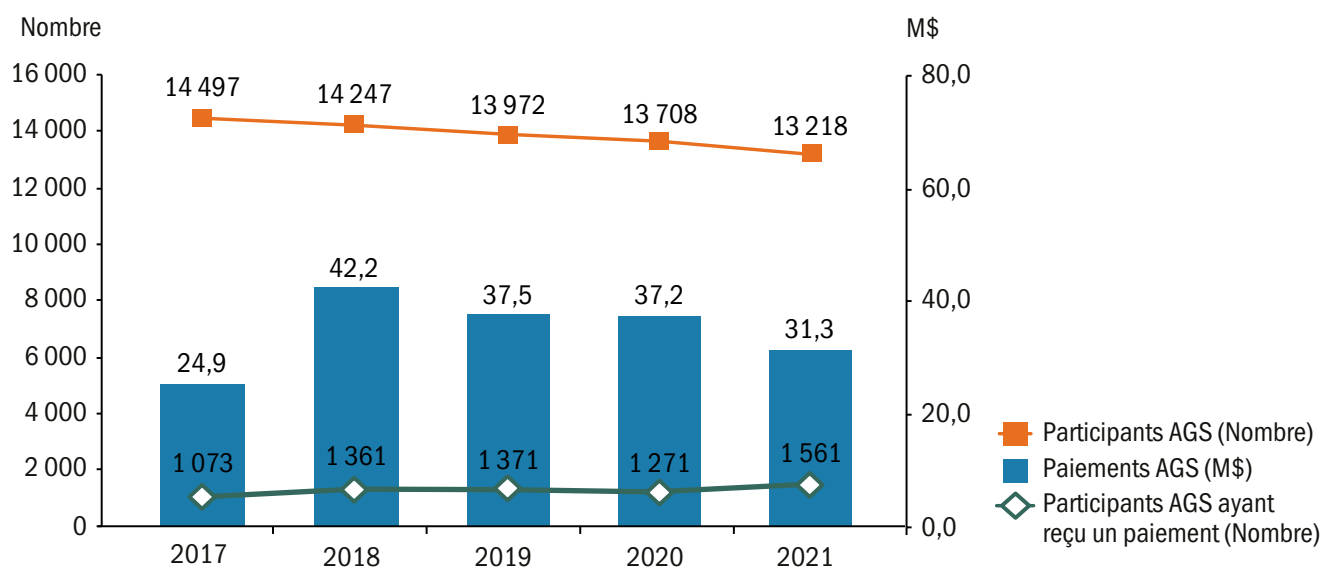


Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

Pour l'année de participation 2022, la prévision de paiements des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus atteint respectivement 93,9 M\$ et 6,5 M\$, soit un total de 100,4 M\$. Pour Agri-stabilité, il s'agit d'un montant supérieur à la moyenne de 35 M\$ des cinq années précédentes considérant le contexte

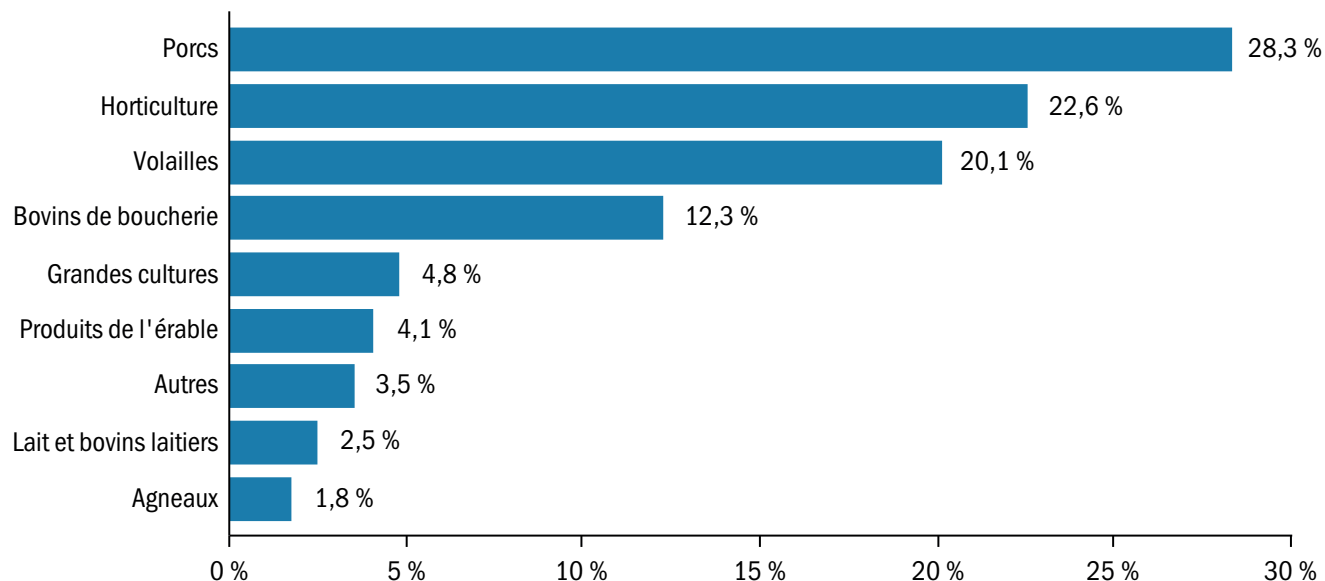
économique actuel. Du côté d'Agri-Québec Plus, pour lequel les productions admissibles diffèrent, il s'agit d'un montant inférieur à la moyenne de 12 M\$, mentionnons que les graphiques sont présentés par production principale.

GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité (AGS) pour les années de participation 2017 à 2021⁴

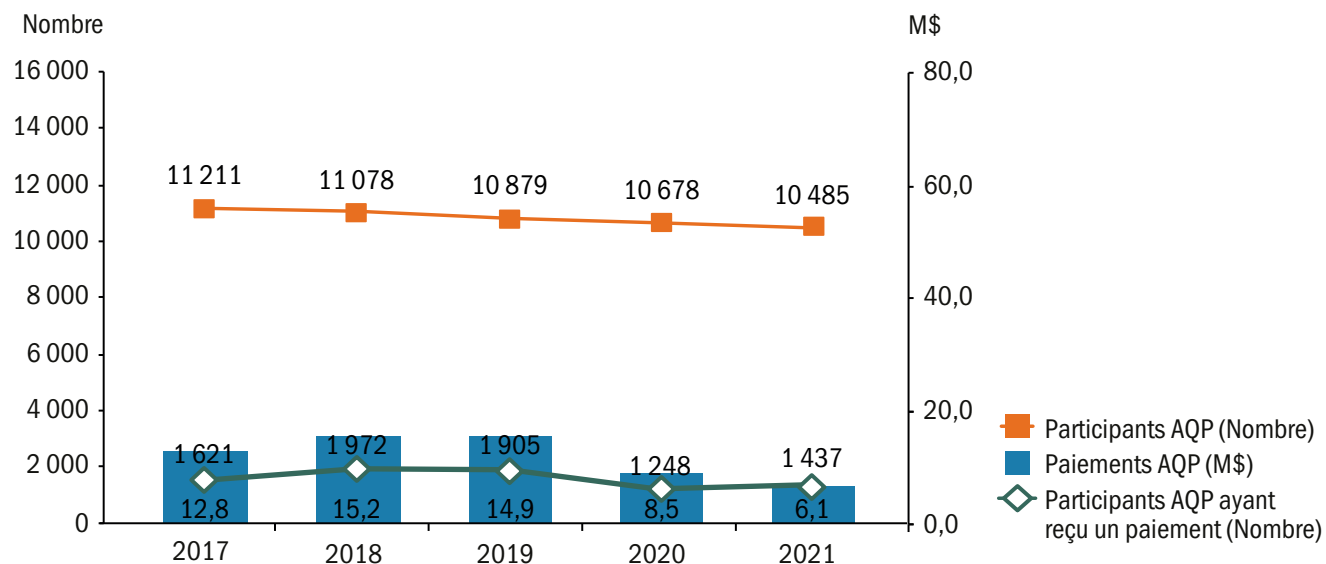


⁴ Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2021

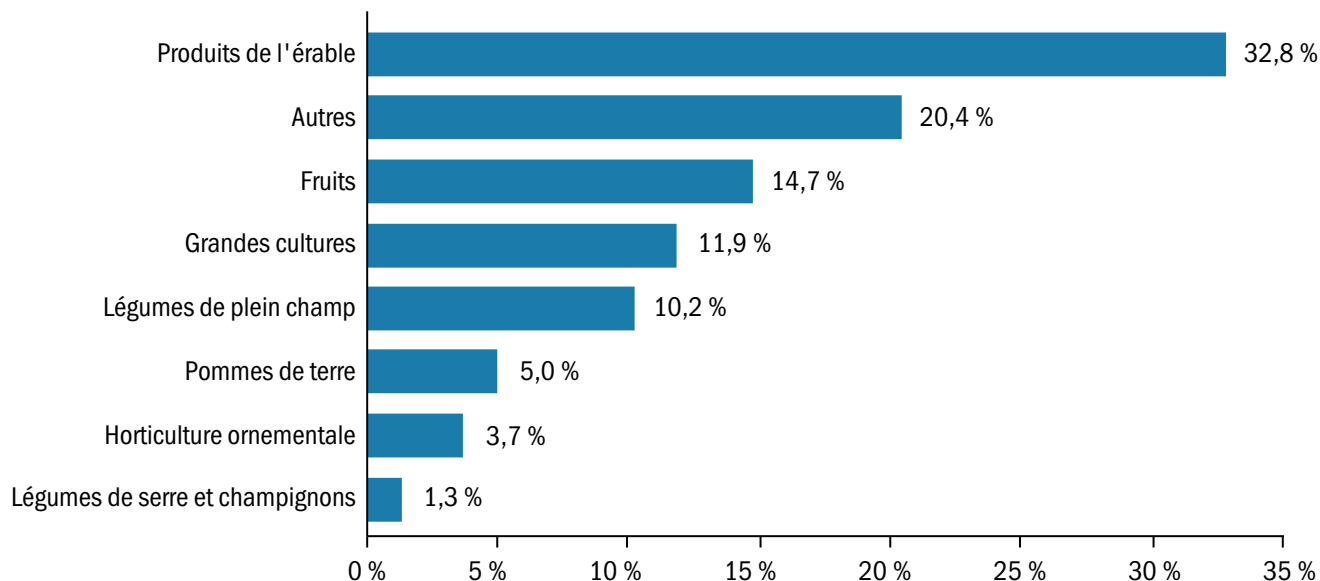


GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus (AQP) pour les années de participation 2017 à 2021⁵



⁵ Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2021

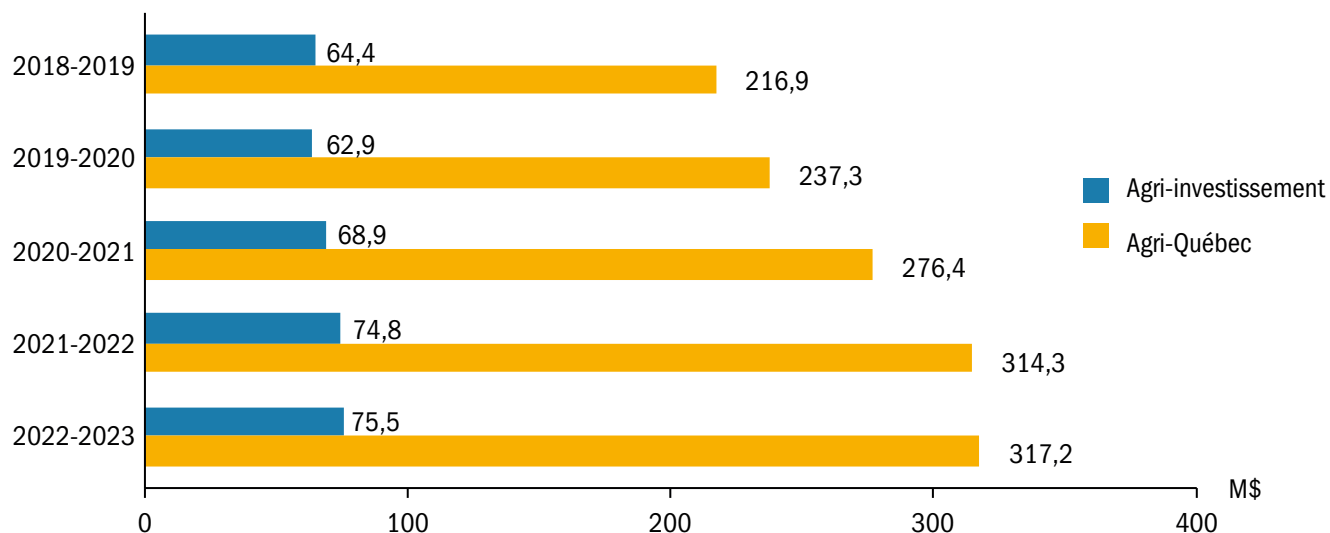


Agri-investissement et Agri-Québec

Au terme de l'exercice 2022-2023, le solde des comptes Agri-investissement et Agri-Québec des participants s'élève à 392,7 M\$. Ces sommes

accumulées leur permettent d'avoir accès à des liquidités au moment opportun.

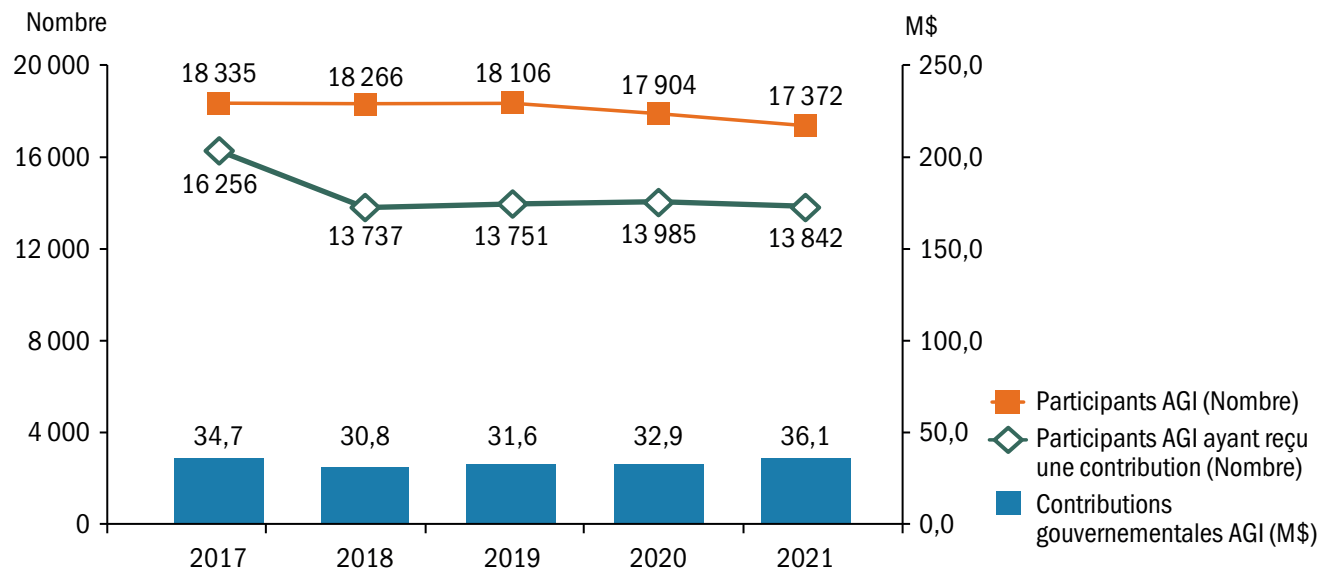
GRAPHIQUE 12 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec



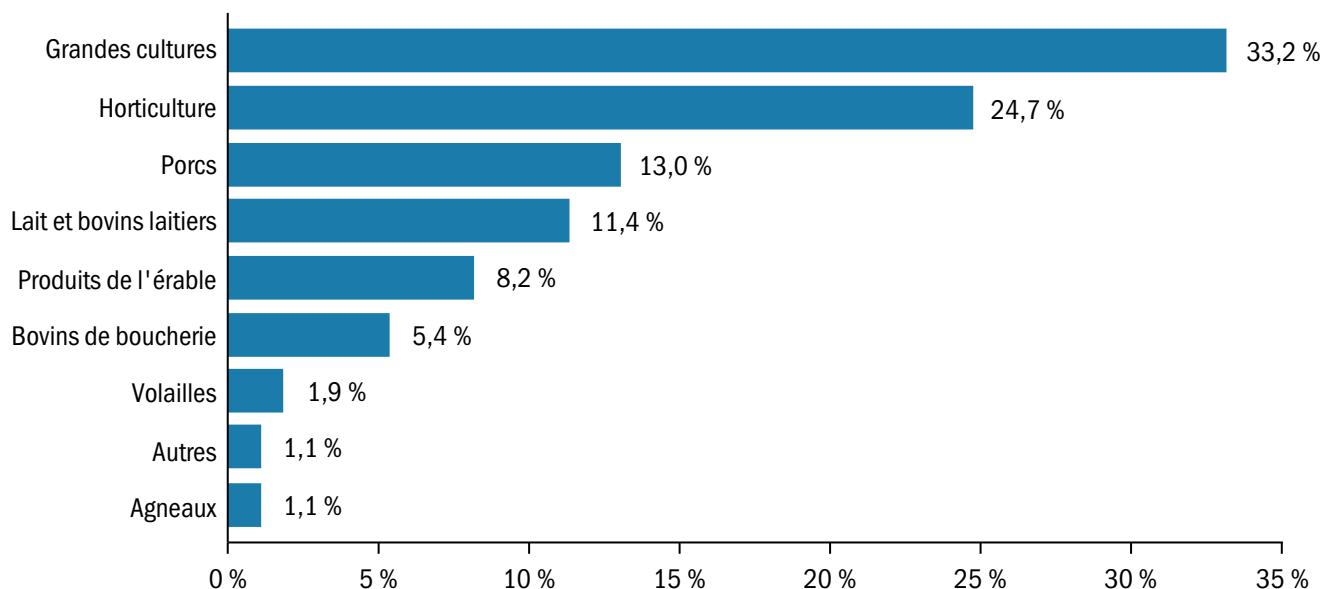
Pour l'année de participation 2022, la prévision de contributions gouvernementales aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec des entreprises atteint respectivement 39,8 M\$ et 121,4 M\$, soit un total de 161,2 M\$. Pour Agri-investissement, il s'agit d'un

montant supérieur à la moyenne des cinq années précédentes de 33,2 M\$. Pour Agri-Québec, il s'agit également d'un montant supérieur à la moyenne de 98,1 M\$, mentionnons que les graphiques sont présentés par production principale.

GRAPHIQUE 13 – Statistiques du programme Agri-investissement (AGI) pour les années de participation 2017 à 2021⁶

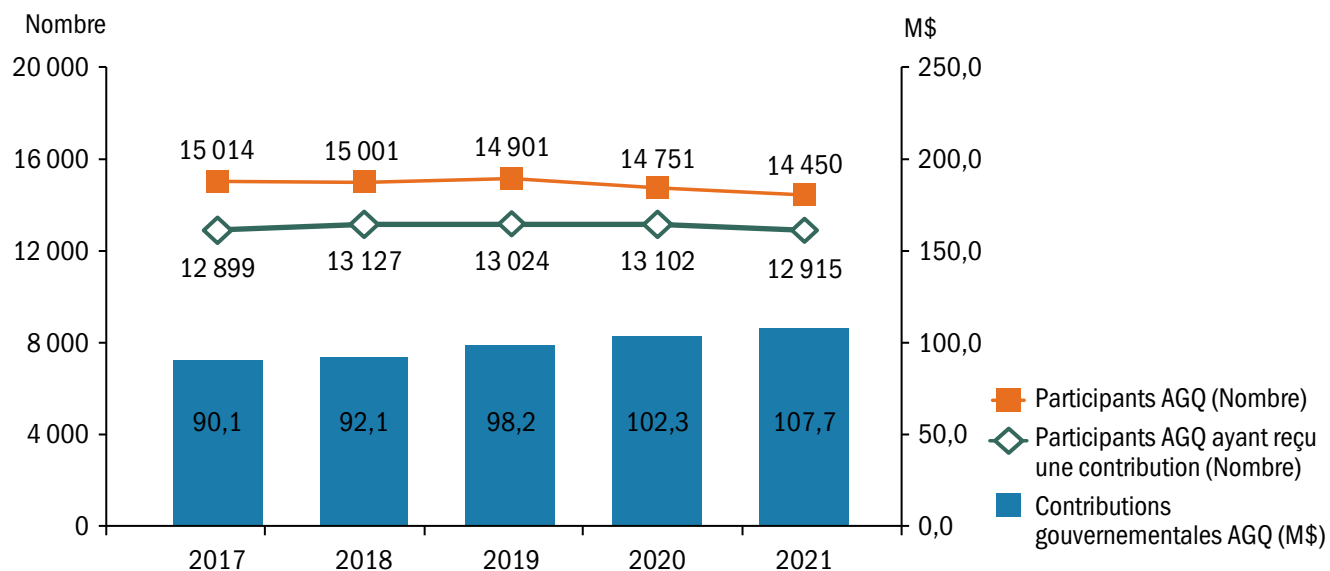


GRAPHIQUE 14 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2021

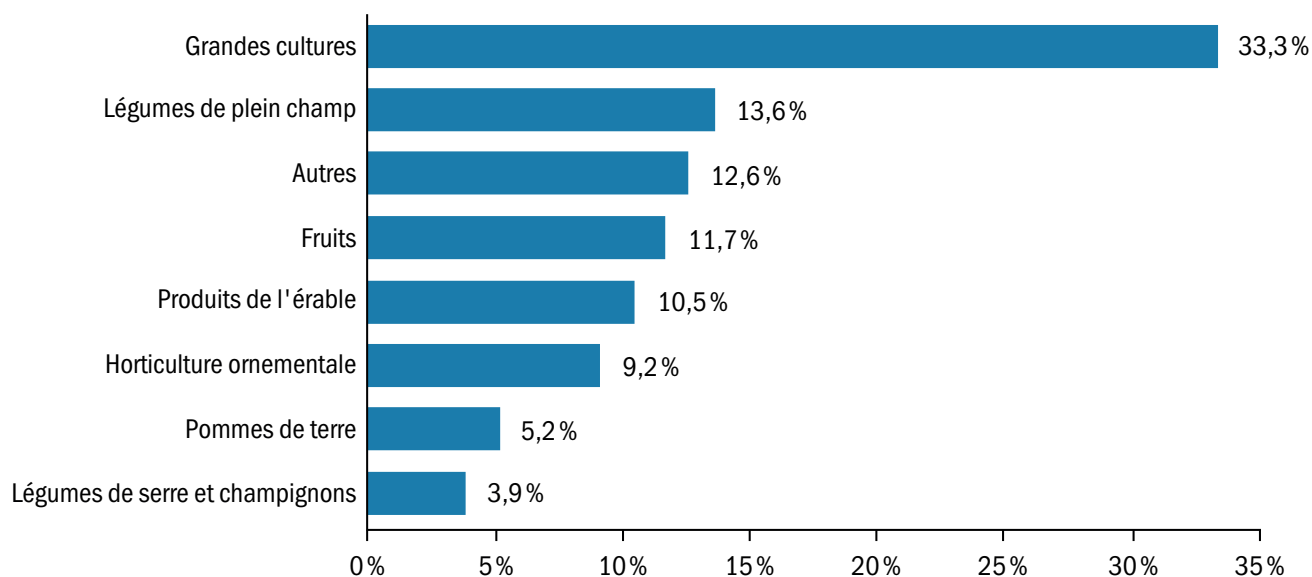


⁶ Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

GRAPHIQUE 15 – Statistiques du programme Agri-Québec (AGQ) pour les années de participation 2017 à 2021⁷



GRAPHIQUE 16 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2021



⁷ Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

MESURES DESTINÉES À LA RELÈVE AGRICOLE

TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
<p>Subvention à la relève agricole Aider la relève lors de la création ou de l'acquisition d'une entreprise et l'encourager à obtenir une formation scolaire pertinente.</p>	<p>La subvention pour la relève agricole à temps plein est de 20 000 \$, 30 000 \$ ou 50 000 \$, selon le niveau de formation. La subvention à la relève agricole à temps partiel est de 10 000 \$, 15 000 \$ ou 25 000 \$, selon le niveau de formation. Une relève doit notamment être âgée d'au moins 18 ans, avoir moins de 40 ans et détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise.</p>
<p>Sécuri-Taux Relève Offrir une protection supplémentaire à la relève agricole contre la hausse des taux d'intérêt.</p>	<p>Protection pendant 5 ans, notamment suivant l'obtention de la subvention, sur un encours maximal de 500 000 \$ de la portion d'intérêt excédant 5, 6 ou 7 %, selon le niveau de formation de la relève.</p>
<p>Frais administratifs minimaux Réduire les frais administratifs pour la relève agricole.</p>	<p>L'entreprise bénéficie pendant 10 ans de cette réduction qui lui permet de payer un montant fixe, peu importe le montant de la garantie de prêt demandée.</p>
<p>Appui Capital Relève Offrir un congé de paiement de capital à la relève agricole afin de diminuer la pression sur le fonds de roulement de l'entreprise.</p>	<p>Le congé de paiement de capital peut s'échelonner sur une période maximale de 5 ans.</p>
<p>Assurance récolte Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'assurance récolte, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Le rabais est appliqué pendant trois années consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention.</p>
<p>Assurance stabilisation des revenus agricoles Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Ce rabais s'applique sur 3 années d'assurance consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention. Pour les produits du secteur porcin, le rabais pourrait être supérieur à 25 % selon les dispositions prévues par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.</p>
<p>Programme Investissement Croissance Durable Appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement par des investissements productifs et à caractère durable. Les jeunes entrepreneurs bénéficient d'une aide financière à l'investissement plus avantageuse.</p>	<p>L'aide financière à l'investissement pour les jeunes entrepreneurs est de 15 \$ par tranche de 100 \$ de financement admissible sur un capital de prêt d'au plus 300 000 \$, pour une aide financière maximale de 45 000 \$. On entend par « jeunes entrepreneurs » une entreprise dont 100 % des intérêts sont détenus par une ou des personnes d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, dont au moins une des personnes est une relève agricole au cours des 5 années suivant sa qualification au Programme d'appui financier à la relève agricole.</p>
<p>Formule vendeur-prêteur Faciliter les transferts de fermes entre un acheteur et un vendeur, qu'ils soient apparentés ou non.</p>	<p>Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p>

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
Garantie de prêt levier Faciliter l'accès au financement pour les entreprises en démarrage.	Garantie de prêt d'un montant maximal de 100 000 \$ pour laquelle aucune garantie mobilière ou immobilière n'est exigée. S'adresse aux entreprises dont la création ou l'acquisition de 100 % des intérêts remonte à moins de 5 ans.
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) Offrir des solutions d'accès à la propriété.	Prêt de mise de fonds en rang subordonné pouvant être complémentaire aux besoins financiers requis pour un projet. Le FIRA peut acquérir une terre avec ou sans bâtiment et la louer à la relève. La location-achat propose trois options d'achat.
Concours Tournez-vous vers l'excellence! Concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs agricoles.	10 000 \$ en bourses pour trois lauréats de la relève agricole, une bourse de 1 500 \$ pour ses actions en matière de développement durable ainsi qu'une bourse de 1 500 \$ remise par le FIRA afin de valoriser la formation et l'encadrement en situation de démarrage d'entreprise.

Programme d'appui financier à la relève

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre une aide financière directe et contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes détenant une formation pertinente. En 2022-2023, la liste actualisée et mise à jour des formations reconnues par le programme est entrée en vigueur. Ce sont ainsi 570 personnes qui ont

été soutenues dans leur projet en 2022-2023, comparativement à 540 au cours de l'année 2021-2022. Les subventions à la relève agricole accordées ont totalisé 13,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023, ce qui est supérieur au 12,1 millions de dollars de l'année précédente.

TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'entreprises	247	256	269
Nombre de personnes	281	274	296
Montant (M\$)	8,4	8,3	9,1
Proportion d'hommes (%)	60	61	61
Proportion de femmes (%)	40	39	39

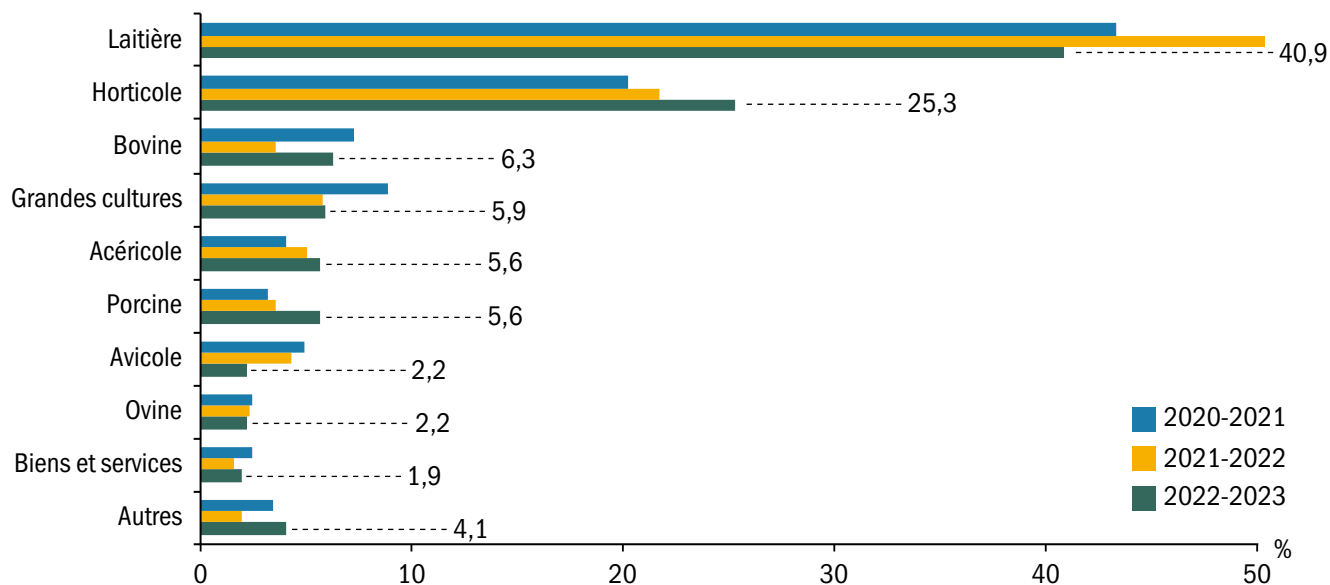
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'entreprises	219	235	236
Nombre de personnes	255	266	274
Montant (M\$)	3,9	3,8	4,0
Proportion d'hommes (%)	51	51	50
Proportion de femmes (%)	49	49	50

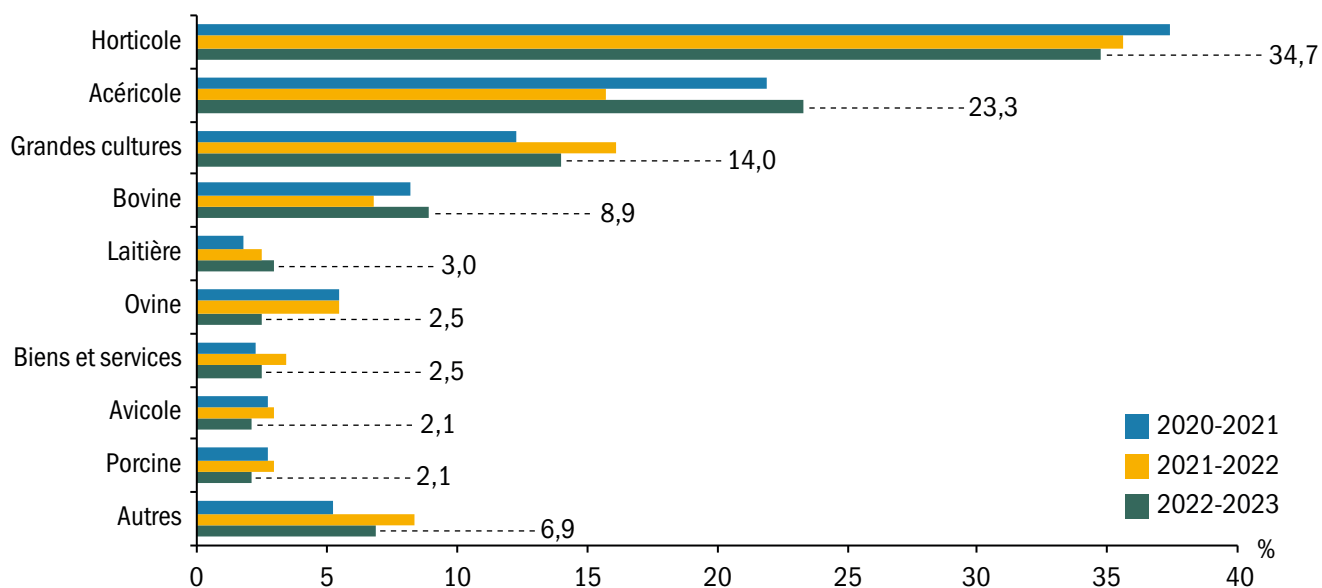
Les subventions à la relève agricole sont accordées à des entreprises de différents secteurs de production. La production laitière occupe une part importante des subventions à la relève agricole à temps plein (40,9%),

alors que l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, obtient 25,3 % des subventions à temps plein et 34,7 % des subventions à temps partiel.

GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Autres mesures destinées à la relève

En 2022-2023, en vertu de la formule vendeur-prêteur, La Financière agricole a autorisé un montant de 3,6 millions de dollars supportant ainsi le transfert de sept entreprises agricoles⁸.

Le Programme Investissement Croissance Durable comporte un volet pour les jeunes entrepreneurs avec lequel les entreprises détenues à 100% par ces jeunes dans leurs cinq premières années d'activité peuvent obtenir une aide financière bonifiée en appui à des investissements admissibles. Depuis sa création et au 31 mars 2023, plus de 970 projets ont été autorisés en vertu de ce volet pour des montants de financement autorisés de 461,2 M\$ et une aide financière engagée pour ces projets de 24,6 M\$.

La Financière agricole est également l'un des trois partenaires du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. Depuis sa création en 2011, le FIRA a accordé 43,2 millions de dollars à 138 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles.

Les entreprises qualifiées au Programme d'appui financier à la relève agricole peuvent également bénéficier d'un rabais de contribution ASRA et ASREC. Au cours de l'exercice 2022-2023, 294 entreprises ont ainsi bénéficié d'un rabais relève de 1,1 M\$ sur leurs contributions ASRA alors que 637 entreprises ont bénéficié d'un rabais de prime à l'ASREC d'un montant total de 616 000 \$.



⁸ Résultat partiel actualisé annuellement en vertu des informations reçues sur la clientèle active sous la formule vendeur-prêteur.

AUTRES PROGRAMMES

TABLEAU 6 – Autres programmes

Programmes	Données 2022-2023
<p>Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales En 2022-2023, La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. L'Initiative est issue du Plan d'agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Elle vise à reconnaître et à encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.</p>	<p>Premier groupe de 1 822 entreprises pour l'année de culture 2022 ayant bénéficié d'une avance de 22,4 M\$ de l'aide potentielle estimée à 56 M\$.</p>
<p>Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune mis en place par La Financière agricole afin de prévoir une indemnité supplémentaire à celle prévue au plan de 10% de baisse de rendement calculée.</p>	<p>1,6 million de dollars d'indemnités, dont 162 783 \$ en indemnités complémentaires.</p>
<p>Soutien aux entreprises apicoles Ce programme vise à encourager la participation des apiculteurs au Programme d'assurance récolte. Pour ce faire, il offre une aide financière équivalente à un remboursement d'une partie de la contribution des entreprises apicoles qui adhèrent aux protections Abeilles ou Miel.</p>	<p>Aide financière accordée de 234 052 \$.</p>
<p>Aide pour des portraits technico-économiques Le Programme d'aide pour des portraits technico-économiques permet d'appuyer les secteurs de production non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre afin de recueillir des données permettant d'effectuer une analyse descriptive des résultats techniques, économiques et financiers des entreprises d'un secteur. Les résultats constitueront des données de référence pour l'ensemble des entreprises du secteur dans le but d'améliorer la productivité et la rentabilité.</p>	<p>Aide engagée de 119 783 \$ représentant 75 % des coûts de réalisation.</p>
<p>Appui financier relatif à la prévention et à la préparation à la peste porcine africaine Afin d'appuyer la filière porcine québécoise dans ses efforts de préparation relativement à la peste porcine africaine, La Financière agricole offre aux Éleveurs de porcs du Québec une contribution annuelle équivalente au double du montant investi par les membres réguliers de l'Équipe québécoise de santé porcine pour la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine.</p>	<p>Seconde contribution de 94 752 \$ versée dans le cadre de ce programme doté d'une enveloppe budgétaire de 300 000 \$.</p>
<p>Appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales Pour soutenir le développement du secteur de la pomiculture, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'appui au secteur pomicole qui permet d'appuyer financièrement la réalisation d'outils collectifs visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales des entreprises pomicoles. Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et prend fin le 31 mars 2027.</p>	<p>Aucune demande d'aide financière reçue dans le cadre de ce programme en 2022-2023.</p>

**PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
2022-2023**



PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

LÉGENDE : ● Atteint ◆ Non atteint

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

ENJEU 1: Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution

ORIENTATION 1: Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

Objectifs	Indicateurs	2022-2023			Page
		Cibles	Résultats		
1.1 Bonifier l'expérience client	1. Indice net de recommandation client de La Financière agricole	30*	30	●	p. 42
	2. Taux de satisfaction envers le service à la clientèle	89%	88%	◆	p. 43
1.2 Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés	3. Taux de participation aux programmes de La Financière agricole	75%	75%	●	p. 44
	4. Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements	56%	60,8%	●	p. 44
	5. Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole	85%	117%	●	p. 45
	6. Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux changements climatiques	63%	64%	●	p. 45
	7. Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.	3,5 M\$	3,7 M\$	●	p. 46
1.3 Soutenir la réussite de la relève agricole	8. Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole	85%	88%	●	p. 46
	9. Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans	85%	88%	●	p. 47
1.4 Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise	10. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	2 000	2 197	●	p. 48
	11. Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique	40%	42%	●	p. 48

*Les cibles de l'indicateur 1 du Plan stratégique 2022-2027 ont été revues à la baisse. Les explications détaillées sont présentées à la section suivante.

ENJEU 2 : Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2 : Développer notre expertise et nos outils dans un milieu mobilisant

Objectifs	Indicateurs	2022-2023			Page
		Cibles	Résultats		
2.1 Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation	12. Indice de motivation des employés au travail	78%	78%	●	p. 49
	13. Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques	66%	61%	◆	p. 50
	14. Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail	77%	78%	●	p. 50
2.2 Soutenir le développement des compétences	15. Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés	63%	62%	◆	p. 51
2.3 Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité	16. Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole	60%	58,3%	◆	p. 52
	17. Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques	89%	88%	◆	p. 52



RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

ENJEU 1: Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution


ORIENTATION 1: Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

OBJECTIF 1.1: Bonifier l'expérience client

Plusieurs actions réalisées au cours de la dernière année ont permis de connaître davantage la clientèle dans le but de mieux la servir en s'assurant de mettre en place une intervention adaptée à ses besoins. En complémentarité du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, l'organisation réalise également des sondages de rétroaction. Ceux-ci sont transmis au client immédiatement après la réception de certains services afin de capter plus rapidement leurs appréciations et leurs préoccupations.

Les sondages de rétroaction permettent de compléter l'information recueillie dans le cadre du processus de gestion des plaintes formulées par la clientèle. Ce processus a d'ailleurs été revu et simplifié au cours de la dernière année. Finalement, des travaux visant la création de personas ont été réalisés afin de poursuivre l'amélioration de la connaissance du client, de ses besoins et de ses préoccupations et le tout, dans une perspective d'amélioration continue du service à la clientèle.

INDICATEUR 1: Indice net de recommandation client de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles*	38	30	30	31	31	32
Résultats (atteinte)		30 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

*Les cibles ont été revues à la baisse. Outre les données de l'année 2021-2022, les données des années antérieures pour calculer ce nouvel indicateur ne sont pas disponibles. Or, l'année 2021-2022 était une année exceptionnelle en matière de satisfaction. Ainsi, les cibles établies à partir de cette référence étaient surévaluées. La mesure prise en 2022-2023 reflète un niveau plus réaliste pour l'organisation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, l'indice net de recommandation⁹ s'élève à 30. Ce résultat atteint la cible établie à 30.

Pour bien comprendre le résultat obtenu, il faut savoir que cette mesure relationnelle est la résultante de toutes les interactions que le client a eues au cours de la

dernière année avec La Financière agricole, que ce soit de façon verbale avec le personnel ou de façon non verbale (une lettre, un courriel, le site Web, etc.). Ces interactions peuvent concerner autant les programmes en assurance et en protection du revenu que les programmes en financement et le dossier client.

⁹ Le résultat pour cet indicateur peut varier entre -100 et 100. La performance de l'indice net de recommandation client s'évalue selon le barème suivant:

Moins de 0: Le client n'est pas enclin à recommander l'organisation et des moyens devront être engagés pour y remédier.

Entre 0 et 50: Le client sera enclin à recommander l'organisation. Fidélité de la clientèle respectable.

Entre 50 et 70: Le client sera très enclin à recommander l'organisation. Forte fidélité et attachement de la clientèle.

Entre 70 et 100: Le client sera définitivement enclin à recommander l'organisation. Excellente fidélité de la clientèle.

INDICATEUR 2: Taux de satisfaction envers le service à la clientèle

	Référence Moy. 4 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	88%	89%	89%	90%	90%	90%
Résultats (atteinte)		88% ◆	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle s'élève à 88 % comparativement à 91 % en 2021-2022 et à 86 % en 2020-2021. Le résultat de 2022-2023 se situe sous la cible de 89 % prévue pour 2022-2023.

L'appréciation de 88 % demeure très élevée et reflète bien les efforts investis dans l'accompagnement de la clientèle pour bonifier l'expérience client. La

légère baisse peut s'expliquer en partie par le fait que plusieurs nouveaux employés en centres de services ont été embauchés en cours d'année, et ce, autant en assurance et protection du revenu qu'en financement. Ces nouveaux employés doivent être formés et doivent acquérir de l'expérience avant d'atteindre une performance équivalente à celle des employés expérimentés.

OBJECTIF 1.2: Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés

Le soutien aux entreprises agricoles par la mise en œuvre des programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu demeure l'axe d'intervention principal de La Financière agricole et sa raison d'être. L'organisation est soucieuse d'offrir des programmes adaptés aux besoins de la clientèle dans un environnement en constante évolution. L'adaptation des programmes implique notamment de suivre les tendances du marché, le contexte économique et climatique, ainsi que les attentes sociétales en matière d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La Financière agricole a ainsi la préoccupation constante de soutenir adéquatement les entreprises agricoles, notamment en réponse aux problématiques actuelles liées à l'augmentation du coût des intrants et au contexte économique inflationniste ayant mené à une augmentation des taux d'intérêt.

Plusieurs actions découlant de la Table de travail en financement avec la clientèle ont permis d'améliorer en continu les grands leviers d'intervention que sont notamment le Programme de financement de l'agriculture (garantie de prêt) et l'aide financière comme le Programme Investissement Croissance Durable. Ce dernier a d'ailleurs été bonifié en 2022-2023 afin d'intégrer une nouvelle enveloppe de 50 M\$ sur deux ans. La Financière agricole pourra ainsi poursuivre l'accompagnement des entreprises

qui réalisent des investissements visant l'amélioration de la productivité et ayant un caractère durable. Aussi, des mesures pour protéger le volet réputationnel de l'organisation ont été précisées dans l'application du Programme de financement de l'agriculture notamment afin de considérer des préoccupations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance).

La mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte ainsi que la collaboration avec les représentants de la clientèle ont donné lieu à différentes nouveautés et bonifications concernant ce programme. En 2022, de nouveaux prix unitaires ont vu le jour, principalement pour les productions biologiques. Le secteur acéricole a vu sa protection bonifiée en rendant admissibles les ventes directes aux consommateurs ainsi que par l'ajout d'une couverture pour les travaux urgents de déneigement lors d'excès de neige. Le nouveau Programme de soutien aux entreprises apicoles est entré en vigueur le 1^{er} avril 2022 afin d'accroître la participation des entreprises apicoles au Programme d'assurance récolte.

De plus, plusieurs travaux, dont la mise en application s'effectuera à compter de l'année d'assurance 2023, ont été réalisés au cours de l'année. Notamment, les grilles de pertes pour la protection Foin et pâturages ont été


révisées, une nouvelle protection a été ajoutée pour la culture du seigle ainsi que pour deux cultures émergentes, soit le quinoa et la caméline, et ce, en appui à la diversification des cultures et à l'autonomie alimentaire du Québec. Un projet pilote visant à rendre admissibles à l'assurance récolte les productions de grains biologiques issues de la semence de ferme a aussi été autorisé à compter de l'année d'assurance 2023.

De plus, les travaux de négociations de l'Accord-cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial du Partenariat canadien pour une agriculture durable ont entraîné des efforts considérables de documentation et d'analyse

afin de faire valoir les intérêts des producteurs agricoles du Québec, notamment quant à l'importance de maintenir le soutien offert dans le cadre du programme Agri-investissement.

Finalement, par ses interventions sous forme de capital-actions et de prêts non garantis, la filiale d'investissement stratégique Capital Financière agricole inc. appuie des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. Cela permet notamment de contribuer au maintien et à la création d'emplois.

INDICATEUR 3 : Taux de participation aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	76%	75%	75%	75%	75%	75%
Résultats (atteinte)		75% 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.


Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indicateur du taux de participation aux programmes de La Financière agricole atteint 75 %, comparativement à 76 % en 2021-2022.

Ainsi, le résultat de 2022-2023 s'avère relativement stable par rapport 2021-2022 et atteint la cible.

Ces résultats s'expliquent notamment par la pertinence des programmes de La Financière agricole auprès des entreprises agricoles.

INDICATEUR 4 : Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements


	Référence Moy. 5 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	57,5%	56%	58%	60%	60%	60%
Résultats (atteinte)		60,8% 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, la proportion de nouveaux investissements dans le financement autorisé par La Financière agricole est de 60,8 %, donc supérieure à la cible annuelle de 56 % et de la moyenne des cinq dernières années.

Par sa mission, La Financière agricole accorde un soutien financier permettant d'encourager les nouveaux investissements et favorisant une incidence positive sur le développement durable de l'agriculture québécoise.

INDICATEUR 5: Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole¹⁰

	Référence Moy. 5 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	107 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats (atteinte)		117 % 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.


Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programmes de La Financière agricole est de 117 %, comparativement à la moyenne des cinq dernières années où le seuil de stabilité atteignait 107 %.

Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de la hausse du revenu net avant dépréciation et de la hausse de l'intervention des programmes en réaction aux variations de revenus et dépenses, par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le résultat obtenu dépasse le seuil de stabilité des revenus attendu de 85 %.

INDICATEUR 6: Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux impacts des changements climatiques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63 %	63 %	63 %	64 %	64 %	65 %
Résultats (atteinte)		64 % 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

Pour l'année d'assurance 2022, le taux de couverture du Programme d'assurance récolte est de 64 % comparativement à 63 % pour l'année d'assurance 2021.

Ce résultat dépasse la cible annuelle fixée à 63 %. Les efforts doivent toutefois se poursuivre afin de maintenir un taux de couverture élevé.

Un taux de couverture élevé signifie que le programme ASREC contribue adéquatement à augmenter la résilience des producteurs agricoles face aux changements climatiques et reflète la perception de ces derniers quant à la pertinence du programme pour les soutenir.

¹⁰L'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises, en considérant les paiements des programmes de La Financière agricole, permet de refléter l'apport des interventions de l'organisation dans la protection des revenus des entreprises. Cet indicateur est mesuré en comparant le revenu agricole net de l'année avec la moyenne des revenus agricoles nets des cinq années précédentes pour les entreprises du Québec.

INDICATEUR 7: Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$
Résultats (atteinte)		3,7 M\$ ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

Au 31 mars 2023, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé un montant d'investissement de 3,7 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire comparativement à 4 M\$ l'an dernier. Il dépasse de 5,7 % la cible fixée à 3,5 M\$.

Les initiatives de promotion, conjuguées aux actions gouvernementales visant à stimuler les investissements dans le domaine agroalimentaire et à améliorer l'autonomie alimentaire du Québec, ont permis à CFAI de développer de nouveaux partenariats prometteurs. Aussi, l'embauche de conseillers en investissement contribue aux résultats.

OBJECTIF 1.3: Soutenir la réussite de la relève agricole

L'année 2022-2023 aura permis de poursuivre les interventions de La Financière agricole afin de soutenir la réussite de la relève agricole comme le témoigne la section réservée à la relève sur le site Web de l'organisation « fadq.qc.ca/releve-agricole ». Ainsi, le Programme d'appui financier à la relève

agricole a été revu et bonifié afin, notamment, d'identifier de nouvelles formations admissibles au programme alors que le niveau de classement de certaines formations déjà admissibles a été majoré permettant une bonification de la subvention auprès de la clientèle admissible.

INDICATEUR 8: Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	87 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats (atteinte)		88 % ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indicateur du taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole atteint 88 %, comparativement à 87 % en 2021-2022.

Les jeunes producteurs agricoles, soit ceux âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, participent en grande majorité aux programmes offerts, ce qui confirme leur pertinence.

Ainsi, le résultat de 2022-2023 s'avère plutôt stable par rapport à 2021-2022 et dépasse la cible.

INDICATEUR 9: Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89%	85%	85%	85%	85%	85%
Résultats (atteinte)		88% ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

Pour l'exercice 2022-2023, 88 % des entreprises qualifiées par des jeunes ayant bénéficié d'une subvention à la relève en 2019-2020 œuvrent toujours en agriculture après trois ans (365 des 417 entreprises).

Le résultat est supérieur à la cible de 85 %.

Ce résultat démontre que l'approche de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte la perspective de rentabilité des entreprises, permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.

OBJECTIF 1.4: Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise

D'importants travaux ont été réalisés afin de mettre en œuvre l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et la réponse du secteur agricole a été très positive. Cette initiative s'ajoute aux mesures déjà intégrées aux programmes de La Financière agricole afin d'inciter l'adoption de pratiques agricoles durables. Les producteurs démontrent également un engouement croissant pour la protection contre le gel hivernal des céréales d'automne dont la culture contribue, entre autres, à la protection des sols et à la diminution de l'utilisation des herbicides. En diminuant les risques financiers associés à cette pratique agroenvironnementale, La Financière agricole contribue à l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles.

D'autres productions agricoles durables ont également été soutenues dans le cadre du programme ASREC, notamment la production de blé issue de l'Agriculture Raisonnée™ et l'agriculture maraîchère de proximité. De plus, une centaine de projets d'investissement en matière de bien-être animal, d'efficacité énergétique et d'aménagements agroenvironnementaux ont pu bénéficier du Programme Investissement Croissance Durable.

Pour soutenir davantage la filière verte qu'est l'agriculture biologique, La Financière agricole a ajouté de nouvelles cultures assurables avec un prix unitaire distinct dans le cadre du programme ASREC. Pour favoriser l'essor de ce secteur, La Financière agricole a également soutenu les entreprises clientes en transition biologique en octroyant la bonification prévue à cet effet au programme Agri-Québec et en favorisant les investissements relatifs à la conversion à ce type d'agriculture dans le cadre du Programme Investissement Croissance Durable.



INDICATEUR 10: Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	628	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultats (atteinte)		2 197 ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, 2 197 entreprises clientes ont bénéficié d'au moins une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables en participant aux programmes de La Financière agricole.

Ce résultat excède la cible prévue de 2 000 entreprises. L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrée par La Financière agricole concourt en grande partie à ce résultat avec 1 822 entreprises clientes qui y participent.

De plus, l'engouement de la clientèle pour la protection contre le gel hivernal des céréales d'automne a également contribué au dépassement de la cible. En tout, 414 entreprises agricoles ont bénéficié de cette protection.

La réponse des entreprises agricoles aux mesures de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables démontre que La Financière agricole a su atteindre son objectif stratégique, soit celui d'inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise.

INDICATEUR 11: Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	n. d. (nouvel indicateur)	40%	40%	40%	40%	40%
Résultats (atteinte)		42% ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

Au 31 mars 2023, 42% des entreprises agricoles en production biologique au Québec ont bénéficié d'au moins une des mesures de soutien spécifique à l'agriculture biologique intégrée aux programmes de La Financière agricole. La cible annuelle a donc été dépassée.

L'organisation est soucieuse de poursuivre son accompagnement des entreprises en production biologique. Elle offre donc plusieurs mesures de soutien spécifiques aux entreprises biologiques actives ou en transition.

ENJEU 2: Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2: Développer notre expertise, nos pratiques et nos outils dans un milieu mobilisant

OBJECTIF 2.1: Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation


L'expérience employé est au cœur de la mobilisation et de la rétention des employés, deux éléments essentiels à la réussite de la transformation organisationnelle et numérique. C'est dans cette optique que plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'offrir un milieu stimulant favorisant une culture d'innovation. À cet effet, les modalités de l'aménagement du temps de travail ont été revues alors que le déploiement du télétravail en mode hybride de façon structurée et pérenne a été réalisé en prenant compte les préoccupations des employés. Ainsi, ce sont 81,8 % des employés qui se sont dits globalement satisfaits de cette nouvelle réalité de travail.

Différentes activités de communications internes ont permis de contribuer à un milieu de travail valorisant, notamment le colloque annuel de l'organisation, la publication d'articles internes et la tournée annuelle du président-directeur général. De plus,

une conférence offerte auprès de tous les employés sur la gestion du numérique au quotidien a permis de faire valoir des saines habitudes de vie. Ces activités permettent de favoriser l'alignement sur les priorités stratégiques, la reconnaissance de la contribution des équipes à la mission et le renforcement du sentiment d'appartenance à l'organisation.

Le déploiement de Microsoft 365 s'est poursuivi et cinq nouveaux outils permettant d'améliorer le travail des équipes ont été rendus disponibles auprès des employés. La réalisation de plusieurs actions, comme le renforcement des attentes en matière de créativité et d'innovation ainsi que la tenue d'une formation destinée aux gestionnaires portant sur la valorisation de la créativité dans le mode de gestion ont également permis de mettre en place certains fondements pour favoriser une culture d'innovation au sein de l'organisation.

INDICATEUR 12: Indice de motivation des employés au travail

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	78%	78%	78%	79%	79%	79%
Résultats (atteinte)		78% 	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indice de motivation des employés au travail est de 78 %, soit le même taux que celui obtenu en 2021-2022. La cible annuelle est atteinte.

La motivation étant intimement liée à la mobilisation, l'organisation a élaboré un Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2022-2024. Au 31 mars 2023, l'ensemble des 12 cibles prévues pour 2022-2023 ont été atteintes ainsi qu'une des cibles prévues pour 2023-2024.

De plus, 91 % des unités concernées ont élaboré un plan sectoriel de mobilisation, lequel contribuera à améliorer la mobilisation de chacune des équipes et par le fait même, la motivation des employés.

De plus, une nouvelle démarche de mobilisation des employés sera proposée et déployée en 2023-2024, permettant d'actualiser les pratiques et d'intervenir en continu sur les différentes sphères de la mobilisation des employés.

INDICATEUR 13 : Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	66%	66%	68%	70%	72%	74%
Résultats (atteinte)		61% ◆	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques est de 61 %, soit cinq points de pourcentage en deçà de la cible annuelle et du résultat de la mesure de 2021-2022.

systèmes de mission restent encore abstraits pour les employés.

Le déploiement éventuel des progiciels de mission contribuera à augmenter la satisfaction à cet égard.

Malgré le fait que plusieurs outils Microsoft 365 aient été déployés, les travaux liés à l'amélioration des

INDICATEUR 14 : Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	77%	77%	78%	79%	80%	81%
Résultats (atteinte)		78% ●	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail est de 78 %, soit un point de pourcentage plus élevé que la cible annuelle et que le résultat de la mesure de 2021-2022.

Les efforts se sont poursuivis au-delà de la période destinée à la mesure de la satisfaction par la diffusion d'une formation intitulée « La créativité au service de notre mode de gestion » et de diverses communications auprès des employés (colloque annuel de l'organisation, rencontre des gestionnaires, articles internes, etc.).

Parmi les initiatives ayant permis d'excéder la cible annuelle, mentionnons la création d'un comité sur l'innovation et les travaux d'élaboration du plan d'action pour favoriser une culture d'innovation.

OBJECTIF 2.2: Soutenir le développement des compétences

Le développement des compétences est une préoccupation constante au sein de l'organisation, notamment concernant les besoins propres au domaine d'affaires de l'organisation, et ce, dans un contexte de transformation numérique. Les gestionnaires s'assurent que tous les employés possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer leur emploi et progresser dans l'organisation selon leurs aspirations. Les

différentes actions réalisées en 2022-2023 ont permis d'intervenir en ce sens, notamment par la mise en place de plans de formation individualisés, d'un parcours de sensibilisation à la réalité de gestion, de cadres de formation en assurance et en financement ainsi que de parcours de formation en transformation numérique. Ces derniers parcours, développés en 2022-2023, comprennent plusieurs modules dont un portant spécifiquement sur la méthode agile.

INDICATEUR 15: Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63%	63%	65%	67%	69%	71%
Résultats (atteinte)		62% ◆	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, l'indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés est de 62 %, soit un point de pourcentage de moins que le résultat de 2021-2022 et que la cible établie.

Au cours des dernières années, La Financière agricole a fait des avancées majeures pour améliorer la

formation notamment en assurance, en financement et en ressources informationnelles.

Afin de contribuer à l'augmentation de l'indice de satisfaction à cet égard, une mention a été ajoutée aux formulaires d'évaluation du rendement, rappelant ainsi d'aborder le sujet lors des rencontres annuelles. À ce moment, les employés peuvent convenir d'un plan de formation pour l'année à venir.

OBJECTIF 2.3: Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité

La transformation organisationnelle qui s'amorce a pour objectif d'offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité, et ce, au bénéfice de la clientèle. Elle occupe une place importante dans le Plan stratégique 2022-2027. L'année 2022-2023 aura permis de réaliser plusieurs travaux préparatoires en vue de ce chantier d'envergure. Ainsi, dans le cadre de la gouvernance de cette transformation numérique, la vision d'affaires organisationnelle a été élaborée et diffusée auprès des employés et de diverses parties prenantes. De plus, une planification des projets à réaliser a été produite ainsi que la mise en place de diverses mesures pour s'assurer d'une bonne gestion du changement.

Les vice-présidences concernées ont travaillé de concert afin d'assurer la réalisation des projets

visant à offrir des services numériques améliorés et une expérience client bonifiée. Les efforts se sont d'abord concentrés sur l'identification des besoins par la révision des modèles d'affaires en financement, et en assurances et protection du revenu en vue de l'acquisition de progiciels permettant d'optimiser la livraison des programmes de soutien offerts de l'organisation. La réussite d'un projet pilote visant à implanter un progiciel de gestion de la relation client aura également permis de franchir une autre étape préalable à un déploiement éventuel à l'ensemble de l'organisation. Un tel outil permettra en effet d'optimiser le travail des équipes pour favoriser les interventions à valeur ajoutée auprès de la clientèle.

INDICATEUR 16 : Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	58 %	60 %	62 %	64 %	67 %	70 %
Résultats (atteinte)		58,3% ♦	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

Le taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique a atteint 58,3% en 2022-2023, soit une légère progression par rapport au taux de 58 % obtenu en 2021-2022. La cible n'est pas atteinte du fait que certains services sont déjà entièrement numériques et que, par conséquent, leur taux d'utilisation ne peut augmenter. Aussi, la majorité des autres services affiche une stabilité d'utilisation

ou une faible progression. Finalement, le service permettant d'adresser une demande de financement affiche, quant à lui, une diminution d'utilisation du numérique.

Les services seront réévalués pour déterminer les possibilités de bonification de leur taux d'utilisation.

INDICATEUR 17 : Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques

	Référence 2021	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	89 %	89 %	90 %	90 %	90 %
Résultats (atteinte)		88 % ♦	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Explication des résultats obtenus en 2022-2023

En 2022-2023, le taux de satisfaction à l'égard des services numériques s'élève à 88 %. Ce résultat se situe sous la cible de 89 % prévue pour 2022-2023.

L'appréciation du résultat demeure tout de même très élevée et reflète bien les efforts déployés par le personnel des centres de services pour la promotion du dossier en ligne et du dépôt direct lors de la campagne annuelle d'adhésion et d'information à l'assurance récolte.

Deux nouveaux services numériques ont été mis à la disposition des clients :

- Pour bénéficier d'une aide financière en vertu de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, les clients doivent annuellement déclarer dans leur dossier en ligne les superficies admissibles. Ainsi, un nouveau service transactionnel a été ajouté au dossier en ligne du client en 2022-2023 afin qu'il puisse remplir cette obligation.
- Au terme du projet d'optimisation de la gestion des plaintes, un nouveau formulaire en ligne pour le dépôt d'une plainte a été intégré au site Web de La Financière agricole en novembre 2022. Ce formulaire est un moyen supplémentaire offert au client pour déposer une plainte.

ADDENDA 2022-2023 DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

À la suite de l'annonce du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de proroger l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'en octobre 2022, les ministères et les organismes ont été invités à prolonger leur plan d'action de développement durable (PADD) en vigueur en 2021-2022 afin de couvrir l'année 2022-2023.

Ainsi, La Financière agricole a publié un addenda à son PADD 2018-2022 pour présenter ses engagements en matière de développement durable pour l'année 2022-2023. Six des 18 actions du PADD 2018-2022 ont été reconduites en 2022-2023. De nouvelles actions ont été ajoutées afin de mettre en valeur, le Programme

Investissement Croissance Durable, la protection d'assurance récolte contre le gel hivernal des céréales d'automne ainsi que l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Les actions qui avaient pris fin en mars 2022 n'ont toutefois pas été reconduites dans cet addenda.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2023 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des cibles et des indicateurs associés à chacune des actions prévues à l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS


LÉGENDE : ● Atteint ◆ Non atteint

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique


N ^o *	Actions	Indicateurs	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
3	Mettre en place au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.	3.1 Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif	Augmentation de 5 points de pourcentage	Malgré les mesures mises en place, le taux d'utilisation par les employés d'un mode de transport collectif et actif est de 10,4 %, ce qui représente une diminution de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2018.	Non atteint – Débuté ◆
4	Poursuivre l'acquisition de biens responsables.	4.2 Proportion des acquisitions de biens faites de façon responsable au siège social de La Financière agricole	Proportion égale ou supérieure à 68,5 %	Au 31 mars 2023, la proportion des acquisitions écoresponsables réalisées par le siège social de La Financière agricole est de 48,4 %.	Non atteint – Débuté ◆

*Les numéros manquant correspondent aux actions du Plan d'action de développement durable 2018-2022 qui n'ont pas été reconduits dans l'addenda 2022-2023.


OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

N°	Action	Indicateur	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
5	Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.	5.1 Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 % annuellement	100 % des dossiers structurants ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable.	Atteint – Avant ou à la date prévue 

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2: Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

N°	Action	Indicateur	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
9	Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables.	9.1 Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole	Un projet d'ici mars 2023	Deux projets ont été encouragés par La Financière agricole.	Atteint – Avant ou à la date prévue 


OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1: Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

N°	Action	Indicateur	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
13	Poursuivre l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les principaux programmes de La Financière agricole.	13.1 Pourcentage des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel	85 %	90 % des principaux programmes de La Financière agricole intègrent au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel.	Atteint – Avant ou à la date prévue 

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2: Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la Société

N°	Action	Indicateurs	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
14	Poursuivre le soutien aux entreprises agricoles œuvrant dans le secteur de la production biologique.	14.1 Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique	100 entreprises	342 entreprises ont reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique.	Atteint – Avant ou à la date prévue ●
		14.2 Nombre d'entreprises assurées en production biologique	1050 entreprises	Le nombre d'entreprises assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte est de 1 106 pour l'année d'assurance 2022.	Atteint – Avant ou à la date prévue ●
		14.3 Nombre d'entreprises ayant reçu le soutien spécifique à la production biologique ou à la conversion biologique du Programme Investissement Croissance Durable	15 entreprises	6 entreprises ont bénéficié d'un soutien spécifique à la production biologique ou à la conversion biologique du Programme Investissement Croissance Durable.	Non atteint – Débuté ◆
15	Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables.	15.1 Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	1500 entreprises	1822 entreprises ont bénéficié de l'Initiative ministérielle des pratiques agroenvironnementales.	Atteint – Avant ou à la date prévue ●
		15.2 Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un des objectifs du Programme Investissement Croissance Durable spécifiques aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables	80 entreprises	100 entreprises ont bénéficié d'un objectif du Programme Investissement Croissance Durable visant les pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables.	Atteint – Avant ou à la date prévue ●
		15.3 Nombre d'entreprises assurées contre le gel hivernal des céréales d'automne	315 entreprises	414 entreprises sont assurées contre le gel hivernal des céréales d'automne.	Atteint – Avant ou à la date prévue ●


OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2: Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

N°	Action	Indicateur	2022-2023		Atteinte de la cible
			Cibles	Résultats	
16	Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles et agroalimentaires contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.	16.2 Nombre d'initiatives ou d'organismes soutenus	Au moins quatre annuellement	Cinq organismes œuvrant en agriculture et favorisant l'inclusion sociale et la réduction des inégalités ont été soutenus en 2022-2023.	Atteint – Avant ou à la date prévue 

AUTRES RÉSULTATS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au terme du PADD 2018-2022, la mesure des bénéfiques environnementaux des activités de compostage mises en place en 2020-2021 et de récupération des masques de procédures jetables

mises en œuvre au cours de l'année 2021-2022 n'avait pas pu être réalisée. Les résultats ont été mesurés au 31 mars 2023.

Action	Indicateur	Résultat au 31 mars 2023	Atteinte de la cible
Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.	Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place	Le taux de mise en valeur des matières résiduelles générées au siège social de La Financière agricole est passé de 44 % en 2019 à 60,2 % en 2023. Ce qui correspond à une diminution de 36,8 % de la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement. L'impact de la mise en place de boîte de recyclage des masques de procédures a permis de réduire d'environ 15 % le nombre de masques envoyés aux déchets, soit quelque 4 575 masques.	Atteint 

Les résultats détaillés sont disponibles sur le site Web de La Financière agricole au : fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/developpement-durable/plan-daction-de-developpement-durable.

DÉCLARATION DE SERVICES ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Bureau de l'expérience client

C'est le Bureau de l'expérience client qui a le mandat de contribuer à l'amélioration continue de la qualité des services offerts au regard des besoins et des attentes des clients. Le bureau de l'expérience client est au cœur de la transformation organisationnelle et numérique et toutes ses actions visent à établir une relation de confiance entre La Financière agricole et son client afin que ce dernier la considère comme un partenaire de choix. Au cours de cette deuxième année d'existence, plusieurs actions ayant pour but d'approfondir la connaissance du client et de consolider la culture client au sein de l'organisation ont été menées de front, notamment :

- La réalisation de sondages, outils essentiels à la captation des besoins des clients et à l'identification de pistes d'amélioration, s'est

poursuivie et s'est même intensifiée. Les précieuses informations recueillies auprès des clients servent notamment d'intrant pour le projet de transformation organisationnelle et numérique ;

- La tenue d'une consultation de la relève agricole (appelée « Panel relève ») et de tests utilisateur ont servi à orienter les décisions à prendre dans l'élaboration de la prochaine stratégie relève et à valider le formulaire de déclaration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales avant sa mise en ligne dans le dossier du client ;
- L'accompagnement par un expert externe spécialisé dans le domaine de l'expérience client afin de mener à bien les travaux d'élaboration de personas.

Satisfaction du service à la clientèle

Dans sa Déclaration de services à la clientèle, La Financière agricole s'engage à être attentive aux préoccupations de ses clients en leur offrant des produits adaptés à l'évolution de leurs besoins. Elle s'engage également à leur offrir des services simples, de qualité et accessibles, soit par l'entremise du dossier en ligne ou par l'accompagnement courtois et professionnel de son personnel dévoué.

Le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle est l'outil utilisé pour évaluer la satisfaction à l'égard des services à la clientèle dans son ensemble ainsi que pour déterminer la satisfaction envers la qualité de services plus spécifiques rendus au cours de la dernière année. Considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de difficulté d'embauche dans les équipes des centres de services en 2022-2023, le personnel de La Financière agricole peut être fier

des résultats obtenus en 2022-2023 même s'ils sont légèrement inférieurs à ceux de 2021-2022 (tableau 7). Mentionnons que les résultats de l'année 2021-2022 étaient exceptionnellement élevés.

Le tableau 8, quant à lui, présente la performance des équipes relativement à la livraison des engagements des différents programmes.

Pour capter de façon plus régulière la satisfaction des clients, La Financière agricole expédie des sondages de rétroaction dans lesquels on retrouve trois questions portant sur la mesure de l'expérience client soit, la satisfaction envers le service à la clientèle, la mesure de l'effort client et l'indice net de recommandation client. Ces sondages, expédiés dès la fin du traitement d'une garantie de prêt, d'une subvention ou d'un avis de dommages, présentent d'excellents résultats. De plus, ils permettent de réagir rapidement si une situation doit être redressée.

TABLEAU 7 – Taux de satisfaction de la clientèle à l’égard du service à la clientèle

Éléments évalués	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ¹¹
Services à la clientèle dans son ensemble	86 %	91 %	88 %
Comportements plus spécifiques :			
Le personnel était courtois	96 %	98 %	97 %
Le personnel m’a informé des étapes de traitement	88 %	93 %	91 %
Le personnel avait les connaissances relatives aux programmes	89 %	93 %	91 %
Le personnel a respecté les délais convenus	88 %	92 %	90 %
Le personnel était disponible	86 %	91 %	90 %
Le personnel m’a facilité la tâche pour gérer ma demande	87 %	91 %	89 %

LÉGENDE : ● Atteint ◆ Non atteint

TABLEAU 8 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle (DSC) au 31 mars 2023¹²

Engagements	Cibles prévues à la Déclaration de services à la clientèle	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Traiter le dossier d’indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle) en moins de 30 jours	90 % des dossiers traités en moins de 30 jours	84 % (Délai moyen de 23 jours*) ◆	77 % (Délai moyen de 25 jours) ◆
Traiter tous les dossiers dès le calcul d’une avance ou d’un paiement final en assurance stabilisation	98 % des dossiers traités dès le calcul d’une avance ou d’un paiement final	100 % ●	96 % ◆
Émettre l’avis de calcul des bénéfices du programme (ACBP) (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus) en moins de 75 jours	75 % des dossiers traités en moins de 75 jours	84 % (Délai moyen de 44 jours) ●	81 % (Délai moyen de 43 jours) ●
Transmettre l’avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec) en moins de 45 jours	80 % des dossiers traités en moins de 45 jours	88 % (Délai moyen de 24 jours) ●	83 % (Délai moyen de 23 jours) ●
Émettre le certificat de garantie de prêt en moins de 14 jours	80 % des dossiers traités en moins de 14 jours	48 % (Délai moyen de 19 jours) ◆	50 % (Délai moyen de 18 jours) ◆
Répondre à une demande de subvention en moins de 20 jours	80 % des dossiers traités en moins de 20 jours	50 % (Délai moyen de 24 jours*) ◆	49 % (Délai moyen de 24 jours) ◆

*À noter qu’à la suite de la correction ou de la mise de jour de données survenues après le 31 mars 2022 concernant l’année 2021-2022, les délais de traitement d’une indemnisation à l’assurance récolte et d’une subvention ont été modifiés en conséquence.

¹¹La marge d’erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2023 est de 1,32 %.

¹² Date d’entrée en vigueur de la déclaration de services: avril 2018.

L'émission de l'avis de calcul des bénéficiaires des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus et la transmission de l'avis de dépôt des programmes Agri-investissement et Agri-Québec sont les deux indicateurs qui présentent des résultats supérieurs à la cible. De plus, le délai moyen de traitement s'est amélioré d'une journée dans les deux cas.

Le résultat des quatre autres indicateurs n'a toutefois pas atteint la cible établie. Bien qu'il s'agisse d'équipes de travail distinctes en assurance et en financement, la raison commune à cette performance moindre est en grande partie liée aux mouvements de personnel. En effet, près de 29 % des conseillers en assurance et 21 % des conseillers en financement qui étaient présents en début d'année ont quitté l'organisation en 2022-2023 pour diverses raisons. En contrepartie, des embauches ont comblé partiellement ces départs, ce qui a exigé des efforts de formation de la part du personnel en poste, lequel a dû aussi compenser les départs non comblés.

Assurance

Les conseillers en assurance sont responsables du traitement des dossiers d'assurance récolte et d'assurance stabilisation.

En 2022-2023, ces mêmes conseillers ont vu leur charge de travail augmenter à la suite de l'arrivée du nouveau programme nommé Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. En plus de s'approprier les composantes du programme, les conseillers ont accompagné les quelque 1 800 entreprises inscrites pour les aider à comprendre les différentes obligations, dont celle portant sur la déclaration des aménagements favorables à la biodiversité.

Financement

En 2022-2023, malgré les problématiques liées à la main-d'œuvre, les conseillers en financement ont réussi à traiter les garanties de prêt dans un délai moyen de 18 jours, soit une journée de moins que l'année précédente. Pour ce qui est des subventions, le délai s'est maintenu à 24 jours.

L'an dernier, La Financière agricole a mis en place deux initiatives visant à réduire les délais de traitement en financement: une équipe de conseillers voués à l'accompagnement de la clientèle en démarrage dans des productions non traditionnelles et la spécialisation de conseillers en relation client et en analyse. Le perfectionnement de ces deux mesures se poursuit et il est à prévoir que leur effet sur les délais de traitement se manifesterà de façon graduelle.

Pour diminuer la charge de travail associée à la formation des nouveaux employés par les conseillers en financement expérimentés, un projet pilote de coordination centralisée pour l'intégration à la tâche des nouveaux conseillers a débuté en février 2023. D'une durée d'environ six mois, ce projet vise notamment à mettre en place un plan de formation uniforme pour l'ensemble des nouveaux conseillers de la province, à réduire la période d'apprentissage afin de les rendre opérationnels plus rapidement et de leur offrir une expérience plus valorisante.

Satisfaction envers les délais de réponse

Au même titre que les engagements énoncés au tableau 9, La Financière agricole s'engage, dans sa Déclaration de services à la clientèle, à ce que 90 % des réponses à un courriel, des confirmations de rendez-vous et des retours d'appels soient effectués dans un délai maximal de deux jours. La façon de déterminer l'atteinte ou non de cette cible se fait annuellement par le biais du sondage sur la satisfaction de la clientèle en posant la question suivante au client: « Quel est votre niveau de satisfaction concernant les délais de réponse obtenus pour une réponse à un courriel, une confirmation de rendez-vous ou un retour d'appel ? ».

Le tableau 9 présente les résultats des deux dernières années.

TABLEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des délais de réponse

Engagements	Cible de la DSC	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023 ¹³
Réponse à un courriel	90 % dans un délai de 2 jours	91 % ●	90 % ●
Confirmation d'un rendez-vous	90 % dans un délai de 2 jours	92 % ●	91 % ●
Retour d'appel	90 % dans un délai de 2 jours	90 % ●	89 % ◆

Finalement, mentionnons que l'enjeu de réduction des délais de traitement et de réponse est une préoccupation constante à La Financière agricole et que lorsque des interventions rapides sont possibles afin de les diminuer, les efforts sont déployés en ce sens. Le projet de transformation organisationnelle et numérique permettra à terme d'agir sur ces indicateurs afin qu'ils reflètent davantage la réalité et qu'ils répondent mieux au besoin en information de gestion.

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole contribue à l'amélioration continue des services. Elle permet d'offrir à sa clientèle la possibilité d'exprimer son insatisfaction et de soutenir la qualité de ses services. Cette politique a fait l'objet d'une mise à jour à l'automne 2022.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est une insatisfaction exprimée verbalement ou par écrit au sujet de la qualité de la prestation de services offerte à la clientèle et des produits offerts par La Financière agricole incluant les paramètres de programmes, ainsi que leur administration. Depuis novembre 2022, la clientèle a une nouvelle option pour déposer une plainte de façon simple et sécuritaire, par l'entremise du formulaire de plainte en ligne disponible sur le site Web de La Financière agricole.

En 2022-2023, La Financière agricole a reçu 38 plaintes, comparativement à 77 en 2021-2022, ce qui représente une diminution de 50,6%. Cette diminution peut s'expliquer principalement par la baisse du nombre de plaintes reçues à l'égard de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et à l'égard des plans de localisation des parcelles agricoles. En ce qui concerne l'Initiative ministérielle, plusieurs communications ont été diffusées pour faciliter sa compréhension. Les 38 plaintes ont été signifiées de façon individuelle. Parmi celles-ci, 36 plaintes, soit 94,7% ont été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables prévu dans la politique, comparativement à 98,6% lors de l'exercice précédent.

¹³ La marge d'erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2023 est de 1,32%.

TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2020-2021		2021-2022		Résultats 2022-2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	219	87,2	12	15,6	12	31,6
Agri-stabilité et Agri-investissement	8	3,2	2	2,6	4	10,5
Programmes de financement agricole et forestier, Programme d'appui financier à la relève agricole et Programme Investissement Croissance	2	0,8	3	3,9	4	10,5
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6	2,4	3	3,9	2	5,3
Plan sauvage d'indemnisation des dommages causés par la faune	0	0	0	0	1	2,6
Modernisation des plans de localisation et des parcelles agricoles	11	4,4	12	15,6	1	2,6
Service à la clientèle	4	1,6	10	13	8	21,1
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	1	0,4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	s. o.	s. o.	35	45,4	6	15,8
TOTAL	251	100	77	100	38	100

Motifs d'insatisfaction

Le service à la clientèle a fait l'objet de 8 plaintes. Celles-ci portaient principalement sur les délais et la qualité de l'accompagnement lors du traitement des dossiers. Le suivi de ces plaintes a permis d'apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.

L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales a fait l'objet de 6 plaintes (15,8%). Les insatisfactions communiquées par les plaignants concernaient les critères d'admissibilité et les modalités liées à l'inscription.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC) a fait l'objet de 12 plaintes dont 5 sont liées à l'indemnisation de la protection collective Foin et pâturages pour l'année d'assurance 2021-2022. Les insatisfactions exprimées portent principalement sur l'évaluation des pertes à l'égard des données colligées par les stations météorologiques ainsi que sur le coût des assurances.

Parmi les 38 plaintes reçues et traitées au cours de l'année 2022-2023, une des plaintes a permis d'apporter une bonification au dossier en ligne quant au délai d'inactivité lors de la saisie de données.

**GESTION
DES RESSOURCES**



RESSOURCES HUMAINES ET ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Au 31 mars 2023, La Financière agricole comptait 625 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui correspond à une diminution de 22 employés par rapport au résultat obtenu au 31 mars 2022. Cette diminution peut s'expliquer en partie par le nombre de postes à pourvoir à

cette date et la difficulté de combler certains postes dans un contexte de rareté de main-d'œuvre. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, elle a utilisé 600 équivalents à temps complet (ETC). Ainsi, la cible de 638,7 ETC fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée.

TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois¹⁴

Secteurs	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2023	Total au 31 mars 2022	Écart entre 2023 et 2022
Siège social	24	232	63	319	317	+2
Réseau régional	14	151	141	306	330	-24
TOTAL	38	383	204	625	647	-22

TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures normales	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ¹⁵
Personnel d'encadrement	66 038	0	66 038	36
Personnel professionnel	662 020	5 488	667 508	366
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	360 740	818	361 558	198
TOTAL 2022-2023	1 088 798	6 306	1 095 104	600
TOTAL 2021-2022	1 139 682	9 964	1 149 646	629

¹⁴ Effectif en poste au 31 mars 2023: nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

¹⁵ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,30 heures par année.

Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. À cet effet, La Financière agricole a investi 2,2% de sa masse salariale en formation, en misant notamment sur l'offre de formation à l'interne pour répondre aux besoins de développement, entre autres en agriculture, en assurance, en financement et en ressources informationnelles.

Le nombre et la diversité des activités offertes dans le Plan de développement des ressources humaines (PDRH) ont contribué à obtenir une moyenne de jours de formation par personne de 4,2 en 2022-2023, comparativement à 3,5 l'année précédente. La Financière agricole a également investi pour le développement des compétences des étudiants et des stagiaires qui ont bénéficié de 3,1 jours de formation en moyenne.

TABLEAU 13 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2022-2023¹⁶

Champs d'activité	Année financière 2022-2023 (en pourcentage)
Favoriser le développement des compétences en agriculture, en assurance et en financement	36,3
Acquérir de nouvelles connaissances en communication, en bureautique et en informatique	20,7
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	19,9
Autres formations (ex. : formations juridiques, comptabilité, vérification interne, etc.)	11,2
Développer des compétences en matière de ressources humaines (ex. : gestion de la main-d'œuvre, climat de travail, santé et sécurité, etc.)	8,5
Préparation à la retraite	1,5
Développer des compétences en matière de service à la clientèle	1,2
Prise en compte des principes de développement durable	0,7

TABLEAU 14 – Évolution des dépenses de formation¹⁷

Répartition des dépenses en formation	Année financière 2020-2021	Année financière 2021-2022	Année financière 2022-2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,8	1,9	2,2
Nombre moyen de jours de formation par personne :			
• Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	7,3	6,9	6,3
• Professionnels, avocats et notaires	3,4	3,7	4,8
• Techniciens et personnel de bureau	1,8	2,7	2,8
TOTAL	3,1	3,5	4,2
Somme allouée par personne	1 117	1 262	1 637

¹⁶ La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

¹⁷ Les données de ce tableau incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement, professionnel et fonctionnaire, mais excluent les étudiants et les stagiaires ainsi que les titulaires d'emploi supérieur.

Planification de la main-d'œuvre

Mouvement du personnel

En 2022-2023, le taux de départ volontaire du personnel régulier, qui est composé de départs à la retraite, de mutations, de promotions hors de l'organisation et de démissions, est de 18,9%. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, la refonte du processus de dotation de la fonction publique a notamment eu pour effet d'accentuer les démissions puisqu'il est plus facile de revenir au sein de la fonction publique qu'au paravant. Pour combler une partie de ces départs, 174 personnes ont été embauchées en 2022-2023, comparativement à 172 l'année précédente. De ce nombre, 49 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un

bassin de relève intéressant. L'organisation a élaboré un questionnaire pour mieux connaître les motifs de départ des employés et mettre en place des actions préventives lorsqu'elle a un pouvoir d'action sur le motif évoqué. Elle a également revu sa Directive en matière d'accueil, d'intégration et de développement des compétences et révisé son programme d'accueil organisationnel de façon à bonifier les pratiques en la matière. Finalement, l'organisation a réalisé un projet pilote sur le parrainage qui s'est avéré concluant et qui sera déployé en 2023-2024 à l'ensemble de l'organisation.

TABLEAU 15 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (en pourcentage)	9,8	16,6	18,9

TABLEAU 16 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

Nombre de départs à la retraite	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	30	27	32

TABLEAU 17 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation entre le 1 ^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2023
49	14

Mobilisation du personnel

La Financière agricole a réalisé un sondage en novembre 2021 et le taux de mobilisation des employés a été de 76,1% comparativement à l'exercice de 2019 qui présentait un résultat de 74,1%. L'organisation a déployé en 2022-2023 son Plan d'action organisationnel de la mobilisation 2022-2024. L'ensemble des actions prévues pour l'année ont été réalisées. À titre d'exemples, la poursuite d'un projet pilote sur le mentorat, l'exercice de gestion

prévisionnelle de la main-d'œuvre, la formation des comités de santé et de sécurité du travail sur les risques psychosociaux et le déploiement de l'offre de service de la Direction des ressources humaines en matière de gestion du changement ont été réalisés.

Finalement, 91% des unités ont élaboré un plan d'action afin de rejoindre les besoins de mobilisation spécifiques à leur secteur.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. D'ailleurs, l'organisation a surpassé la cible de 25 % d'embauche de membres des groupes cibles au recrutement régulier, avec un résultat de 31,7 %. Elle a également augmenté son taux d'embauche pour tous les autres statuts d'emploi par rapport à l'année 2022-2023. La cible de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier, qui est fixée à 2 %, a été presque atteinte avec 1,9 % cette année.

Quant à la représentativité des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel, une progression vers l'atteinte de la cible de 7 % était remarquable depuis les dernières années. Celle-ci a été dépassée en 2022-2023 avec 9,4 %. Il en est de même pour la cible de 6 % de représentativité au sein du personnel d'encadrement qui a été dépassé avec un résultat de 9,1 %.

TABLEAU 18 – Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre d'employés en place au 31 mars 2023
Régulier	60	570
Occasionnel	65	55
Étudiant	29	18
Stagiaire	20	3
TOTAL	174	646

TABLEAU 19 – Embauche des membres des groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Membre des minorités visibles et ethniques	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en pourcentage)
Régulier	60	18	0	0	1	19	31,7
Occasionnel	65	17	0	0	0	17	26,2
Étudiant	29	5	0	0	0	5	17,2
Stagiaire	20	4	0	0	0	4	20,0
TOTAL	174	44	0	0	1	45	25,9

TABLEAU 20 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (en pourcentage)	7,4	15,0	31,7
Occasionnel (en pourcentage)	2,9	14,0	26,2
Étudiant (en pourcentage)	16,7	6,7	17,2
Stagiaire (en pourcentage)	21,4	12,5	20,0

TABLEAU 21 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2021 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2022 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2023 (en pourcentage)
Autochtone	3	0,5	3	0,5	5	0,9
Anglophone	3	0,5	3	0,5	3	0,5
Personne handicapée	12	2,1	12	2,1	11	1,9

TABLEAU 22 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹⁸

MVE par région administrative	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (en pourcentage)
Montréal et Laval ^{17, 18}	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Outaouais et Montérégie	9	10,6	9	10,2	16	18,4
Estrie, Lanaudière et Laurentides	5	9,8	7	12,1	14	23,3
Capitale-Nationale ¹⁹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres régions	18	3,9	23	4,6	28	5,9
TOTAL	32	5,1	39	6,1	58	9,4

TABLEAU 23 – Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023²⁰

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (en pourcentage)
Minorités visibles et ethniques	3	9,1

¹⁸ Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs) ainsi que les étudiants et les stagiaires.

¹⁹ Les régions administratives de la Capitale-Nationale, de Montréal et de Laval ne comportent aucun ETC pour 2021, 2022 et 2023.

²⁰ Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

TABLEAU 24 – Embauche des femmes par statut d’emploi en 2022-2023

Statut d’emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d’embauche de femmes (en pourcentage)
Régulier	60	43	71,7
Occasionnel	65	43	66,2
Étudiant	29	22	75,9
Stagiaire	20	12	60,0
TOTAL	174	120	69,0

TABLEAU 25 – Représentativité des femmes dans l’effectif régulier en 2022-2023

Catégorie d’emploi	Effectif total (hommes et femmes)	Effectif (femmes)	Taux de représentativité des femmes (en pourcentage)
Personnel d’encadrement	38	14	36,8
Professionnel	360	231	64,2
Technicien et personnel de bureau	172	133	77,3
TOTAL	570	378	66,3

RESSOURCES FINANCIÈRES

Cadre financier

Pour 2022-2023, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 372,2 millions de dollars à La Financière agricole, une légère augmentation de 0,1 million de dollars par rapport à l’année précédente. À ce montant s’ajoute la contribution de 0,1 million de dollars du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du Règlement sur le Programme de financement forestier. Finalement, s’ajoutent des contributions provenant du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation relativement aux interventions suivantes : 2,4 millions de dollars pour le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d’efficacité énergétique et 9,4 millions de dollars concernant l’Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

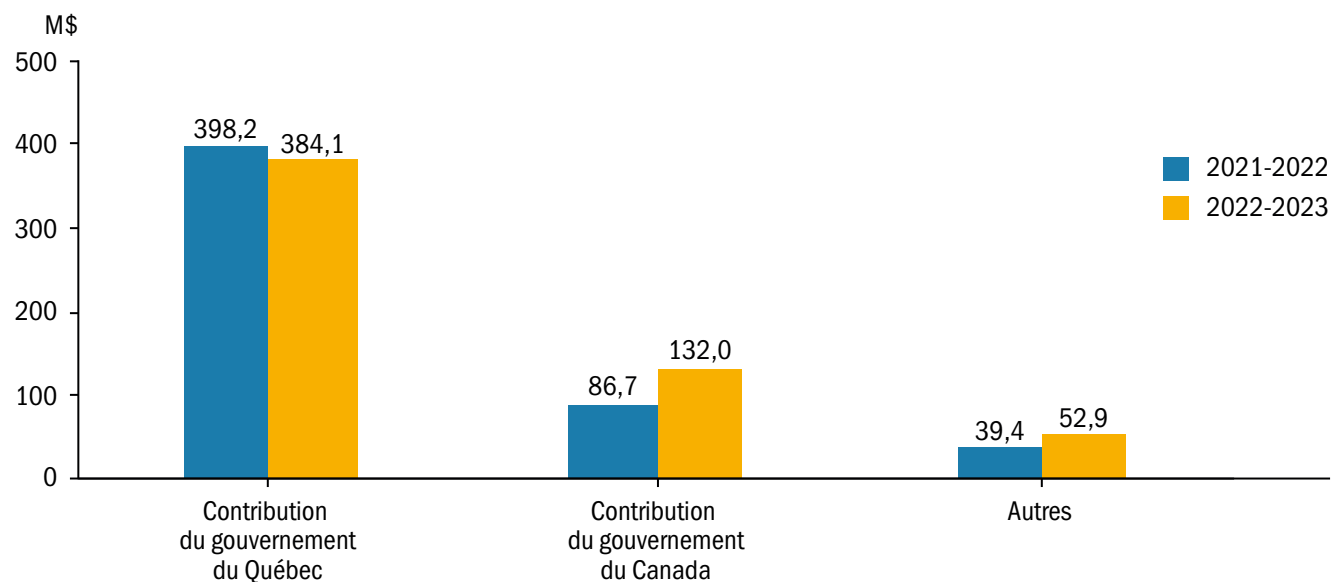
La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l’administration des programmes

fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu du Partenariat canadien pour l’agriculture. Ces contributions s’élèvent à 132,0 millions de dollars pour l’exercice 2022-2023, soit 45,3 millions de dollars de plus comparativement à 2021-2022. Cette augmentation est due à une contribution plus importante aux programmes Agri-protection (assurance récolte) et Agri-stabilité.

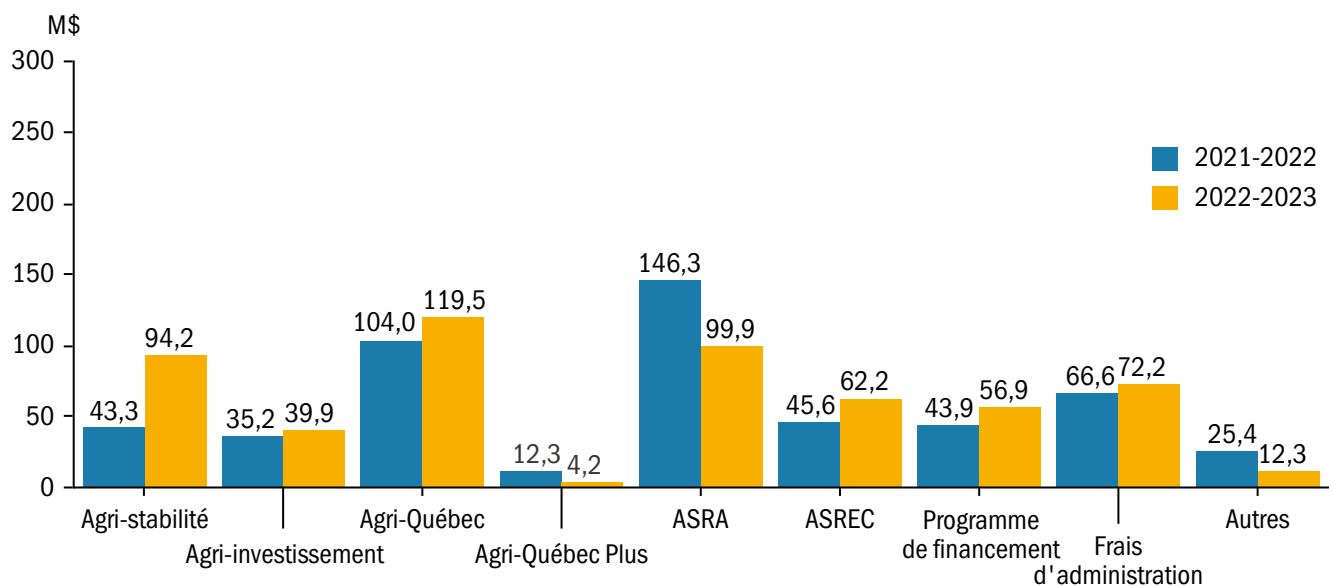
Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité.

Pour l’exercice financier 2022-2023, les résultats affichent un excédent de 7,6 millions de dollars.

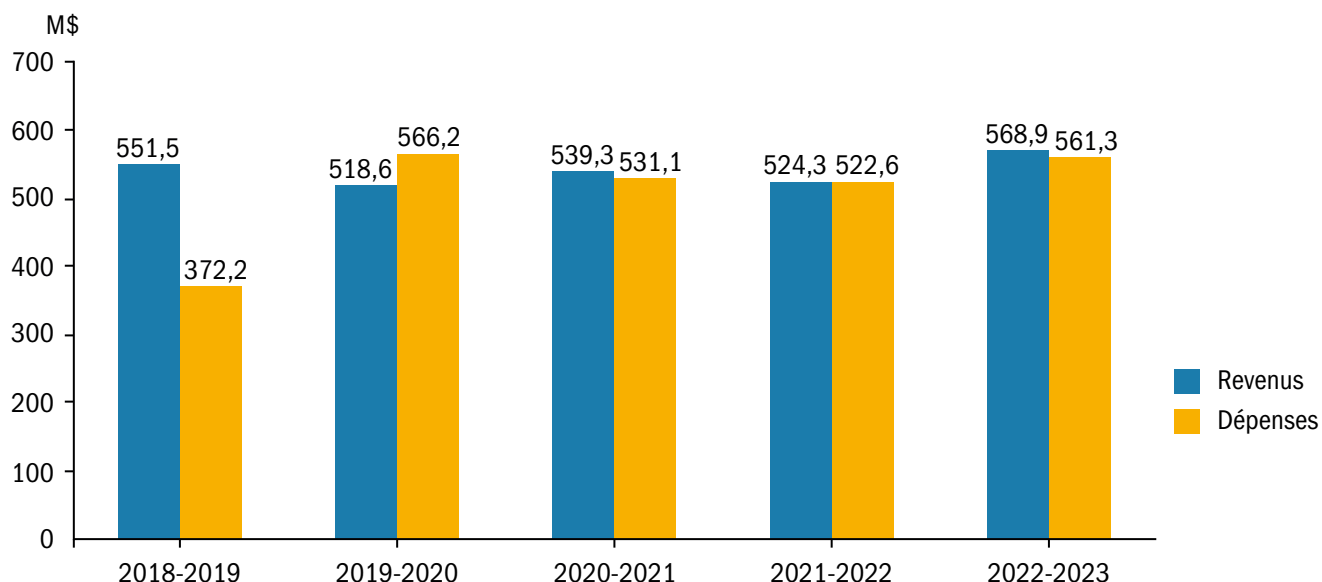
GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2021-2022 et en 2022-2023



GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2021-2022 et en 2022-2023



GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses



La Financière agricole détient une réserve de 334,6 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. La Société détient également une réserve de 126,5 millions de dollars lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées advenant un contexte

économique difficile. Les sommes sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

TABLEAU 26 – Dépenses administratives

Nature des dépenses	Budget de dépenses 2022-2023 (M\$) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2023 (M\$) (2)	Écart (M\$) (3) = (2) – (1)	Variation (%)	Dépenses réelles 2021-2022 ²¹ (M\$)
Masse salariale	58,6	56,3	-2,3	-4 %	54,0
Fonctionnement	19,4	15,9	-3,5	-18 %	12,6
Total de l'organisation	78,0	72,2	-5,8	-7 %	66,6

Source : Comptes publics 2021-2022

Dépenses administratives

En 2022-2023, La Financière agricole disposait d'un budget de 78,0 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter son budget.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2021-2022 et 2022-2023 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour soutenir la transformation numérique.

²¹ Dont 0,69 million de dollars relatifs aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

État des placements et des emprunts

Les rendements réalisés au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été inférieurs à leur rendement espéré. En effet, le portefeuille du Compte dédié aux garanties de prêts affiche un rendement de 1,2 %, ce qui le situe en dessous de son rendement espéré de 6,5 %. Le portefeuille de la Réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus affiche, quant à lui, un rendement près de 0,65 %, par rapport à son rendement espéré de 4,8 %. Le portefeuille du Fonds ASREC affiche un rendement de près de 1,15 %, le plaçant ainsi en dessous de son rendement espéré de 5,7 %. Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 3,47 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 48 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 942,0 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés de 31,6 millions de dollars.

La Financière agricole ne dispose d'aucun régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisées par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, La Financière agricole a financé, à même ses liquidités, les besoins de financement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

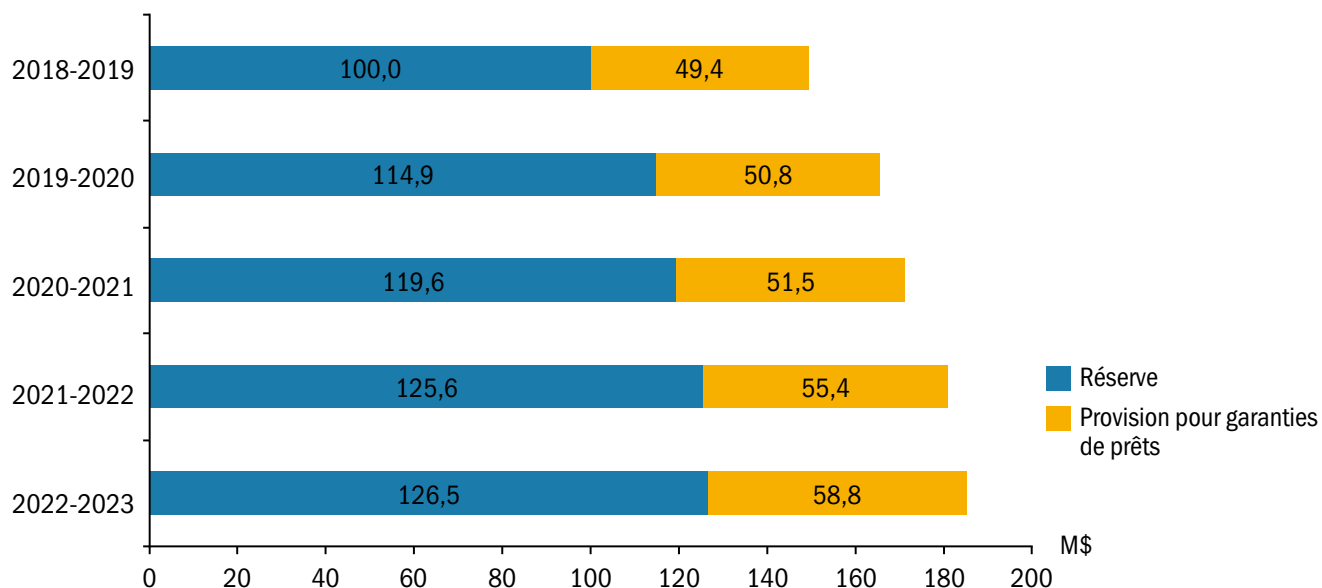
État du Compte dédié et des fonds

État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'une garantie de prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admissibles. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée afin d'évaluer, notamment, le montant nécessaire au compte dédié aux garanties de prêts, la réserve doit être équivalente à 2 % de l'encours depuis le 1^{er} avril 2019. Ce montant permet de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, La Financière agricole détient des actifs qui sont affectés aux paiements des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le compte dédié aux garanties de prêts.

Au 31 mars 2023, le solde du compte dédié est de 185,3 millions de dollars, incluant la réserve de 126,5 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est 6,71 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 1,8 million de dollars ont été versés aux institutions financières en contrepartie des pertes subies. En 2021-2022, la somme versée était de 0,8 million de dollars. Au 31 mars 2023, le ratio de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,03 % comparativement à 0,01 % l'année précédente.

GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers

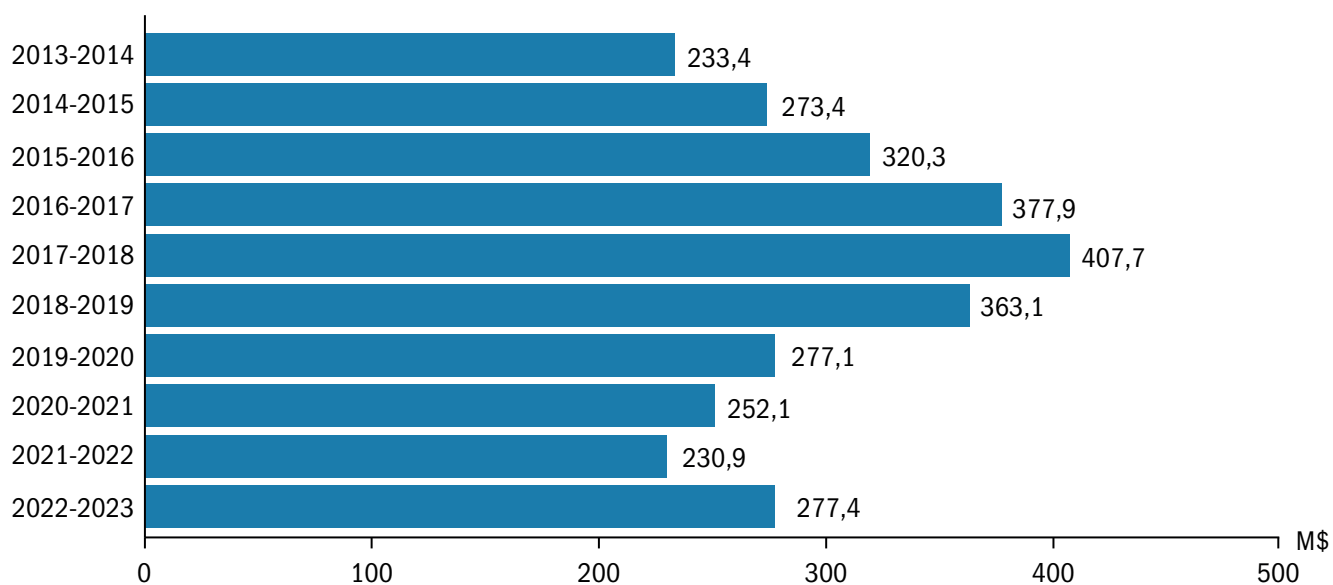


État du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. Les frais administratifs sont assumés par les gouvernements provincial et fédéral. Les contributions doivent permettre, à long terme,

de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit. Pour ce faire, La Financière agricole assure un suivi rigoureux de l'évolution de l'adhésion et de la conjoncture liée aux besoins d'interventions. Au 31 mars 2023, le fonds présentait un avoir de 277,4 millions de dollars, soit une hausse de 46,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23 – Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers

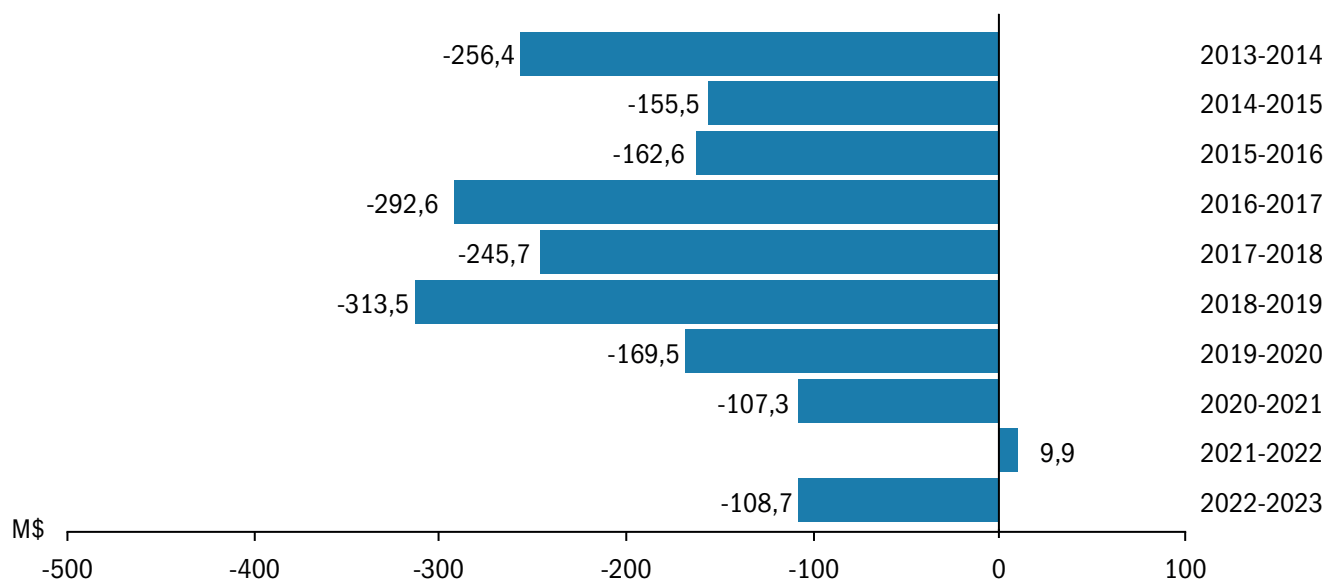


État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est constitué au tiers des contributions des adhérents et aux deux tiers de celles de La Financière agricole. Les frais administratifs sont assumés par La Financière agricole, à l'exception des études des coûts de production et de la certification actuarielle

qui sont assumés par le Fonds. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit. Au terme de l'exercice 2022-2023, ce fonds présente un déficit de 108,7 millions de dollars, dont près de 98 millions de dollars sont impartis au secteur porcin. Le détail de l'état de ce fonds est présenté dans les états financiers.

GRAPHIQUE 24 – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers



RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles contribuent à la performance et à la transformation de La Financière agricole par la mise en place de solutions innovantes, efficaces et sécuritaires alignées sur les besoins d'affaires de l'organisation, les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques en technologies de l'information. Chaque année, La Financière agricole consacre des efforts importants à l'entretien et à l'évolution de ses actifs informationnels. Des actions sont par ailleurs prioritaires annuellement pour préserver leur état de

bon fonctionnement. Toutefois, plusieurs systèmes de mission sont désuets et la technologie utilisée dépassée. Il est donc difficile de recruter de la main-d'œuvre ayant l'expertise requise. Il s'agit ici de risques majeurs pour l'organisation que La Financière agricole a priorisés. Ainsi en parallèle, des projets sont mis en place afin de réaliser la transformation organisationnelle et numérique pour ainsi offrir des services simplifiés, intégrés et de qualité qui sont adaptés aux besoins de la clientèle.

Par ailleurs, afin de bien relever les défis à venir, La Financière agricole s'est dotée d'une démarche de transformation et d'optimisation numériques soutenue par une stratégie de réalisation qui comprend la vision d'affaires, le plan de transformation numérique et une feuille de route présentant l'ensemble des projets. Les projets majeurs visent une révision des modèles d'affaires en financement, en assurances et en protection du revenu ainsi qu'en gestion de la relation clientèle, et constituent les pièces maîtresses permettant de soutenir la transformation des affaires découlant des travaux d'architecture d'entreprise. La Financière agricole a poursuivi la mise en place de méthodes agiles dans la gouvernance et la gestion de ses projets ainsi que de ses activités. Elle s'est inscrite dans un processus de montée en compétences numériques de ses ressources humaines afin de renforcer l'expertise nécessaire à la réalisation de sa transformation.

Principales réalisations en 2022-2023

Vision des ressources informationnelles alignée sur les orientations stratégiques et gouvernementales

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a maintenu ses efforts dans des projets et des initiatives propres aux orientations définies par son architecture d'entreprise et la feuille de route de sa transformation numérique.

Pour soutenir la prestation de travail, La Financière agricole a poursuivi le déploiement des outils de collaboration infonuagique visant à assurer la continuité de ses activités. De plus, elle a continué la réalisation de plusieurs projets et initiatives, notamment :

- L'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales ;
- La réalisation d'un projet pilote de gestion de la relation avec la clientèle ;
- L'optimisation des processus de gestion des volumes assurables des produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche ;
- L'ajout de protections en assurance récolte ;
- La participation aux travaux préparatoires pour l'acquisition de solutions progiciels.

La transformation organisationnelle et numérique a, quant à elle, été soutenue par l'autorisation du gouvernement de réaliser la phase d'exécution du projet « Conception et mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement » ainsi que par l'approbation initiale, par le conseil d'administration de La Financière agricole, du dossier d'affaires « Solution d'affaires supportant les programmes en assurance et protection du revenu » présentement en cours de bonification. Ces deux projets majeurs permettront notamment de remplacer nos systèmes informatiques désuets et d'utiliser des outils performants afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et des employés. Ces deux projets s'inscrivent dans une approche globale de l'organisation afin que la transformation numérique s'intègre à la profonde transformation organisationnelle.

Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information est une priorité au sein de l'organisation. Des efforts constants ont été déployés afin de s'assurer de la planification et de la mise en place de solutions tirées des meilleures pratiques en la matière. Dans une perspective d'accroître sa résilience en sécurité informatique, La Financière agricole a mis en place diverses campagnes de sensibilisation et de simulation d'hameçonnage. Elle a aussi poursuivi les améliorations proposées dans le cadre des différents travaux de sécurité réalisés précédemment. Les infrastructures soutenant les systèmes de mission de La Financière agricole ont permis, quant à elles, de desservir adéquatement son personnel et sa clientèle pour assurer la continuité de leurs activités respectives au cours de l'exercice financier.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE



Grâce à ses interventions diversifiées alignées sur ses objectifs stratégiques, La Financière agricole réalise sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance. À cet égard, l'organisation effectue le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance en utilisant les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique ci-après, à la fois dans son rapport annuel et dans ses autres outils de suivi tel que son tableau de bord de gestion :

1. La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

2. L'atteinte de ses objectifs stratégiques

3. Une prestation de services à la clientèle de qualité

4. Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

INDICATEURS SIGNIFICATIFS DE L'ORGANISATION

La Financière agricole a revu son tableau de bord de gestion au cours de la dernière année en s'inspirant des pistes d'amélioration signifiées dans ses derniers diagnostics de performance de même que des bonnes pratiques dans le domaine.

Le tableau de bord de gestion est arrimé avec le plan stratégique, le plan d'action de développement durable et la Déclaration de services à la clientèle. Il considère le principe de cascade qui implique de décliner les indicateurs stratégiques de l'organisation en indicateurs clés de performance. Dans un souci d'amélioration continue, la nouvelle version présente en un coup d'œil les résultats relatifs aux indicateurs significatifs identifiés. Il se veut un outil pour faciliter la prise de décision. Il fait l'objet d'un suivi trois fois par année au conseil d'administration.

ÉTALONNAGE

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. La loi précise que ce type d'exercice doit être réalisé tous les trois ans.

Une approche en deux volets a été retenue par le conseil d'administration de La Financière agricole :

1. Balisage avec des organisations de la fonction publique québécoise
2. Balisage avec les organisations d'autres provinces ayant des mandats semblables à ceux de La Financière agricole

La Financière agricole s'assure de réaliser périodiquement les études de balisage des deux volets retenus afin de respecter ses obligations. Bien qu'aucun des deux balisages n'ait été réalisé au cours de la dernière année, l'organisation a poursuivi ses efforts afin de tenir compte des recommandations formulées dans ces études de balisage, notamment par la réalisation de travaux préparatoires en vue de sa transformation organisationnelle et numérique qui permettra à terme :

- D'améliorer ses systèmes informatiques ;
- D'améliorer sa performance, notamment au niveau de ses délais de traitement ;
- De bonifier ses indicateurs de processus ;
- De faciliter le développement des compétences de ses employés et la gestion du savoir.

L'organisation souhaite également miser davantage sur des données comparatives, notamment en bonifiant sa prochaine étude de performance comparée prévue en 2023-2024.

GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS

Afin de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques, La Financière agricole s'assure de connaître et de suivre ses risques organisationnels majeurs pouvant compromettre l'atteinte de ses objectifs stratégiques. L'organisation dispose d'un encadrement organisationnel dont une politique qui établit un processus de gestion des risques structuré ainsi qu'un cadre qui précise les modalités d'application.

Le processus de gestion des risques organisationnels majeurs permet à La Financière agricole de se positionner face à ses grandes préoccupations tout en considérant ses priorités stratégiques et l'évolution de son contexte. Le cycle auquel est soumis ce processus s'étend annuellement du 1^{er} juin au 31 mai. À son terme, des travaux de reddition de comptes et de mise à jour sont entrepris.

En 2022-2023, neuf risques majeurs ont été identifiés. De ceux-ci, six risques ont été priorisés et documentés. La Financière agricole porte notamment une attention particulière aux enjeux majeurs découlant du contexte organisationnel actuel que sont :

- les besoins de main-d'œuvre qualifiée ;
- les technologies de l'information, principalement au regard de la transformation numérique et de la cybersécurité ;
- l'adaptation des produits et des services aux changements climatiques ainsi qu'aux attentes sociétales ;
- les possibilités de stratagèmes malveillants pouvant occasionner des situations de fraude.

Un suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues pour chacun des risques est réalisé auprès du conseil d'administration.

Afin de s'assurer de réaliser sa mission, La Financière agricole a également mis en place d'autres mécanismes permettant de structurer la prise en compte des risques dans ses activités, notamment un cadre d'appétit et de tolérance au risque dans ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu, un cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels et un cadre de gestion des risques de corruption et de collusion en matière de gestion contractuelle.



GOUVERNANCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

Composition

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le gouvernement nomme les membres du conseil autre que le sous-ministre.

Au 31 mars 2023, tous les sièges du conseil d'administration étaient pourvus, ce qui comprend les huit membres indépendants et les cinq membres nommés parmi les personnes identifiées par l'association accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles*.

Au terme d'une période de transition prévue à la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, devront se qualifier comme administrateurs indépendants au 3 juin 2024. Ainsi, trois membres seront nommés parmi les personnes identifiées par l'association accréditée soit l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Par ailleurs, la composition du conseil d'administration respecte les exigences législatives concernant la représentation des femmes ainsi que celle des jeunes. En effet, il est composé de 47 % de femmes et d'une membre âgée de moins de 35 ans.

Mandat du conseil

Les pouvoirs du conseil s'exercent sur deux fronts. D'une part, le conseil d'administration gouverne la Société en veillant à son efficacité et à sa pérennité. Pour ce faire, il établit les priorités relativement aux produits et aux services à offrir aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, élabore les orientations à cet égard et adopte des programmes pour leur mise en application et veille à la mise en œuvre de tout autre programme qu'une loi ou que le gouvernement lui confie. Également, il adopte une série de documents stratégiques propres à l'organisation :

- son plan stratégique ;
- son plan d'exploitation ;
- sa programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles ;
- ses états financiers et ceux des fonds qu'elle administre ;
- son rapport annuel ;
- son budget annuel ;
- son plan d'action de développement durable ;
- ses mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance ;
- son régime d'emprunts à court terme ;
- sa Politique générale de placement et de financement ;
- ses délégations d'autorité ;
- et ses différentes politiques d'encadrement.

Nombre de séances

- Neuf séances du conseil, dont deux de plus courte durée.
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à la fin de huit séances.

D'autre part, le conseil est doté d'un pouvoir de surveillance. Il examine la gestion de la Société et fait un suivi rigoureux sur sa performance, sa gestion des risques, son utilisation optimale des ressources et sa saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Le conseil est responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Il veille à l'intégrité de la gestion de la Société et se porte garant des informations qui sont déposées par le ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la Société.

Un comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles, un comité d'audit et un comité des ressources humaines, formés en fonction des règles de gouvernance applicables quant à leur composition, soutiennent le conseil dans ses responsabilités. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle. Il s'assure que ces comités sont en mesure d'assumer pleinement leurs fonctions en étant composés d'administrateurs ayant la combinaison adéquate d'expérience et de compétence.

Réalisations 2022-2023

Le conseil d'administration a exercé un suivi sur l'ensemble des secteurs de productions végétales et animales, dont un suivi soutenu de l'évolution du contexte dans le secteur porcin et des répercussions sur ses programmes. Il s'est assuré de la mise en place d'une série de mesures de soutien visant, notamment, à appuyer les secteurs en difficulté et à soutenir les entreprises agricoles dans un contexte de hausse du prix des intrants et de la croissance des taux d'intérêt.

Il a réalisé un suivi de l'exécution du mandat spécial du gouvernement visant à stimuler les investissements en agriculture et s'est assuré de la réalisation des démarches requises à sa continuité au-delà de l'exercice financier 2022-2023. Il a assuré la mise en application de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales 2021-2025, une mesure phare du Plan d'agriculture durable du

gouvernement, dont l'administration a été confiée à la Société, et s'est assuré des travaux adéquats pour le deuxième groupe d'entreprises.

Outre l'exercice de ses responsabilités statutaires, le conseil d'administration a accordé une attention particulière aux enjeux des technologies et de la sécurité de l'information, de la cybersécurité et de rareté de la main-d'œuvre qualifiée qui représentent des risques organisationnels majeurs pour l'organisation. Il s'est intéressé aux mesures de gouvernance et de contrôle interne en gestion des risques informatiques et en gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et s'est assuré du rehaussement des pratiques afférentes.

Les priorités identifiées en fonction des orientations du Plan stratégique 2022-2027 ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan d'exploitation 2022-2023. En lien avec les critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique, le conseil a identifié les indicateurs stratégiques les plus pertinents à intégrer au nouveau plan.

Les membres du conseil d'administration ont tenu deux ateliers de planification et de réflexion stratégiques, dont un visait à s'assurer de l'arrimage du projet de transformation numérique avec la vision d'affaires de la Société.

Le conseil d'administration a approuvé des modifications à la démarche d'étalonnage découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02) à l'égard de la mise en œuvre de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société tous les trois ans.

Le conseil d'administration a exercé un suivi des résultats de la performance de la Société et a appuyé les initiatives mises en place pour en assurer l'amélioration continue. Il a apprécié les nouveaux indicateurs du tableau de bord de gestion.

Il a poursuivi ses travaux pour la réalisation du projet de transformation numérique dans lequel la Société s'est inscrite. Il s'est positionné sur le choix des progiciels pour réaliser les projets d'envergure.

Également, les administrateurs se sont intéressés de façon particulière :

- Au bilan du Plan stratégique 2018-2022, du Plan d'exploitation 2021-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022;
- À l'avancement du Plan d'action 2020-2023 de la Table de travail en financement;
- Au bilan final de la Stratégie de positionnement pour la relève agricole et aux mesures additionnelles d'accompagnement;
- À l'avancement du Plan d'action du Groupe de travail sur l'adaptation et l'évaluation de l'assurance récolte;
- À la mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2022-2023 dans une optique de saine gouvernance et de gestion responsable;
- À la mise à jour du Cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société;
- Aux orientations du gouvernement fédéral sur les programmes de sécurité du revenu;
- À la planification et à la gestion de la relève de la Société;
- À la politique et au processus d'évaluation des programmes de la Société;
- Au Plan d'action 2022-2023 de la Stratégie de développement des compétences des employés;
- Au Plan d'exécution 2022-2023 de la transformation numérique;
- Au Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles 2022-2032 et à la planification des investissements;
- À la gestion des identités et des accès informatiques;
- Au portrait annuel des contrats de service professionnels;
- Au sondage annuel de satisfaction de la clientèle;
- À la performance du réseau régional;
- À l'addenda au Plan d'action de développement durable pour 2022-2023;
- À l'état d'avancement du Plan d'action pour l'accompagnement de la clientèle en démarrage pour les productions émergentes, incluant la relève agricole;
- Au Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2022-2024;
- Au Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées;

- À la planification des activités 2022-2023 en matière d'éthique et de déontologie;
- Aux modifications apportées à la loi constitutive de la Société en matière de gouvernance.

Le conseil d'administration s'est également informé :

- Des actions organisationnelles menées en attraction et en rétention de personnel;
- Du cadre de référence en gestion du changement;
- Du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les minorités visibles et ethniques 2018-2023;
- De la santé psychologique du personnel et de la clientèle;
- Du parcours de sensibilisation à la réalité de gestion;
- De la reddition de comptes annuelle sur la gestion des risques organisationnels majeurs;
- De l'état de santé des actifs informationnels;
- Des bilans de l'année 2022-2023 des plans ou autres mesures mises en place pour la clientèle.

Lors des différentes séances du conseil d'administration, les membres ont, entre autres, approuvé ou adopté les dossiers suivants :

- Le Plan stratégique 2022-2027;
- Le Plan d'exploitation 2022-2023;
- L'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022;
- Les états financiers 2021-2022 de la Société et des fonds qu'elle administre;
- Le budget 2023-2024 de la Société et les prévisions pluriannuelles 2022-2023 à 2027-2028;
- Le Rapport annuel de gestion 2021-2022;
- Le Programme Investissement Croissance Durable;
- L'ajout de mesures exceptionnelles pour la protection Apiculture (sous-groupe Miel) en assurance récolte;
- L'ajout de protections ou de garanties pour des cultures en assurance récolte, notamment pour des cultures émergentes;
- Le Programme d'aide pour des portraits technico-économiques;
- Le Fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec;
- Les ajustements au Programme de financement de l'agriculture;

- Les modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier;
- La réalisation de projets en ressources informationnelles;
- Les modifications proposées aux paramètres des programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu;
- Les contributions unitaires pour les programmes d'assurance;
- L'actualisation de coûts de production dans le secteur animal;
- Le renouvellement de l'ouverture de crédit en acériculture;
- Le projet de recapitalisation de Capital Financière agricole inc., filiale de La Financière agricole.

Le conseil d'administration s'est penché sur le profil de compétence et d'expérience répondant aux besoins d'expertise de l'organisation pour pourvoir un poste d'administrateur indépendant. Il a recommandé le renouvellement du mandat du président-directeur général de l'organisation et la nomination de vice-présidents.

Le conseil d'administration a procédé à l'évaluation du fonctionnement, des comités et des administrateurs de l'organisation et a effectué des modifications mineures s'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue.

TABLEAU 27 – Formations collectives des administrateurs en 2022-2023

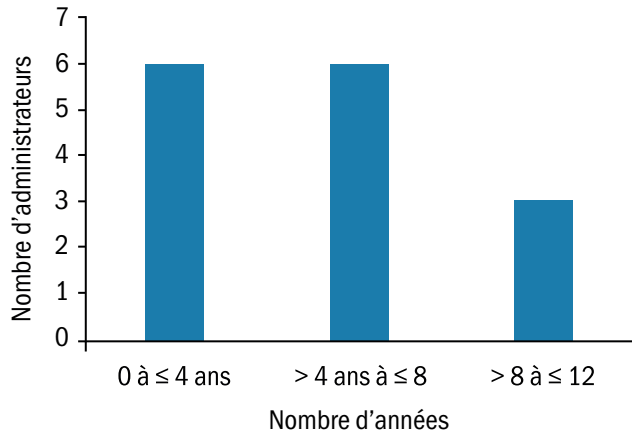
Titre de la formation	Formateur	Durée
Grands constats du rapport du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 2022	Sous-ministre adjoint, Bureau d'électrification et de changements climatiques et autres représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	2 h
Cybersécurité et gestion de crise	Chef de la direction, Promutuel Assurance	2 h
Gouvernance organisationnelle à l'heure de ESG	Consultant et professeur à l'Université Concordia	2 h
Présentation sur la cybersécurité	Directeur général du Centre gouvernemental de cyberdéfense, ministère de la Cybersécurité et du numérique	2 h

TABLEAU 28 – Liste des compétences des administrateurs

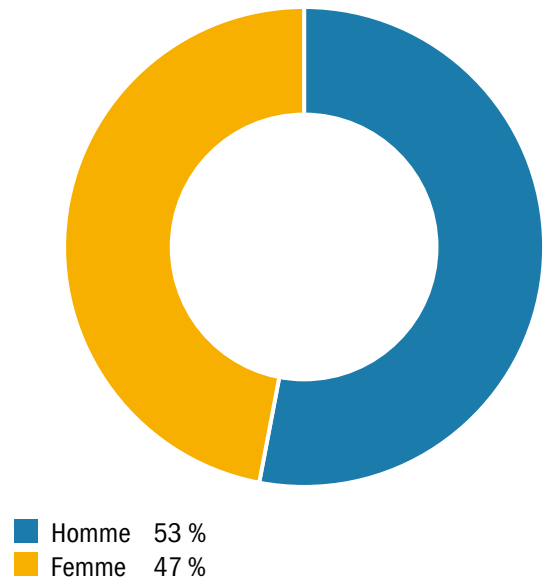
Liste des compétences	Actuariat (volet assurances)	Administration	Agriculture et agroalimentaire	Comptabilité (titre comptable)	Développement économique des régions	Financement	Gestion des risques organisationnels	Gouvernance	Juridique	Responsabilité sociale et environnementale	Ressources humaines	Services à la clientèle	Organisation publique	Technologie de l'information
Principales*	1	5	9	2	1	3	1	1	1	-	-	1	-	1
Secondaires*	1	7	-	-	1	1	8	11	-	3	7	8	6	1

*Nombre d'administrateurs par compétence.

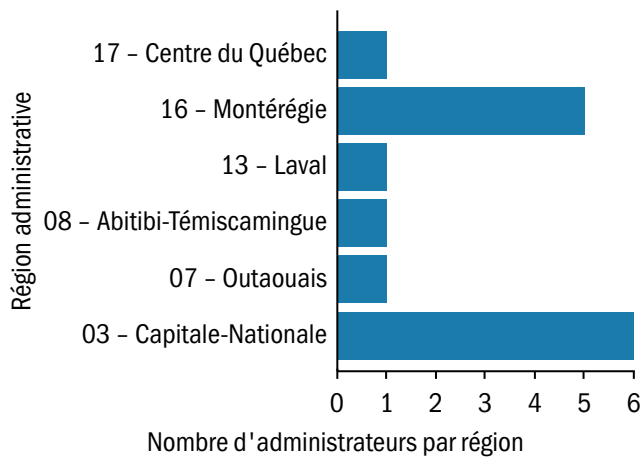
GRAPHIQUE 25 – Profil d'expérience des administrateurs



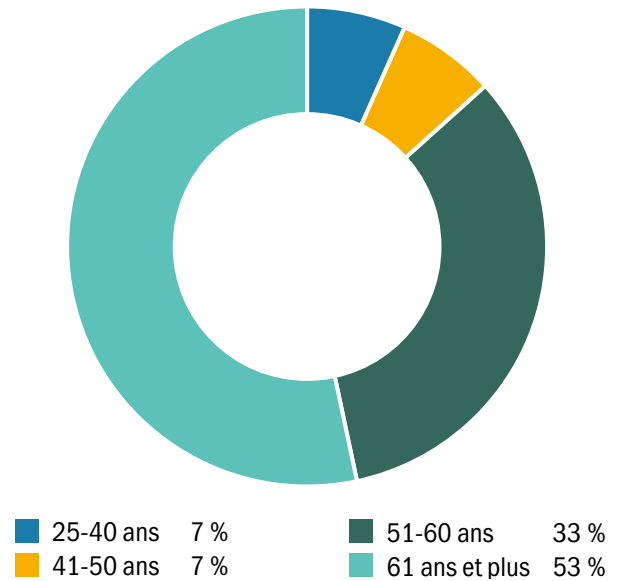
GRAPHIQUE 27 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil



GRAPHIQUE 26 – Diversité géographique au sein du conseil



GRAPHIQUE 28 – Tranches d'âge au sein du conseil



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ALAIN GAGNON, agr., MBA et ASC

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMMÉ LE 8 NOVEMBRE 2017 – Mandat de cinq ans prenant fin le 7 novembre 2022

MEMBRE INDÉPENDANT



ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et il est membre retraité de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Gagnon a travaillé pour le Mouvement Desjardins de 2011 à 2017 comme vice-président pour le marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président en approvisionnement et en logistique chez Exceldor coopérative avicole et de vice-président au marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, de directeur du marketing agricole, de directeur des services agricoles et de directeur principal de comptes agroalimentaires.

M. Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment au Conseil de la transformation alimentaire (CTAQ), à Bioentreprise Corporation et à l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC). Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis 2006.

Président du conseil d'administration, Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles, Président du comité de ressources humaines, Président du comité exécutif, membre du comité des services à la clientèle.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Agriculture et agroalimentaire,
Financement

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Gestion des
risques organisationnels,
Gouvernance, Ressources
humaines, Services à la clientèle

**NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**
> 4 ans à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

ERNEST DESROSIERS, agr., MBA et ASC

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENOMMÉ LE 26 AVRIL 2022 – Mandat d'un an prenant fin le 25 avril 2023²²



PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – LA FINANCIÈRE AGRICOLE

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est également diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à la Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, M. Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation alimentaire Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Desrosiers a siégé au conseil d'administration de plusieurs entreprises privées.

Par ailleurs, il est président du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. (CFAI) et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).

Membre du comité exécutif

COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Financement, Gouvernance, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 ans à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

LYNE BERGERON, CPA

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Nommée le 4 mai 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

MEMBRE INDÉPENDANTE



Membre retraitée de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Lyne Bergeron est aussi administratrice de sociétés certifiée. Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en sciences comptables, elle a œuvré sur différents postes au sein du gouvernement du Québec au cours des trente-cinq dernières années. Dotée d'une riche expérience en gestion, M^{me} Bergeron a occupé divers postes comme directrice, notamment au ministère de la Justice, au ministère du Revenu, à la Commission des normes du travail, au Conseil de gestion de l'assurance parentale ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a également occupé le poste de cheffe de cabinet et secrétaire générale au Vérificateur général du Québec.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Comptabilité (titre comptable)

AUTRES COMPÉTENCES :

Actuariat (volet assurances), Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

²² Renommé le 26 avril 2023. Mandat de deux ans et cinq mois prenant fin le 30 septembre 2025.

JULIE BISSONNETTE

PRÉSIDENTE – Fédération de la relève agricole du Québec

NOMMÉE LE 3 JUILLET 2018 – Mandat de quatre ans qui a pris fin le 2 juillet 2022



Julie Bissonnette est diplômée de l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe. Native de la Montérégie, elle a grandi sur la ferme familiale. Elle a été assistante de recherche au Centre de recherche sur les grains (CÉROM) avant de devenir gérante de troupeau dans une ferme laitière, et par la suite gestionnaire de la logistique chez TAG Sexing Technologies, entreprise spécialisée dans les produits génétiques laitiers. Outre ses engagements dans la vie associative, elle partage son temps entre la fonction de technicienne en agroenvironnement qu'elle occupe au Club Agrinove et sa participation avec son conjoint dans la Ferme Olivier à L'Avenir. Elle a été élue présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec, poste qu'elle assume depuis mars 2018. M^{me} Bissonnette est engagée dans le réseau de la relève depuis plus de dix ans. Elle collabore à une dizaine de tables et de comités de l'industrie agricole au Québec en plus d'être administratrice à la Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) et au sein de la fiducie du Réseau express métropolitain (REM).

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :
Environnement, Administration

**NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**
> 4 ans à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :
17 – Centre-du-Québec

Membre du comité des services à la clientèle

BERNARD DESHAIES, MBA

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

RENOMMÉ LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

MEMBRE INDÉPENDANT



Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et de programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, de responsable des achats, de directeur financier et de directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du Supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos). Lauréat du 1^{er} prix provincial du concours du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son engagement, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies a participé à beaucoup de projets au cours des années dans sa région. Il est membre en Abitibi-Témiscamingue du Réseau M, qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise. Il effectue du bénévolat à titre de trésorier pour la fabrique de Saint-Simon (2016) et est aussi trésorier pour l'Arche d'Amos depuis le mois de mars 2022.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Administration, Financement

AUTRES COMPÉTENCES :
Gestion des risques
organisationnels, Ressources
humaines, Services à la clientèle

**NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**
> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :
08 – Abitibi-Témiscamingue

Membre du comité d'audit

DAVID DUVAL

PRÉSIDENT – Les Éleveurs de porcs du Québec

RENOMMÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020 – Mandat de quatre ans prenant fin le 15 décembre 2024



Monsieur Duval est titulaire d'un baccalauréat en agriculture d'Albi en France. Depuis 1993, sa femme et lui sont copropriétaires de leurs entreprises et élèvent aujourd'hui 36 000 porcs, ainsi que 32 000 porcelets de pouponnière, sous différents modèles d'affaires. Actif depuis 1997 au sein des Éleveurs de porcs de la Montérégie, il est engagé depuis 2012 au sein des Éleveurs de porcs du Québec, dont il est le président depuis juin 2017. En tant que président des Éleveurs de porcs du Québec, M. Duval représente les intérêts des quelque 2 800 producteurs et s'est engagé à favoriser l'essor économique du secteur au sein d'une filière porcine forte et dynamique.

Membre du comité des services à la clientèle

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Agriculture et agroalimentaire, Développement économique des régions, Administration

AUTRES COMPÉTENCES :
Gouvernance, Ressources humaines

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
0 à ≤ 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
16 – Montérégie

DANIELLE FERRON, Ad. E.

AVOCATE ASSOCIÉE – Langlois avocats

RENOMMÉE LE 17 JUIN 2020 – Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024
MEMBRE INDÉPENDANTE



Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec et avocate émérite (Ad. E.). Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a travaillé dans divers cabinets. Depuis 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois Avocats à Montréal. Elle travaille principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude et de cybercriminalité. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, tels que les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquelles elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration, dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. M^e Ferron est fréquemment appelée à agir comme avocate superviseuse indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la cour (*amicus curiae*). Elle est par ailleurs reconnue pour ses connaissances en matière de gouvernance, domaine pour lequel elle a rédigé plusieurs articles et donné des conférences. M^e Ferron a siégé pendant plusieurs années au conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec ainsi qu'à celui de Langlois Avocats. En plus d'assumer la présidence du comité de gouvernance de la Fondation Marie-Vincent depuis 2019, elle y siège au conseil d'administration et agit également comme secrétaire corporative.

Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles,
Membre du comité des ressources humaines

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Juridique

AUTRES COMPÉTENCES :
Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Services à la clientèle

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 4 ans à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :
16 – Montérégie

MARTHE LACROIX, FICA, FCAS et ASC

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

RENOMMÉE LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026



Détentrice d'un diplôme en actuariat de l'Université Laval, *Fellow* de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS), Marthe Lacroix est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle a été membre exécutive de La Capitale groupe financier de 2009 à 2018 et de celui de La Capitale assurances générales de 1987 à 2009. Au cours de sa carrière, elle a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de vice-présidente exécutive à La Capitale groupe financier de 2012 à 2018. Depuis 2009, elle a supervisé les affaires financières, les affaires immobilières, les placements, les infrastructures technologiques, la sécurité des actifs informationnels, l'audit interne et la gestion des risques tant pour les compagnies d'assurance de personnes et services financiers que pour les compagnies d'assurance de dommages de La Capitale. Avant de rejoindre le groupe financier, elle a travaillé pendant plus de 20 ans au sein de La Capitale assurances générales comme vice-présidente – actuariat et actuaire désignée des compagnies d'assurances de dommages du même groupe. Elle a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales où elle travaillait comme actuaire. Elle siège au Conseil de déontologie de l'Institut canadien des actuaires, au conseil d'administration de Beneva (né de la fusion de La Capitale et de SSQ assurances) ainsi qu'à celui de l'Aéroport de Québec. Elle siège également au comité de décision du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et au comité de décision du Fonds d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec.

Présidente du comité d'audit, Membre du comité exécutif

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Actuariat (volet assurances)

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Technologie de l'information

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 4 ans à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

GILLES LAVOIE, économiste

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – Agriculture et Agroalimentaire Canada

RENOMMÉ LE 26 JUIN 2019 – Mandat de quatre ans prenant fin le 25 juin 2023

MEMBRE INDÉPENDANT



Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Marco Depestre d'Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies (AQANU), section Outaouais.

Membre du comité des ressources humaines, Membre du comité de gouvernance, d'éthique, et de ressources informationnelles

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :
Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :
07 – Outaouais

JÉRÉMIE LETELLIER

PRÉSIDENT – Fédération de l'Union des producteurs agricoles, Montérégie

NOMMÉ LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026



Jérémie Letellier est engagé au sein de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie depuis maintenant 10 ans. Après avoir été premier vice-président, il est actuellement président. Détenteur d'un diplôme d'études collégiales en gestion et technologies d'entreprise agricole, il est actionnaire de la Ferme Letellier depuis 2000. Il a aussi été conseiller municipal pour la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. M. Letellier a œuvré auprès du Syndicat de l'UPA des Jardins-de-Napierville comme président et du Syndicat de base de Napierville comme administrateur.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Gouvernance

**NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**
0 à 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
16 – Montérégie

STÉPHANIE LEVASSEUR

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE – Union des producteurs agricoles

NOMMÉE LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026



Détentrice d'un baccalauréat en traduction, Stéphanie Levasseur est propriétaire de l'entreprise Au cœur de la pomme depuis plus de 20 ans. Elle est aussi actuellement deuxième vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles, organisation pour laquelle elle a été membre du conseil général pendant presque 10 ans. Encore récemment, M^{me} Levasseur siégeait au Conseil canadien de l'horticulture comme administratrice. Pendant plus de 15 ans, elle s'est engagée auprès des Producteurs de pommes du Québec, d'abord comme administratrice, puis comme présidente jusqu'en 2021. Elle a aussi été active au sein du Syndicat des producteurs de pommes de la région du Missisquoi et de l'Estrie comme présidente.

Présidente du comité des services à la clientèle, depuis le 17 juin 2022

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Agriculture et agroalimentaire,
Services à la clientèle

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Développement
économique des régions

**NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**
0 à 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
16 – Montérégie

PAULE-ANNE MORIN, Adm. A., CMC et ASC

CONSULTANTE ET ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

NOMMÉE LE 17 JUIN 2020 – Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024
MEMBRE INDÉPENDANTE



Paule-Anne Morin est diplômée en administration des affaires de l'Université Laval, avec une concentration en gestion de systèmes d'information organisationnels en 1982. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, conseillère en management certifié (CMC) et administratrice de sociétés certifiée (ASC). Depuis 1983, elle a œuvré au sein de plusieurs organisations dans le domaine des technologies de l'information. De 2000 à 2017, elle a été vice-présidente chez R3D Conseil. Depuis, elle est administratrice et consultante stratégique, notamment en affaires numériques. Elle est administratrice et membre du comité d'audit et de gestion des risques chez Kaléido et UV Assurance, membre du comité d'audit au ministère des Transports du Québec, administratrice et présidente du comité des ressources informationnelles et immobilières de l'Université Laval et administratrice et membre du comité de vérification et du comité de développement durable et de l'innovation à la Société québécoise des infrastructures. Elle évolue depuis plusieurs années en transformation organisationnelle et en ingénierie des processus d'affaires auprès d'organisations des secteurs financier, universitaire, gouvernemental et de la santé.

Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles,
Membre du comité des ressources humaines

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Gestion des risques organisationnels, Technologie de l'information

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Gouvernance, Responsabilité sociale et environnementale, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
0 à ≤ 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

MIRELLA PISCIUNERI, CPA

CONSULTANTE EN GESTION FINANCIÈRE

RENOMMÉE LE 26 JUIN 2019 – Mandat de quatre ans prenant fin le 25 juin 2023
MEMBRE INDÉPENDANTE



Mirella Pisciueneri, CPA, est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a été amenée à participer à de nombreux mandats de consultation dans le cadre de la réorganisation de sociétés, de fusions et d'acquisitions, d'analyses de rendement au chapitre de l'exploitation et d'analyses comparatives. M^{me} Pisciueneri, après avoir été associée chez Richter groupe conseil inc., agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières lors de situations critiques pour leur organisation.

Membre du comité d'audit

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Comptabilité (titre comptable), Financement

AUTRES COMPÉTENCES :
Administration, Gouvernance, Responsabilité sociale et environnementale, Ressources humaines, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 4 à ≤ 8 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
13 – Laval

CHARLES-FÉLIX ROSS, agr., M. Sc. et économiste

DIRECTEUR GÉNÉRAL – Union des producteurs agricoles

RENOMMÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017 – Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021



Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De 2009 à mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Administration, Agriculture et agroalimentaire, Gouvernance

AUTRES COMPÉTENCES :
Gestion des risques organisationnels, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 8 à ≤ 12 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
16 – Montérégie

BERNARD VERRET, agr.

SOUS MINISTRE – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Nommé sous-ministre le 23 décembre 2021



Bernard Verret est détenteur d'un baccalauréat en agronomie de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des agronomes. Avant d'être nommé au poste de sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en décembre 2021, M. Verret assumait les fonctions de sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires, puis de sous-ministre adjoint à la transformation et aux politiques bioalimentaires au sein de ce ministère au cours des dix dernières années. De 1983 à 2011, il a successivement occupé les postes de directeur de la production porcine chez Breton Agri-Management inc., de directeur régional (Europe-Asie) pour la compagnie Sygen International PLC, au Royaume-Uni, et de directeur général à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, aujourd'hui renommée Les Éleveurs de porcs du Québec.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :
Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
0 à ≤ 4 ans

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

TABLEAU 29 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d’administration et de ses comités pour l’année 2022-2023

MEMBRES	Conseil d’administration	Comité d’audit	Comité de gouvernance, d’éthique et de ressources informationnelles	Comité des ressources humaines	Comité des services à la clientèle	Comité exécutif*
Gagnon, Alain*	9 / 9	9 / 9 invité	7 / 7	2 / 2	3 / 3	
Desrosiers, Ernest*	9 / 9	9 / 9 invité	7 / 7 invité	2 / 2 invité	2 / 3 invité	
Bergeron, Lyne	8 / 9					
Bissonnette, Julie	9 / 9				3 / 3	
Deshaies, Bernard	9 / 9	9 / 9				
Duval, David	7 / 9				2 / 3	
Ferron, Danielle	8 / 9		7 / 7	2 / 2		
Lacroix Marthe*	8 / 9	9 / 9				
Lavoie, Gilles	9 / 9		7 / 7	2 / 2		
Letellier, Jérémie	8 / 9		6 / 6 invité	1 / 2 invité		
Levasseur, Stéphanie	8 / 9				3 / 3	
Morin, Paule-Anne	9 / 9		7 / 7	2 / 2		
Pisciuneri, Mirella	9 / 9	9 / 9				
Ross, Charles-Félix	8 / 9	8 / 9 invité				
Verret, Bernard	9 / 9					
TOTAL DES SÉANCES	9	9	7	2	3	-

Taux global de participation aux séances du conseil d’administration : 94,0%

**TABLEAU 30 – Rémunération des administrateurs
de la Société pour l'année 2022-2023**

MEMBRES	Rémunération au 31 mars 2023
Alain Gagnon Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles Président du comité des ressources humaines Membre du comité des services à la clientèle	48 251 \$
Marthe Lacroix Présidente du comité d'audit	22 656 \$
Lyne Bergeron	14 184 \$
Bernard Deshaies	19 286 \$
Danielle Ferron	18 744 \$
Gilles Lavoie	19 331 \$
Paule-Anne Morin	19 321 \$
Mirella Pisciueneri	19 286 \$
TOTAL (les jetons de présence sont inclus dans la rémunération)	181 059 \$

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité à l'initiative du président.

Mandat du comité

Le comité assume plusieurs mandats, notamment de :

- Veiller à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, des règlements ou des politiques de la Société, soient respectées ;
- S'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques ;
- Examiner le budget annuel et les états financiers de la Société et recommander au conseil d'administration leur approbation ;
- Examiner toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration ;
- Approuver le plan annuel d'audit interne et évaluer la gestion des activités de la Direction de l'audit interne (DAI) pour les travaux et les mandats d'audit ;
- Entretenir des rapports directs avec le Vérificateur général du Québec (VGQ) pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la Société et des fonds qu'elle administre.

Nombre de séances

- Neuf séances, dont sept régulières.
- Période à huis clos tenue en l'absence de la direction à huit d'entre elles.

Réalisations 2022-2023

Au cours de la période 2022-2023, le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques, tant financiers qu'organisationnels, au suivi des indicateurs de performance de l'organisation et au processus de la gestion contractuelle.

Le comité exerce un suivi soutenu sur les mesures mises en place en financement et en assurance pour soutenir les entreprises agricoles dans leurs activités, notamment auprès des secteurs apicole, porcin, pomicole, bovin et de la relève agricole.

Volets budgétaire et financier

Le comité a analysé la proposition budgétaire 2023-2024 et a examiné les prévisions pluriannuelles 2022-2023 à 2027-2028 de la Société. Il a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a aussi veillé au suivi budgétaire périodique pour l'exercice financier 2022-2023.

Le comité a évalué les incidences budgétaires découlant des nouveaux programmes de la Société et des modifications proposées à ses programmes existants²³ avant d'en faire la recommandation au conseil d'administration.

Il s'est préoccupé de la gouvernance du programme ASRA, notamment en cas de crise sanitaire dans le secteur porcin.

Concernant les programmes de la Société, le comité a également réalisé les suivis suivants :

- A assuré le suivi de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, issue du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dont l'administration a été confiée à la Société ;
- A exercé un suivi sur l'utilisation du Programme Investissement Croissance Durable qui regroupe l'ensemble des mesures de subventions à l'investissement de la Société ;
- A analysé le bilan d'application de la hausse du plafond de la garantie de prêt à 15 M\$ au 31 mars 2022 ;

²³ Liste des programmes dont les incidences budgétaires ont été évalués : Programme de financement de l'agriculture, Programme d'appui financier à la relève agricole, Programme ASREC, Programme ASRA, Programme Agri-Québec, PICD, Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales, Fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Deltacoronavirus porcin (DCVP) et Senecavirus A (SVA) au Québec, Programme APTE.

- A analysé le bilan de la garantie de prêt levier visant à faciliter l'accès au financement aux entrepreneurs ne disposant pas de toutes les garanties traditionnelles;
- A recommandé le renouvellement de l'ouverture de crédit pour le financement de l'avance à l'entaille en acériculture;
- S'est penché sur l'état d'avancement du plan d'action 2020-2023 de la Table de travail en financement et de celui du Groupe de travail sur l'adaptation et l'évaluation de l'assurance récolte;
- A proposé des modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier au conseil d'administration;
- S'est penché sur l'utilisation des programmes Agri au Canada et sur les enjeux liés à ces programmes qui lui ont été présentés en lien avec le renouvellement du Partenariat canadien pour l'agriculture en 2023;
- A reçu l'étude de coûts de production réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le produit Agneaux et a recommandé l'adoption des modifications au Programme ASRA qui en découlaient;
- A recommandé la mise en place d'un projet pilote d'autosemences pour répondre à une demande du secteur des grains biologiques.

Après avoir examiné les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec (VGQ), les membres du comité ont analysé et recommandé les états financiers de la Société et des fonds fiduciaires qu'elle administre au 31 mars 2022. Chacune des rencontres avec les représentants du VGQ s'est terminée par un huis clos et le comité a assuré le suivi des recommandations des années antérieures de ces derniers.

Après avoir été saisi des résultats des travaux actuariels liés à l'assujettissement de la Société à la norme IFRS 17 à compter de l'exercice financier 2023-2024, le comité a présenté les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Il s'est aussi penché sur le bilan des opérations de la gestion de la trésorerie, des placements à long terme de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'année financière 2021-2022. Le comité a recommandé au conseil d'administration d'innover en proposant une politique de gestion de trésorerie responsable intégrant des critères d'investissement

responsables et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le comité a aussi pris connaissance du bilan des activités de Capital Financière agricole inc. et, avec l'aval des autorités gouvernementales, il a recommandé au conseil d'administration la recapitalisation de la filiale de la Société. Enfin, le bilan des activités du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) lui a été présenté.

Gestion des risques organisationnels

Le comité d'audit a poursuivi ses travaux de surveillance de la gestion des risques organisationnels en réalisant le suivi des principaux risques ayant une incidence sur la performance de l'organisation. Pour ce faire, il :

- A procédé à la mise à jour des risques majeurs pour 2022-2023 en considérant, notamment, le nouveau Plan stratégique 2022-2027;
- S'est assuré de la mise en place de mesures de contrôle ou d'atténuation avant de les soumettre au conseil d'administration;
- A poursuivi ses efforts pour rehausser les pratiques en gestion contractuelle en lien avec la gestion des risques;
- A été saisi des actions réalisées en 2021-2022 et de celles prévues en 2022-2023 pour atténuer les risques en matière de collusion et de corruption en cette matière;
- A examiné la liste des contrats de service professionnels conclus de 25 000 \$ et plus;
- A accordé une attention particulière aux contrats majeurs de l'organisation;
- A pris connaissance du bilan annuel des résultats du Cadre d'appétit et de tolérance pour le risque de la Société couvrant les activités de financement et d'assurance et protection du revenu;
- A procédé à la mise à jour du Cadre d'appétit et de tolérance pour le risque pour 2022-2023;
- A examiné le Bilan 2021-2022 des interventions et des activités de recouvrement en financement;
- S'est intéressé à la sensibilité financière des entreprises agricoles clientes en financement et aux effets de la croissance des taux d'intérêt sur le portefeuille des prêts actifs autorisés par la Société;
- A été informé des mesures déployées pour réaliser le mandat gouvernemental confié à la Société afin de stimuler les investissements en agroalimentaire et l'autonomie alimentaire.

En lien avec ses responsabilités en gestion des risques, le comité a été informé des résultats de l'audit de conformité réalisé par le gouvernement fédéral sur l'administration par la Société des programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture. Le bilan de la vérification de la conformité des opérations pour les secteurs des assurances et de la protection du revenu et du financement lui a été présenté.

Suivi des indicateurs de performance

Le comité a assuré le suivi périodique des indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Société au regard des activités couvrant sa mission, ses ressources, ses services à la clientèle de même que l'atteinte des objectifs prévus à son nouveau Plan stratégique 2022-2027 et à l'addenda 2022-2023 de son Plan d'action de développement durable.

Ainsi, les travaux de validation des fiches indicateurs du nouveau plan stratégique lui ont été présentés. Le tableau de bord a été revu de façon à mieux illustrer les écarts entre les résultats et les cibles établies. Le suivi du tableau de bord a permis au comité d'avoir une vision globale de la performance de l'organisation et d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la Société.

Audit interne

Le comité a poursuivi ses travaux visant à s'assurer que la présentation des dossiers de la Direction de l'audit interne (DAI) cible les éléments de contenu et à valeur ajoutée dans un souci d'optimisation des ressources.

Après s'être penchés sur la catégorisation des mandats d'audit interne, ses membres ont approuvé le Plan d'audit interne 2022-2023 en s'assurant d'un équilibre adéquat entre les mandats récurrents et les activités de l'organisation. À cet effet, le comité a :

- Recommandé des modifications à la Politique d'audit interne en cohérence avec les nouvelles exigences législatives ou normatives ;
- Effectué le suivi de l'ensemble des travaux d'audit réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Examiné le rapport d'activités annuel en audit interne 2021-2022 et a donné son appréciation des résultats obtenus ;
- Reçu les plans d'action découlant des travaux de la DAI ;

- Analysé le suivi des pistes d'amélioration identifiées par la DAI dans ses rapports antérieurs ;
- Reçu l'avis annuel de la DAI et la synthèse des travaux qui réfèrent au risque de fraude ;
- Évalué formellement la fonction d'audit interne de la Société.

Le processus de reddition de comptes au comité a été bonifié par l'appréciation de la mise en place des pistes d'amélioration émises par la DAI au fur et à mesure de leur implantation en fonction de l'échéancier établi.

Le comité a rencontré à huis clos le directeur de l'audit interne à chacune de ses séances régulières.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

Composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines informationnelles (CGERHI) est formé de quatre membres indépendants du conseil d'administration. Il est présidé par le président du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative du président.

Le CGERHI a été scindé en deux comités au cours de 2022-2023. Les fonctions du comité sont désormais réparties entre le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles (CGRI) et le Comité de ressources humaines (CRH). Ce dernier a été formé des mêmes administrateurs que ceux du CGERHI afin de maintenir une continuité dans les dossiers en ressources humaines. Ci-après un rapport global des réalisations des deux comités issus du CGERHI.

Mandat du comité

Le comité a plusieurs mandats, notamment de :

- Veiller à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de l'organisation et par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), et ce, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole ;
- Superviser les fonctions stratégiques du conseil d'administration ;

- Proposer les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société et assurer un suivi à cet égard;
- Évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et lui faire rapport;
- Veiller à l'application du *Règlement intérieur* de La Financière agricole;
- Exercer un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants;
- Apprécier les grandes stratégies et les orientations en technologies de l'information;
- Analyser la programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (RI) de l'organisation de même que tout projet en ressources informationnelles nécessitant l'approbation du conseil d'administration selon les critères du Conseil du trésor.

Nombre de séances

- Sept séances (auxquelles se sont ajoutées deux séances tenues par le comité des ressources humaines).
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à chacune d'entre elles.

Réalisations 2022-2023

Au cours de cette période, le comité a poursuivi ses travaux sur les dossiers liés notamment à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

Une attention accrue a été portée aux enjeux majeurs de la main-d'œuvre et de la sécurité de l'information, incluant la cybersécurité.

Gouvernance

Le comité a planifié deux rencontres de réflexion stratégique.

Il a approfondi sa réflexion sur la vision d'affaires de La Financière agricole qui guidera les choix de l'organisation dans la réalisation de son projet de transformation organisationnelle et numérique.

Il a suivi l'évolution des dossiers corporatifs majeurs et des chantiers en cours, notamment en prenant

connaissance d'une reddition de comptes sur le Plan de veille stratégique 2021-2022 et du Bilan des commandites 2021-2022.

En lien avec le fonctionnement du conseil d'administration, le comité a :

- Défini le profil de compétences recherché pour le poste d'administrateur indépendant vacant;
- Participé activement à la démarche visant à le combler;
- Procédé à l'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration menant à l'identification de modifications à son fonctionnement, notamment en allégeant le rapport des comités sur des sujets non présentés pour décision afin de consacrer plus de temps aux échanges sur les grands enjeux organisationnels;
- Identifié des thèmes de formation collective à offrir aux administrateurs et les a priorisés en fonction des risques organisationnels identifiés.

Le comité s'est assuré de la mise en œuvre des mesures établies par la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* et s'est penché sur les pratiques de gouvernance de Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole. Il a procédé à la refonte du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la filiale et recommandé une politique de rémunération de ses administrateurs.

Performance et objectifs stratégiques

L'ensemble des travaux du comité dans les différents dossiers suivants lui ont permis d'apprécier la performance de la Société et de s'assurer de son alignement stratégique. Ainsi, le comité a :

- Réalisé les travaux menant à l'adoption du Plan stratégique 2022-2027 et à son approbation par le gouvernement;
- Participé activement à l'élaboration du Plan d'exploitation 2022-2023 et recommandé son approbation au conseil d'administration;
- Pris acte du bilan final du mandat exploratoire sur les indicateurs de performance et de gestion;
- Révisé l'ensemble des indicateurs du tableau de bord de gestion de la Société, en prenant en compte, notamment, les objectifs du nouveau plan stratégique et en a fait la recommandation au conseil d'administration;

- Examiné la Politique d'évaluation de programme de la Société et le processus d'évaluation de programme afférent et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration;
- Recommandé des modifications à la Politique sur la gestion des plaintes de la Société visant à en optimiser le traitement;
- Examiné le bilan au 31 mars 2022 du Plan d'action de développement durable 2018-2022 et proposé un addenda 2022-2023 au Plan d'action 2018-2022;
- Été saisi du bilan annuel de l'application de la politique interne de prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants;
- Assuré un suivi régulier sur l'évolution du mandat spécial du gouvernement confié à la Société visant à stimuler les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- Pris acte d'un suivi du projet sur l'approche de type « relation-client/analyste » lié à la performance du réseau régional.

En tenant compte du projet de transformation organisationnelle et numérique de la Société, le comité a recommandé au conseil d'administration des modifications à la démarche d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, incluant l'exercice triennal d'étalonnage.

Ressources informationnelles (RI)

À la lumière de la vision d'affaires de la Société, en fonction des priorités de l'organisation et de la capacité organisationnelle, le comité a :

- Examiné le Plan d'exécution 2022-2023 du projet de transformation numérique;
- Exercé un suivi soutenu sur la gouvernance et la progression du projet;
- Traité de la programmation annuelle des investissements et des dépenses en RI de la Société;
- Suivi la progression des investissements et des dépenses en RI;
- Exercé un suivi sur l'état des projets priorités, à l'étude ou en cours de réalisation, impliquant des RI pour cette période en fonction des priorités et de la capacité organisationnelle à les réaliser;
- Pris acte de la bonification de la présentation du tableau de bord des projets en technologies de l'information (TI);

- Veillé à ce qu'une démarche structurée de gestion du changement accompagne systématiquement les projets majeurs de la Société;
- Assuré un suivi sur l'état de situation en ressources informationnelles de la Société et sur le plan de relève informatique.

Il s'est préoccupé encore cette année des enjeux majeurs en TI, de la sécurité de l'information et des risques technologiques. Dans l'objectif d'augmenter le niveau de maturité de l'organisation en sécurité, il a examiné le bilan de la sécurité de l'information et s'est penché sur :

- La mise en place de mesures structurantes visant à rehausser le niveau de sécurité;
- La gestion des incidents de sécurité;
- Le plan de gestion de crise en cas de cyberattaque et les questionnements qui y sont rattachés.

Il a été saisi des projets informatiques nécessitant une approbation et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il s'est intéressé à la conformité de la documentation en gestion contractuelle dans ce secteur.

Ressources humaines et relève

Le comité s'est préoccupé de façon particulière des ressources humaines, en lien avec les risques majeurs de l'organisation. Il a porté une attention particulière au nouveau processus de dotation, aux actions organisationnelles menées en attraction de talents et en rétention de personnel ainsi qu'au transfert d'expertise. À cet effet, il s'est intéressé plus particulièrement :

- Aux actions retenues pour 2022-2024 afin de maintenir et d'accroître la mobilisation des employés;
- À la démarche visant à doter l'organisation d'une marque employeur en 2023-2024;
- Aux activités planifiées en 2022-2023 en matière d'éthique et de déontologie;
- Au bilan des déclarations d'intérêts des employés 2021-2022;
- Aux actions de sensibilisation des employés aux risques de fraude, à la protection des renseignements personnels et à la sécurité de l'information;
- À la Stratégie de développement des compétences 2022-2025 et à la planification des actions pour 2022-2023;

- Au Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023;
- Au Plan d'action des personnes handicapées 2022-2023 qui lui a été présenté.

Il a pris connaissance de données de gestion en ressources humaines de la Société et a proposé différentes mesures permettant de prendre en compte ses autres préoccupations en ressources humaines, dont la préparation d'une relève à des postes de gestion et la parité hommes-femmes au sein du personnel d'encadrement. Il a exercé un suivi sur le Parcours de sensibilisation à la gestion offert à une cohorte d'employés professionnels.

Il a suggéré l'élaboration d'un plan de relève en ressources humaines spécifique en RI.

Il a apprécié les candidatures aux postes de vice-président de la Société et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

Comité des services à la clientèle

Composition

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres représentant l'Union des producteurs agricoles, et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Mandat du comité

Ce comité assure le suivi des orientations de la Société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, les politiques et les directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue la Déclaration de services à la clientèle et la soumet au conseil d'administration pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services offerts aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance du rapport d'activités produit sur le traitement des plaintes et sur les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter. Le comité bénéficie de l'appui du président-directeur général et des vice-présidences, principalement de celui de la Vice-présidence à la clientèle, et de celui de la Direction des communications de la Société.

Nombre de séances

- Trois rencontres au cours de la dernière année.
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à chacune des séances.

Réalisations 2022-2023

Au cours de cette période, le comité a intensifié ses travaux sur l'accompagnement de la clientèle, l'approche client et la promotion des programmes de la Société. Il a approfondi sa réflexion sur la relève et le développement des affaires en assurance et en financement.

Engagement de services à la clientèle et suivi de la performance

En lien avec le Plan stratégique 2022-2027, le comité a poursuivi sa démarche visant à bonifier le soutien et l'accompagnement de la clientèle de même que l'expérience client. À cet effet, il a :

- Exercé un suivi sur le déploiement du dossier d'accompagnement de la clientèle en démarrage dans des productions non traditionnelles, incluant la relève agricole, et les petites entreprises;
- Proposé de nouvelles initiatives visant à renforcer l'accompagnement de première ligne;
- Réitéré l'importance de poursuivre le développement d'une synergie avec des partenaires en région afin de capter les projets potentiels et a encouragé la tenue de rencontres régionales en continu;
- Pris acte du bilan de la Stratégie de positionnement pour la relève agricole 2018-2021 de la Société;
- Suggéré de nouvelles initiatives pour la prochaine stratégie après avoir pris connaissance des résultats d'une consultation menée auprès de représentants de cette clientèle cible.

Dans le contexte inflationniste, il s'est également préoccupé de l'environnement économique et financier de l'ensemble des secteurs de production et des interventions visant à soutenir les entreprises agricoles en difficulté.

Le comité a également réalisé un suivi régulier de la gestion des activités du réseau régional. À cet égard, le suivi du tableau de bord de la Vice-présidence à la

clientèle a permis au comité d'apprécier la performance de la Société au regard de l'engagement des services à la clientèle et d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance du réseau régional. Ainsi, le comité :

- S'est intéressé aux délais de traitement des dossiers dans les différents programmes;
- S'est penché sur les cibles afférentes;
- S'est informé des mesures mises en place pour assurer le transfert de l'expertise aux nouveaux employés;
- A proposé des initiatives visant à augmenter la connaissance de la clientèle sur les produits et les services offerts par la Société, notamment auprès des jeunes;
- S'est intéressé à l'évolution de l'adhésion de la clientèle aux protections offertes au secteur biologique en assurance récolte;
- A poursuivi sa réflexion sur le potentiel de développement de l'organisation à la lumière de l'évolution de la couverture de marché en assurance et en financement;
- A pris connaissance de statistiques sur différents programmes en assurance et protection du revenu permettant une comparabilité avec les autres provinces.

Sondages sur la satisfaction de la clientèle et amélioration des services

Les membres du comité ont été interpellés quant aux sondages portant sur la satisfaction de la clientèle, de leur planification annuelle à l'analyse de leurs résultats. Ils ont ainsi pu apprécier la performance de l'organisation en matière de satisfaction de la clientèle. Concernant le sondage annuel, ils ont :

- Analysé les résultats de l'année 2022;
- Pris connaissance des enjeux qui se dégagent des commentaires formulés par les répondants;
- Proposé des actions spécifiques visant à augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle;
- Examiné le projet de questionnaire élaboré pour le sondage de 2023;
- Fait apporter des modifications.

Ils se sont également penchés sur les résultats d'autres sondages particuliers, soit ceux menés en continu sur le traitement des subventions et le

traitement des avis de dommages, lesquels prennent la mesure de l'effort client.

Le comité a proposé d'assurer une présence accrue des conseillers dédiés au démarrage dans les productions émergentes auprès de cette clientèle cible en participant aux différentes activités organisées par les intervenants du secteur agricole.

Il a également assuré un suivi sur plusieurs dossiers en lien avec l'amélioration des services à la clientèle et a formulé des pistes d'amélioration à ces services :

- Le Plan d'action des communications 2022-2023 et le bilan des activités de communication 2021-2022, pour lesquels des cibles ont été définies;
- L'analyse de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur la rentabilité des entreprises agricoles au Québec en comparaison avec la situation canadienne;
- Les actions mises en place par la Vice-présidence à la clientèle dans le cadre des travaux de la Table de travail en financement;
- L'analyse des états financiers 2020 de la clientèle en financement;
- Les améliorations à la section Web destinée à la relève agricole;
- Les résultats du sondage réalisé auprès des partenaires sur les rencontres et les communications de la Société.

Divers projets ou réalisations lui ont été présentés :

- La présentation de la conjoncture économique et les enjeux et les perspectives pour 2022;
- Le portrait des principaux programmes gouvernementaux consacrés à l'agroenvironnement au Canada, en France et aux États-Unis;
- Les modifications apportées aux modalités de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrée par la Société;
- La mise à jour du processus de gestion des plaintes et des insatisfactions en lien avec la recommandation du Mouvement québécois de la qualité;
- Les travaux menés en collaboration avec le CECPA sur l'empreinte de la société dans le secteur du financement agricole;
- La programmation du Rendez-vous FADQ : vers une agriculture 4.0 prospère et durable.

Les membres du comité ont été appelés à examiner les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur le traitement des plaintes et sur l'application de la Politique sur les demandes de révision et ils ont assuré un suivi sur les principales préoccupations de la clientèle.

COMITÉ DE DIRECTION

Composition

Ce comité est composé des vice-présidents et de la secrétaire générale qui assume le rôle de secrétaire du comité. La directrice des stratégies, de la performance et du développement durable, la directrice des communications, le directeur des affaires juridiques et la secrétaire générale adjointe assistent également aux réunions du comité.

Mandat du comité

Le président-directeur général dirige la Société en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Le comité de direction assiste le président-directeur général en exerçant un rôle-conseil auprès de lui.

Le comité de direction assure une cohésion entre les différentes unités administratives et une gestion des risques à l'échelle organisationnelle. Il apporte son soutien au président-directeur général en effectuant notamment une première analyse des dossiers stratégiques. Cet examen permet d'orienter les discussions vers les priorités et, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur certains éléments des dossiers destinés au conseil d'administration et à ses comités. Le comité participe activement à l'élaboration du plan stratégique et s'assure de sa déclinaison dans des plans d'exploitation annuels qui se déclinent eux-mêmes en plans d'action sectoriels dans chaque vice-présidence. Le comité conseille le président-directeur général sur les dossiers qui influencent la gestion courante de la Société et il exerce une vigie des activités de l'organisation pour en assurer une saine gestion.

Nombre de séances

- Réunions régulières sur une base bimensuelle.
- 21 séances dans l'année.



Sur la photo: Renée Saint-Hilaire (secrétaire générale), Virginie Simard (vice-présidente à la clientèle), Yvon Caron (vice-président aux services administratifs), Ernest Desrosiers (président-directeur général), André Picard (vice-président au financement) et André Houle (vice-président aux assurances et à la protection du revenu).

Réalisations 2022-2023

Le comité s'est penché sur une base régulière sur les ressources budgétaires et humaines, la gestion des risques, les technologies de l'information et la clientèle. Il a poursuivi sa veille sur les problématiques dans le secteur agricole dans le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêt et sur des problématiques sectorielles, notamment dans les productions aviaire et porcine.

Au cours du présent exercice financier, le comité de direction a vu à la refonte des indicateurs stratégiques et de performance du tableau de bord comparatif.

Le comité a exercé un suivi soutenu sur l'évolution du projet de transformation organisationnelle et numérique de l'organisation, lequel s'est intensifié en 2022-2023. Il a approuvé une structure de gestion du changement à déployer au sein de la Société dans le cadre de cette transformation. Il s'est assuré de poursuivre le déploiement d'outils plus performants au soutien du travail en mode hybride des employés.

En continuité des travaux réalisés en 2022-2023, il s'est préoccupé de l'enjeu de main-d'œuvre dans ses différentes composantes. Il a recommandé des actions et des outils en matière de promotion des emplois disponibles, d'attraction et de rétention de personnel, de parrainage des nouveaux employés et d'accompagnement en transfert de connaissances. Il a exercé un suivi sur la démarche amorcée visant à doter la Société d'une marque employeur distinctive et sur le parcours de sensibilisation de professionnels à la réalité de gestion, en collaboration avec l'ÉNAP, pour préparer une relève de gestion. Il a vu au renforcement du cadre de formation des employés et de la Stratégie de développement des compétences. Il a raffiné les pratiques à adopter dans le cadre du processus de dotation au sein de la fonction publique.

Il a exercé un suivi soutenu sur les travaux visant à rehausser la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles, notamment au regard de la cybersécurité, du développement de l'expertise en RI et de la capacité de réalisation des projets. Il s'est intéressé à la sécurité de l'information ainsi qu'à la gestion contractuelle, notamment aux contrats majeurs liés à la transformation numérique de la Société.

Il a recommandé des modifications aux modalités de certaines mesures d'aide ou de protection pour améliorer l'accessibilité aux programmes de la Société pour sa clientèle. Il a poursuivi ses travaux sur la bonification de l'accompagnement des entreprises agricoles et a exercé un suivi sur les activités du bureau de l'expérience client.

Il a de plus dressé le portrait de ses principaux programmes et soulevé des enjeux qui y sont liés afin d'alimenter la réflexion sur la mise à jour des programmes de gestion des risques dans le cadre du renouvellement du Partenariat canadien pour l'agriculture 2023-2028. Le comité a également proposé des critères pour prioriser les programmes à évaluer dans les prochaines années.

Le comité s'est assuré de la continuité du mandat confié à la Société par le gouvernement visant à stimuler les investissements en agriculture et agroalimentaire.

À la lumière des bilans produits dans différents dossiers, il a établi les zones où les efforts doivent se poursuivre ainsi que les travaux qui permettraient de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience au sein de l'organisation. Il a exercé un suivi sur la démarche d'actualisation de l'ensemble des politiques et des directives internes et a amorcé une réflexion sur l'implantation d'une culture d'innovation au sein de l'organisation.

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière

agricole à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2023.

TABLEAU 31 – Liste des dirigeants et leur rémunération

Dirigeants	Rémunération versée en dollars ²⁴	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Société ²⁵	Régimes autoAssurés ²⁴	Rémunération globale pour 2022-2023 ²⁶
Desrosiers, Ernest Président-directeur général	249 003	26 236	2 249	277 488
Houle, André Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	212 579	29 208	1 921	243 708
Picard, André Vice-président au financement	201 244	27 475	1 819	230 538
Caron, Yvon Vice-président aux services administratifs	183 665	24 774	1 661	210 100
Simard, Virginie Vice-présidente à la clientèle	142 570	18 438	1 291	162 299
TOTAL	989 061	126 130	8 942	1 124 133

²⁴ En 2022-2023, le versement d'un montant forfaitaire et de divers ajustements ont été versés concernant les modifications aux conditions de travail des titulaires d'emploi supérieur.

²⁵ Comprend les sommes versées à titre de part de l'employeur aux fins du régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et du régime d'assurances collectives du personnel d'encadrement des secteurs public et parpublic du Québec.

²⁶ Aucune rémunération incitative et allocation automobile n'a été versée au cours de l'exercice.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire. Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration dont huit membres sont désignés par La Financière agricole et un membre est désigné par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Au 31 mars 2023, les neuf sièges d'administrateurs étaient pourvus.

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont approuvés par son conseil d'administration qui veille aussi, avec la contribution de son comité d'audit, au bon suivi de toutes les entreprises partenaires de Capital Financière agricole inc.

En 2022-2023, Capital Financière agricole inc. affiche de bons résultats en termes de nouveaux investissements. Le développement s'est accéléré

lors de la dernière année avec le recrutement d'une nouvelle ressource localisée à Saint-Hyacinthe, qui a permis à Capital Financière agricole inc. de venir compléter sa couverture du territoire et ainsi d'accroître sa présence en Montérégie, un des principaux marchés agroalimentaires au Québec.

L'obtention des autorisations gouvernementales requises a permis de faire progresser substantiellement le projet de recapitalisation de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. a entrepris la révision de son plan stratégique. Le conseil d'administration a également amorcé des travaux visant à bonifier les pratiques de gouvernance de Capital Financière agricole inc.

Enfin, Capital Financière agricole inc. s'est assurée d'offrir un accompagnement soutenu à l'ensemble des entreprises partenaires et de faire preuve de flexibilité auprès de ces dernières dans le contexte inflationniste et de hausse de taux d'intérêt.

Rémunération des dirigeants des personnes morales détenues à 90 % ou plus

TABLEAU 32 – Rémunération des dirigeants des personnes morales détenues à 90 % ou plus – Capital financière agricole inc.

Dirigeants	Rémunération versée en dollars ²⁷	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Société ²⁸	Régimes autoAssurés ²⁷	Rémunération globale pour 2022-2023 ²⁹
Joël Girard Directeur général	154 685	16 325	1 400	172 410

²⁷ En 2022-2023, le versement d'un montant forfaitaire et de divers ajustements ont été versés concernant les modifications aux conditions de travail des titulaires d'emploi supérieur.

²⁸ Comprend les sommes versées à titre de part de l'employeur aux fins du régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et du régime d'assurances collectives du personnel d'encadrement des secteurs public et parpublic du Québec.

²⁹ Aucune rémunération incitative et allocation automobile n'a été versée au cours de l'exercice.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



ERNEST DESROSIERS

Président du conseil
d'administration
Président-directeur général
La Financière agricole



LOUISE LEBLANC

Sous-ministre adjointe à
la formation bioalimentaire
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation***



ÉLISABETH BÉLANGER

Présidente-directrice générale
La Maison Orphée inc.



STÉPHANIE LEVASSEUR

Deuxième
vice-présidente générale
Union des producteurs
agricoles



ISABELLE BOUFFARD

Directrice des recherches
et des politiques agricoles
Union des producteurs agricoles



ANDRÉ PICARD**

Vice-président au financement
La Financière agricole



JACQUES DESMEULES*

Administrateur de sociétés



FRANÇOIS GILBERT**

Président-directeur général
Gilbert Groupe-conseil inc.



JOËL GIRARD

Directeur général Capital
Financière agricole inc.



AUDREY LAURIN

Vice-présidente aux finances
et à l'administration La Petite
Bretonne (Distribution) inc.



VALÉRIE BLANCHET

Secrétaire du conseil

PARTICIPENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

*Président du comité d'audit

**Membre du comité d'audit

***au 31 mars 2023

**AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES**



RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions. D'ailleurs, l'organisation a instauré, depuis 2020-2021, un système d'engagement annuel auprès des employés

en matière d'éthique, de fraude, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. De façon plus particulière pour 2022-2023, une formation a été offerte sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, de façon à sensibiliser le personnel à cet enjeu de nature éthique.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel (logiciel collaboratif) et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière en vertu des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle détermine les conditions et les limites d'application ou en vertu de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein

de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.



Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allègement administratif

Prestation électronique de services

Le nombre de dossiers en ligne consultés continue d'augmenter à un rythme relativement stable. En effet, 15 845 dossiers en ligne ont été consultés en 2022-2023 comparativement à 15 505 en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 2,2 % (2021-2022: 2,7 %; 2020-2021: 3,8 %; 2019-2020: 2,2 %; 2018-2019: 3,4 %).

La participation des clients à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales a contribué à l'augmentation de la consultation du dossier en ligne. En effet, l'inscription et la déclaration des superficies des pratiques appliquées doivent se faire dans le dossier en ligne.

Par ailleurs, on note une amélioration du délai de consultation d'un document une fois qu'il est déposé dans la boîte postale électronique. En effet, en 2022-2023, il s'est écoulé en moyenne 21 jours entre la date de disponibilité du document dans la boîte postale électronique et sa consultation par le client. Ce même délai était de 34 jours en 2021-2022 et de 51 jours en 2020-2021.

Dans quelques années, le projet de transformation organisationnelle et numérique proposera au client un nouvel environnement numérique. Entretemps, le client est invité à optimiser l'utilisation du dossier en ligne actuel. Les résultats du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle indiquent que 88 % des clients se disent satisfaits des services numériques de La Financière agricole comparativement à 89 % l'an dernier. Rappelons que le terme « services numériques » est élargi pour englober le dossier en ligne ainsi que d'autres services numériques tels que les appels automatisés.

Simplification des communications à la clientèle

La Financière agricole s'est engagée à réviser et à vulgariser les lettres destinées à sa clientèle sur une période de trois ans. Au 31 mars 2023, 131 lettres avaient été simplifiées, sur un total de 147 lettres ciblées pour les deux secteurs d'affaires. Le chantier est donc réalisé à 89 %.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

Dans le cadre de l'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, des données d'entreprises déjà détenues par La Financière agricole ont été utilisées afin d'alléger le fardeau des entreprises. Ainsi, les superficies ensemencées déclarées par les entreprises dans le cadre des programmes réguliers ont été récupérées. Une fonctionnalité a aussi permis aux entreprises de consulter leur plan de parcelles agricoles à partir du formulaire de déclaration des superficies ensemencées. Cette déclaration est effectuée par le biais de la prestation électronique de services.

Autre mesure permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

L'ajout d'un formulaire électronique donne désormais la possibilité au client d'évaluer le contenu de chaque page du site Web. Ce moyen permet dorénavant d'ajuster au besoin, et ce, rapidement, les pages ciblées afin d'en optimiser la compréhension. Cette réalisation contribue à l'amélioration des communications et du soutien aux entreprises, ainsi qu'à l'allègement de leurs démarches.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

En début d'année, La Financière agricole a continué ses efforts de mise à jour de sa politique linguistique organisationnelle en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). Elle a entamé certains travaux nécessaires à la mise en place des recommandations de l'OQLF et à l'atteinte de la conformité des orientations gouvernementales. Toutefois, l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, et l'annonce d'une nouvelle politique linguistique de l'État qui allait en découler, ont fait en sorte qu'elle a jugé plus pertinent

et efficace de retarder ses travaux pour pouvoir tenir compte de toutes les nouvelles orientations législatives avant de créer sa propre directive linguistique.

La Financière agricole a continué à agir de façon exemplaire pour maintenir la qualité du français utilisé dans l'administration publique, notamment en retenant les services de réviseurs linguistiques lorsque cela est requis et en finalisant presque totalement son chantier de simplification de sa correspondance.

TABLEAU 33 – Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	625
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	5
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Une section intranet a été créée pour faire connaître le rôle et les responsabilités en matière linguistique du comité permanent, et sa composition

TABLEAU 34 – Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

TABLEAU 35 – Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Une section dans l'intranet aborde la politique linguistique institutionnelle

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Financière agricole doit veiller à la protection des renseignements personnels qu'elle détient au sujet de sa clientèle, des entreprises et de son personnel. Elle doit aussi se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après nommée « Loi sur l'accès ». Pour ce faire, elle a établi une série de règles et de mesures. Le personnel bénéficie d'un soutien continu de la part de professionnels spécialisés en accès à l'information, en protection des renseignements personnels et en sécurité de l'information.

Les demandes d'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès*, les citoyennes et les citoyens peuvent demander l'accès à leur dossier ou à des documents administratifs de La Financière agricole.

En 2022-2023, La Financière agricole a reçu 347 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. Il s'agit d'une hausse de 65 % par rapport à l'année précédente. Parmi les demandes reçues, 97,7 % ont été traitées en 20 jours ou moins et 99,1 % de celles-ci l'ont été dans les délais impartis par la *Loi sur l'accès*, soit en 30 jours ou moins. Ces résultats sont comparables à ceux de l'exercice financier précédent.

TABLEAU 36 – Nombre total de demandes d'accès reçues

Nombre total de demandes reçues	347
---------------------------------	-----

TABLEAU 37 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	33	306	0
21 à 30 jours	3	2	0
31 jours et plus	2	1	0
TOTAL	38	309	0

TABLEAU 38 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	15	298	0	s. o.
Partiellement acceptée	17	7	0	1, 9, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 37, 38, 39, 53 et 54
Refusée (entièrement)	0	1	0	23, 53 et 56
Autres ³⁰	6	3	0	1, 15 et 73

TABLEAU 39 – Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

La sensibilisation et la formation du personnel

Pour assurer la protection de l'information qu'elle détient, La Financière agricole mise sur la compétence et le comportement responsable de son personnel. Dans cette optique, elle privilégie la formation et la sensibilisation de son personnel à cet égard afin de remplir cette obligation.

Au cours de l'année 2022-2023, diverses activités de sensibilisation à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels ont été réalisées, dont les suivantes :

- Rappel annuel auprès de l'ensemble du personnel et renouvellement des engagements de celui-ci à respecter les politiques organisationnelles en matière de gestion du risque de fraude, de protection des renseignements personnels et de cybersécurité ainsi que le Code de déontologie ;
- Signature d'un engagement de confidentialité lors de l'embauche d'un employé ;
- Transmission d'un questionnaire d'autoévaluation à l'ensemble du personnel pour tester les nouvelles connaissances en cybersécurité ;
- Exercices d'hameçonnage ;
- Capsules de sensibilisation liées aux cybermenaces et à la détection des méthodes de manipulation psychologique employées par les pirates informatiques ;
- Lancement d'une formation obligatoire de sensibilisation au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels ;
- L'adoption de deux directives, la première portant sur le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et l'autre sur l'utilisation ou la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques ;

³⁰ Sont comptabilisés dans « Autres » les situations de refus en totalité au motif que la demande est irrecevable, inapplicable ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics, les décisions selon lesquelles aucun document visé par la demande n'est détenu par l'organisation ainsi que les cas de désistement de la part du demandeur.

- La mise à jour de deux directives, la première portant sur l'encadrement des sondages réalisés, et l'autre sur la transmission de renseignements personnels par télécopie ainsi que des formulaires de consentement et de procuration;
- La diffusion d'informations portant sur divers thèmes, dont :
 - La campagne gouvernementale en cybersécurité 2022;
 - Le processus de gestion des cybermenaces, des vulnérabilités et des incidents informatiques;
 - L'hameçonnage : une technique de cyberattaque accrocheuse;
 - Les risques liés au télétravail et les bonnes pratiques à adopter;
 - Le mois de la sensibilisation à la cybersécurité;
 - Un rappel des rôles et des responsabilités des intervenants dans le cadre du processus de gestion des menaces, des vulnérabilités et des incidents;
 - Les principales modifications apportées à la *Loi sur l'accès*;
 - L'utilisation judicieuse des fonctionnalités d'enregistrement de la plateforme TEAMS.

La diffusion de l'information

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), La Financière agricole diffuse sur son site Web les documents ou les renseignements visés.

La communication de renseignements à des tiers

En 2022-2023, La Financière agricole a conclu ou renouvelé 3 ententes ainsi que 16 mandats ou contrats de service portant sur la collecte, la communication ou l'échange de renseignements personnels et confidentiels.

La liste des ententes, des mandats et des contrats de service est présentée sur le site Web de La Financière agricole sous l'onglet « Registres de communication et d'utilisation des renseignements personnels » à l'adresse qui suit :

fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/acces-a-linformation/protection-des-renseignements-personnels.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

En vertu de l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), La Financière agricole dispose d'une Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles, laquelle est disponible dans l'intranet à la section « Éthique ». Celle-ci a été mise à jour en mai 2022. Elle facilite la divulgation par les membres du personnel de La Financière agricole, et ce, en toute confidentialité.

Les organismes publics sont également tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations reçues et traitées conformément à l'article 25 de la Loi. Au cours de l'année 2022-2023, le responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune divulgation.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Reddition de comptes sur la tarification 2022-2023

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services.

En 2022-2023, les revenus de tarification représentent 7,9 % du coût total des frais d'administration des programmes (7,4 % en 2021-2022).

TABLEAU 40 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2022-2023

Biens et services tarifés	Revenus de tarification (000 \$) 2021-2022	Revenus de tarification (000 \$) 2022-2023	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$) 2022-2023	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Programmes de financement	2 830	2 929	35 085	Avril 2016	1
Programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles	239	891	6 519	Avril 2010	1
Programme Agri-stabilité	762	753	5 422	2	2
Programme Agri-Québec	853	857	2 080	Mars 2015	1
Autres tarifs	235	252	s. o.	Avril 2010	1
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts administratifs des programmes	4 919	5 682			

1 = Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3). Toutefois, en vertu de l'article 1 de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre 1-7.1), malgré toute disposition inconciliable, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuel déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3 %.

2 = Tarif fixé par un accord entre les ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre

G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de service octroyés dans son rapport annuel.

TABLEAU 41 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique ³¹	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ³²	18	5 287 691
Total des contrats de service	18	5 287 691

Informations complémentaires

Des informations complémentaires à ce rapport figurent sur le site Web de La Financière agricole aux hyperliens suivants :

- Organigramme :
fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/organigramme-2023-03-31.pdf
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole :
fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/code-deontologie-membres-conseil-administration.pdf
- Déclaration de services à la clientèle :
fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/declaration-de-services-a-notre-clientele/
- Bureaux de La Financière agricole :
fadq.qc.ca/pour-nous-joindre/

³¹ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

³² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

**ÉTATS
FINANCIERS**



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	118
Rapport du comité d'audit.....	119
Rapport de l'auditeur indépendant.....	120
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	122
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	123
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS.....	124
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	125
Notes complémentaires.....	127

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire	159
Rapport de l'auditeur indépendant.....	160
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.....	162
État du résultat global	162
État de la variation du déficit cumulé.....	162
État de la situation financière.....	163
Tableau des flux de trésorerie	164
Fonds d'assurance récolte.....	165
État du résultat global	165
État de la variation de l'avoir net.....	165
État de la situation financière.....	166
Tableau des flux de trésorerie	167
Notes complémentaires.....	168

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2023

La Financière agricole
du Québec



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. Elle doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Brigitte Vachon
Directrice des ressources financières et matérielles

Lévis, le 14 juillet 2023

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.


Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité d'audit a recommandé l'adoption des états financiers audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Marthe Lacroix

Présidente du comité d'audit

Lévis, le 14 juillet 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 juillet 2023

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	364 042	384 060	398 214
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	91 653	131 996	86 716
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 500	3 060	6 182
Droits administratifs et autres revenus	5 394	5 682	4 919
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	435	344	445
Intérêts – Fonds d'assurance récolte	-	-	24
Revenus de placement (note 6)	25 962	43 101	29 157
Quote-part dans le résultat net des participations (note 17)	-	656	(1 338)
Gain sur disposition d'immobilisations	-	11	18
	491 986	568 910	524 337
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	141 817	99 869	146 340
Contribution au Fonds d'assurance récolte	52 243	62 170	45 645
Programme Agri-stabilité (note 7)	38 744	94 202	43 244
Programme Agri-investissement (note 7)	35 123	39 919	35 195
Programme Agri-Québec (note 7)	108 741	119 507	103 992
Programme Agri-Québec Plus (note 7)	9 028	4 187	12 347
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	46 290	38 944	26 760
Programme d'appui financier à la relève agricole	15 000	12 674	12 402
Autres programmes (note 8)	2 821	10 375	25 093
Provision pour garanties de prêts (note 25)	3 475	5 242	4 698
Frais d'administration (note 9)	77 974	72 236	66 642
Intérêts	2 756	1 968	266
	534 012	561 293	522 624
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(42 026)	7 617	1 713
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		799 657	797 944
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)		807 274	799 657

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	815 512	771 714
Créances et revenus de placement à recevoir (note 11)	4 228	3 032
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	84	77
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 13)	21 157	61
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	7 767
À recevoir du gouvernement du Canada (note 14)	168 987	121 055
Prêt et ouverture de crédit (note 15)	40 000	35 005
Placements (note 16)	534 450	594 397
Participations (note 17)	26 842	26 894
	1 611 260	1 560 002
PASSIFS		
Charges à payer (note 18)	25 921	23 024
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	298	-
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 19)	75 476	74 805
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 20)	317 184	314 306
Revenus reportés (note 21)	81 853	76 908
Dû aux Fonds (note 22)	1 338	1 155
Dettes (note 23)	20 040	19 834
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (note 24)	216 024	187 839
Provision pour garanties de prêts (note 25)	58 816	55 383
Provision pour vacances	6 073	5 963
Provision pour congés de maladie	7 710	8 299
	810 733	767 516
ACTIFS FINANCIERS NETS	800 527	792 486
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 26)	6 747	7 171
EXCÉDENT CUMULÉ (note 10)	807 274	799 657
Compte dédié aux garanties de prêts (note 27)		
Obligations et droits contractuels (note 28)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	(42 026)	7 617	1 713
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions	(5 220)	(1 500)	(1 771)
Produit de disposition d'immobilisations	-	11	18
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(11)	(18)
Amortissement	1 876	1 924	1 647
	(3 344)	424	(124)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(45 370)	8 041	1 589
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	792 486	792 486	790 897
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	747 116	800 527	792 486

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	7 617	1 713
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 924	1 647
Gain sur disposition d'immobilisations	(11)	(18)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	-	(1 230)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(267)	(1 253)
Quote-part dans le résultat net des participations	(656)	1 338
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 433	3 889
	12 040	6 086
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement:		
Créances et revenus de placement à recevoir	(1 196)	718
À recevoir des Fonds	(21 096)	91 854
À recevoir du gouvernement du Québec	7 767	(7 572)
À recevoir du gouvernement du Canada	(47 932)	(15 514)
Charges à payer	2 897	6 620
Dû au gouvernement du Québec	298	-
Comptes des participants au programme Agri-investissement	671	5 933
Comptes des participants au programme Agri-Québec	2 878	37 931
Revenus reportés	4 945	(145)
Dû aux Fonds	183	(3 169)
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus	28 185	7 710
Provision relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	(20 682)
Provision pour vacances	110	837
Provision pour congés de maladie	(589)	(1 041)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(10 839)	109 566
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation nette du montant à recevoir de Capital Financière agricole inc.	(7)	(12)
Encaissements de prêt et ouverture de crédit	35 005	30 005
Ouverture de crédit	(40 000)	(35 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	-	1 359
Acquisition de placements	(4 409)	(8 974)
Acquisition de placements en partenariat	708	169
Produit de disposition de placements	64 623	64 422
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	55 920	51 969

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite) de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2023	2022
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 500)	(2 145)
Produit de disposition d'immobilisations	11	18
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 489)	(2 127)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	298	-
Dettes remboursées	(92)	(10 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	206	(10 222)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	43 798	149 186
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	771 714	622 528
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	815 512	771 714
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	815 512	731 401
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	-	335
Acceptations bancaires portant intérêt au taux de 0,62 %, échues le 22 avril 2022	-	14 990
Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,46 % et 0,63 %, échus le 22 avril 2022	-	24 988
	815 512	771 714
Autres renseignements :		
Intérêts payés	1 968	266
Intérêts et revenus de placement perçus	41 958	29 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure aux prêteurs le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant des prêts agricoles ou forestiers ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, la Société administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (« Les Fonds »), lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont : l'établissement des provisions des programmes ; des provisions pour les garanties de prêts et pour les congés de maladie ; ainsi que de la moins-value durable sur les placements. Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

De plus, la direction a procédé à une analyse des hypothèses servant à établir la provision pour garanties de prêts afin de considérer les conséquences de la situation économique actuelle sur celle-ci. Malgré l'incertitude, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'incidence sur les prêts garantis en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les meilleures estimations possibles.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, du prêt et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, des montants dus aux Fonds, des dettes, de la provision pour vacances et, enfin, de la provision pour garanties de prêts.

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur le prêt et ouverture de crédit, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

Charges

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires d'une durée de 90 jours et moins, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Participation dans une entreprise publique et partenariats commerciaux

La participation dans Capital Financière agricole inc., une entreprise publique du gouvernement, ainsi que les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, deux partenariats commerciaux, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de ces entreprises revenant à la Société est comptabilisée aux résultats de l'exercice. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables des entités avec celles de la Société.

Passifs

a) Comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but d'obtenir une certification actuarielle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

La provision spécifique est établie selon une analyse au cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

La variation annuelle de la provision est portée aux charges.

Les garanties de prêts, déduction faite de la provision pour garanties de prêts, sont des instruments financiers hors état de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf celles qui sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non, encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Société s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Contribution du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont accordées en vertu de décrets.

	2023	2022
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle	372 229	372 119
Contribution relative à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	9 360	21 595
Contribution relative au Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	2 364	3 554
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	311
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts :		
Contribution pour l'administration du Programme de financement forestier	107	635
	384 060	398 214

5. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels, le Partenariat canadien pour l'agriculture, pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2023. Le nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial, le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), a été signé le 27 mars 2023. Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, pour une période de cinq ans. La participation au financement des programmes suivants n'est pas modifiée.

	2023	2022
Programmes Agri-protection :		
Contribution aux programmes	38 177	28 695
Contribution à l'administration	10 909	10 391
	49 086	39 086
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 7)	54 685	22 237
Contribution à l'administration	2 834	2 508
	57 519	24 745
Programme Agri-investissement :		
Contribution au programme (note 7)	23 952	21 117
Contribution à l'administration	1 439	1 301
	25 391	22 418
Programme Agri-relance :		
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	282
Contribution à l'administration	-	185
	-	467
	131 996	86 716

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Revenus de placement

	2023	2022
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse)	17 199	23 038
Revenus d'intérêts:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 324	3 628
Placements	255	1 090
Prêt et ouverture de crédit	321	169
Comptes clients	2	2
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	-	1 230
	43 101	29 157

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2023		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement:			
Revenu fixe	2 766	8 170	10 936
Actifs réels	520	-	520
Actions	698	829	1 527
Autres placements	(50)	(224)	(274)
	3 934	8 775	12 709
Gains (pertes) à la vente de placements:			
Revenu fixe	(1 618)	(693)	(2 311)
Actifs réels	332	-	332
Actions	3 194	2 998	6 192
Autres placements	241	-	241
	2149	2 305	4 454
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	36	36
	6083	11 116	17 199

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Revenus de placement (suite)

	2022		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	1 654	2 474	4 128
Actifs réels	283	-	283
Actions	1 085	1 225	2 310
Autres placements	522	(3)	519
	3 544	3 696	7 240
Gains à la vente de placements :			
Revenu fixe	855	141	996
Actifs réels	319	-	319
Actions	7 253	6 924	14 177
Autres placements	303	-	303
	8 730	7 065	15 795
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	3	3
	12 274	10 764	23 038

7. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations des dépenses et de la provision de ces programmes ainsi que la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative.

Au 31 mars 2023, les données financières relatives à l'année de participation 2022 sont en cours de traitement ou non reçues des participants.

Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Autres programmes

	2023	2022
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	7 965	20 931
Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	1 446	2 141
Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques	317	352
Programme de soutien aux entreprises apicoles	234	-
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	163	246
Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine	95	205
Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	62	64
Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales	49	-
Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec	44	37
Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers	-	534
Programme Agri-relance - Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	470
Programme de soutien au secteur de la pomme de terre	-	150
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	-	(37)
	10 375	25 093

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Frais d'administration

	2023	2022
Traitements et avantages sociaux	56 353	54 055
Services professionnels et administratifs	8 610	5 796
Loyers	3 734	3 419
Transport et communications	1 442	1 212
Fournitures et matériel	308	748
Entretien et réparations	109	206
Amortissement des immobilisations	1 924	1 647
	72 480	67 083
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(244)	(441)
	72 236	66 642

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2023	2022
Programmes de financement agricole et forestier	35 085	32 371
Programmes d'assurance récolte et de dommages causés par la faune	18 438	17 317
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 519	6 005
Programme Agri-stabilité	5 422	4 947
Programme Agri-investissement	2 395	2 175
Programme Agri-Québec	2 080	1 937
Programme Agri-Québec Plus	701	718
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	1 395	667
Programme Agri-relance – Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	308
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	-	60
Autres programmes	201	137
	72 236	66 642

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Excédent cumulé

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Le montant maximal de la Réserve ne peut excéder 351 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximal de cette réserve fixé par le conseil d'administration ne peut excéder 2% de l'encours des prêts et s'établit à 133,5 millions de dollars au 31 mars 2023 (2022: 125,6 millions de dollars).

2023			
Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	347 129	125 584	799 657
Excédent de l'exercice	7 617	-	7 617
	354 746	125 584	807 274
Montant transféré aux réserves	(8 503)	886	-
Solde à la fin	346 243	126 470	807 274

2022			
Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	353 147	119 566	797 944
Excédent de l'exercice	1 713	-	1 713
	354 860	119 566	799 657
Montant transféré à la réserve	(7 731)	6 018	-
Solde à la fin	347 129	125 584	799 657

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2023	2022
Compte dédié aux garanties de prêts (note 27)	185 286	180 967
Provision pour garanties de prêts (note 25)	(58 816)	(55 383)
	126 470	125 584

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Créances et revenus de placement à recevoir

	2023	2022
Revenus de placement:		
Caisse de dépôt et de placement du Québec	1 992	997
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres placements	644	605
Ouverture de crédit	169	60
	2 805	1 662
Comptes clients	1 423	1 370
	4 228	3 032

12. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2023	2022
Sans intérêt ni modalité de remboursement	39	32
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année	45	45
	84	77

13. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2023	2022
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 115	61
Portant intérêt au taux 5,173 %, échéant le 13 avril 2023	20 042	-
	21 157	61

14. À recevoir du gouvernement du Canada

	2023	2022
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial relatif aux:		
Programme Agri-stabilité	108 340	72 705
Programme Agri-investissement	25 280	21 361
Programmes Agri-protection	35 190	26 935
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	(116)
Autres	177	170
	168 987	121 055

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Prêt et ouverture de crédit

	2023	2022
Prêt portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 %, échu depuis janvier 2022	-	5
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 septembre 2023, garantie par deux hypothèques mobilières (2022 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échues le 30 septembre 2022)	40 000	35 000
	40 000	35 005

16. Placements

	2023		
	Affectés	Non affectés	Total
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	517 762	16 688	534 450

	2022		
	Affectés	Non affectés	Total
Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,28 % et 0,85 %, échéant jusqu'au 12 septembre 2022	-	62 782	62 782
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	507 911	23 704	531 615
	507 911	86 486	594 397

	2023	2022
Les placements sont affectés aux paiements suivants :		
Garanties de prêts (note 1)	183 201	180 967
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 10)	334 561	326 944
	517 762	507 911

Billets à terme adossés à des actifs

Les billets, dont la valeur nominale totalise 1 311 milliers de dollars (2022 : 1 311 milliers de dollars), portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents. Les billets viennent à échéance au plus tard le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Aux 31 mars 2022 et 2023, les billets encore détenus ont une valeur comptable nulle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

16. Placements (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2023.

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié	183 201	216 147	180 366	217 350
Réserve	351 249	352 959	351 249	362 384
	534 450	569 106	531 615	579 734

17. Participations

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandité ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 900 milliers de dollars (2022: 600 milliers de dollars) et a reçu 1 608 milliers de dollars en distribution de capital (2022: 769 milliers de dollars).

	2023	2022
Capital Financière agricole inc.	16 852	16 464
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.	9 990	10 430
	26 842	26 894

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17. Participations (suite)

Informations financières sommaires :

	2023			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 473	1 043	430	388
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	1 024	218	806	268
	2 497	1 261	1 236	656

⁽¹⁾ Selon les états financiers audités du 31 mars 2023, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

⁽²⁾ Selon les états financiers audités du 30 septembre 2022, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2023.

	2022			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽³⁾	916	2 512	(1 596)	(1 438)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽⁴⁾	1 128	827	301	100
	2 044	3 339	(1 295)	(1 338)

⁽³⁾ Selon les états financiers audités du 31 mars 2022, retraités selon les IFRS.

⁽⁴⁾ Selon les états financiers audités du 30 septembre 2021, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2022.

	2023			2022
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽⁵⁾	18 604	177	18 427	17 997
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽⁶⁾	32 120	5 032	27 088	31 080
	50 724	5 209	45 515	49 077

⁽⁵⁾ Selon les états financiers audités du 31 mars 2023, retraités selon les IFRS.

⁽⁶⁾ Selon les états financiers audités du 30 septembre 2022.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. Charges à payer

	2023	2022
Traitements	2 797	2 934
Avantages sociaux	289	302
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	20 852	14 816
Fournisseurs	1 556	2 339
Programme Agri-stabilité	87	1 318
Programme d'appui financier à la relève agricole	227	79
Programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales	65	990
Autres	48	246
	25 921	23 024

19. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2023	2022
Solde au début	74 805	68 872
Dépôts des participants	34 897	33 485
Contributions versées par la Société	34 709	33 158
Intérêts versés par la Société	379	51
Retraits des participants	(69 314)	(60 761)
Solde à la fin	75 476	74 805

20. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2023	2022
Solde au début	314 306	276 375
Dépôts des participants	100 615	106 308
Contributions versées par la Société	100 966	105 056
Intérêts versés par la Société	1 583	205
Retraits des participants	(200 286)	(173 638)
Solde à la fin	317 184	314 306

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. Revenus reportés

	2023	2022
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	73 229	68 872
Ajustements aux contributions	137	(404)
Contributions versées par les participants	7 381	10 943
Contributions utilisées au paiement du programme	(4 569)	(4 812)
Contributions utilisées provisionnées	1 509	(1 370)
Solde à la fin	77 687	73 229
Contributions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	4 036	3 354
Droits administratifs	130	325
	81 853	76 908

22. Dû aux fonds

	2023	2022
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	865
Fonds d'assurance récolte, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 338	290
	1 338	1 155

23. Dettes

	2023	2022
Dû au ministère des Finances du Québec:		
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, au plus tard le 31 janvier 2047	15 663	15 365
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 129	4 129
Dû au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,16 % (2022: 1,95 % à 3,16 %), remboursables par versements mensuels variant de 646 \$ à 3 372 \$ (2022: 646 \$ à 5 113 \$), échéant jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	183	275
	20 040	19 834

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. Dettes (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2024	67
2025	37
2026	39
2027	40
2028	-
Indéterminés	19 857
	20 040

24. Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

	2023	2022
Programme Agri-stabilité	48 099	37 433
Programme Agri-investissement	38 684	33 474
Programme Agri-Québec	120 144	101 604
Programme Agri-Québec Plus	9 097	15 328
	216 024	187 839

25. Provision pour garanties de prêts

	2023	2022
Solde au début	55 383	51 494
Débours de garanties	(1 819)	(837)
Recouvrement	10	28
Provision pour garanties de prêts	5 242	4 698
Solde à la fin	58 816	55 383

La provision se répartit comme suit :

Provision spécifique	2 851	2 552
Provision générale	55 965	52 831
	58 816	55 383

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 6 673 millions de dollars (2022: 6 279 millions de dollars), dont 11,6 millions de dollars font l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2023 (2022: 6,9 millions de dollars). Le taux d'actualisation utilisé pour établir la provision générale est de 5,8% (2022: 5,1%).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Provision pour garanties de prêts (suite)

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2023		2022	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	6 667 858	730 166	6 267 109	747 643
Ouvertures de crédit	5 300	103 971	12 113	98 490
	6 673 158	834 137	6 279 222	846 133

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit et se répartit comme suit:

	2023	2022
Moins de 5 ans	298 940	296 579
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 208 456	1 099 915
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 924 692	1 835 556
15 ans et plus et moins de 20 ans	2 214 108	2 143 510
20 ans et plus	1 026 962	903 662
	6 673 158	6 279 222

Les soldes en principal et en intérêts des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants:

	2023	2022
Moins de 4 %	2 961 546	5 228 510
Entre 4 % et 5,99 %	2 685 527	48 156
6 % et plus	37 601	1 320
Taux variable	988 484	1 001 236
	6 673 158	6 279 222

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Immobilisations

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	915	832	83
Équipement informatique	2 469	1 866	603
Stations météorologiques	723	472	251
Développement informatique	23 789	18 001	5 788
Améliorations locatives	1 330	1 308	22
	29 226	22 479	6 747

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	891	891	-
Équipement informatique	2 476	1 399	1 077
Stations météorologiques	695	401	294
Développement informatique	22 436	16 726	5 710
Améliorations locatives	1 330	1 240	90
	27 828	20 657	7 171

	2023		2022	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	96	72	-	22
Équipement informatique	23	30	709	32
Stations météorologiques	28	-	47	-
Développement informatique	1 353	-	1 015	-
	1 500	102	1 771	54

Au 31 mars 2023, un montant de 1 057 milliers de dollars (2022: 1 146 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti étant donné que les travaux sont en cours de réalisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Compte dédié aux garanties de prêts

	2023	2022
Solde au début	180 967	171 060
Débours de garanties (note 25)	(1 819)	(837)
Revenus de placement	6 128	12 287
Recouvrement (note 25)	10	28
Produit de disposition de placements en BTAA	-	75
Montant excédentaire	-	(1 646)
Solde à la fin	185 286	180 967

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 331	1 731
Revenus de placement à recevoir	754	516
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	183 201	180 366
	185 286	182 613
Montant excédentaire	-	(1 646)
	185 286	180 967

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de la Société correspondant à la somme de 0,65 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que le prévoit la Politique de capitalisation du Compte dédié. Au 31 mars 2023, aucune contribution n'a été versée par la Société.

Le montant excédentaire représente l'excédent du maximum de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

28. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 18 631 milliers de dollars (2022: 20 262 milliers de dollars). Les options de renouvellement prévues sont incluses dans le solde des obligations contractuelles puisque la direction juge qu'elles seront exercées.

Les engagements à l'égard des subventions à l'investissement concernant le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (SFI), le Programme investissement croissance (PIC) et le Programme investissement croissance durable (PICD) totalisent 105 127 milliers de dollars (2022: 106 179 milliers de dollars). Les engagements dont les montants sont indéterminables pourraient être moindres si certains projets d'investissement ne sont pas réalisés ou si le montant de la garantie autorisée n'est pas utilisé en totalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Obligations et droits contractuels (suite)

Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

	Opérations courantes	PDDR	PADEAQ	SFI	PIC et PICD
2024	12 147	246	4 806	3 973	29 737
2025	4 816	48	2 573	3 019	20 081
2026	1 360	5	910	1 708	6 304
2027	173	-	131	804	17
2028 et suivants	135	-	16	230	-
Indéterminables	-	50	116	957	29 396
	18 631	349	8 552	10 691	85 535

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 10 645 milliers de dollars (2022: 10 154 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard du Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales imputables aux prochains exercices financiers totalisent 49 522 milliers de dollars. Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation de pratiques culturelles établies par le client sur une période maximale de trois ans. Les versements s'échelonnent jusqu'au 31 mars 2026, selon un échéancier annuel indéterminable.

Droits contractuels

En vertu du mandat reçu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, le MAPAQ s'est engagé à verser des sommes pour le financement et l'administration du programme.

Les engagements du MAPAQ à l'égard de la Société et l'échéancier de ces droits contractuels sont les suivants:

2024	20 000
2025	20 000
2026	6 000
2027	5 000
	51 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 861 milliers de dollars (2022: 3 471 milliers de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société définit, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et revenus de placements à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds, des gouvernements du Québec et du Canada, au prêt et ouverture de crédit, aux placements ainsi qu'aux garanties de prêts octroyées. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable, à l'exception des garanties de prêts, pour lesquelles le risque de crédit maximal correspond au montant maximal que la Société pourrait avoir à payer si la garantie était mobilisée, ce qui peut être nettement supérieur au montant de la provision pour garanties de prêts.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux placements est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et du prêt consenti. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances des clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration. La Société est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin de la période. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, des politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée étant donné que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes remboursable au cours du prochain exercice, présentée à la note 22, n'est pas significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peut s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2023, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements, du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et, enfin, des prêts interfonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Le Compte dédié est capitalisé à la hauteur de 185 millions de dollars, la Société juge être peu exposée au risque de liquidité à cet égard. La Société détient également la Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI lui permettant de réduire le risque de liquidité pour les programmes y afférents. Par ailleurs, ce risque pourrait s'accroître pour les opérations courantes si les entreprises participantes aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec étaient dans l'obligation de retirer des sommes importantes de leurs comptes,

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché. Le risque de marché est limité à la valeur comptable des placements dont la juste valeur est supérieure au coût au 31 mars 2023.

Au 31 mars 2023, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

COMPTE DÉDIÉ				
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	52,14 %	43 %	53 %	63 %
Taux	3,57 %	0 %	5 %	10 %
Crédit	29,67 %	21 %	28 %	35 %
Valeurs à court terme	18,90 %	15 %	20 %	25 %
Actifs réels	17,37 %	8 %	16 %	24 %
Immeubles	7,78 %	4 %	8 %	12 %
Infrastructures	9,59 %	4 %	8 %	12 %
Actions	30,04 %	21 %	31 %	41 %
Marchés boursiers	17,88 %	14 %	21 %	28 %
Placements privés	12,16 %	6 %	10 %	14 %
Autres	0,45 %	0 %	0 %	1 %
RÉSERVE				
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	87,84 %	78 %	88 %	98 %
Taux	10,13 %	5 %	10 %	15 %
Crédit	22,56 %	15 %	22 %	29 %
Valeurs à court terme	55,15 %	46 %	56 %	66 %
Actions				
Marchés boursiers	12,13 %	5 %	12 %	19 %
Autres	0,03 %			

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas au cours de la prochaine année. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement particulier, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier ;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier ;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Les risques des fonds spécialisés, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2023		2022	
	Compte dédié	Réserve	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	12,2 %	6,0 %	11,2 %	5,0 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	11,6 %	5,4 %	10,6 %	4,7 %
Risque actif	2,4 %	0,8 %	2,2 %	0,5 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2023, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 35 % pour le Compte dédié (2022: 39%) et 11 % (2022: 15%) pour la Réserve.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements, aux montants à recevoir des Fonds et au prêt et ouverture de crédit. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances et en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

31. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2023			2022
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 685	117 431	(108 746)	9 858
Fonds d'assurance récolte	292 066	14 642	277 424	230 897
	300 751	132 073	168 678	240 755

32. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les Fonds, présentées distinctement dans les états financiers :

	2023	2022
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers	3 637	3 327
Intérêts	7	10
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique :		
Fournitures et communications	1 092	1 389

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont le président-directeur général et les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établi si les parties n'avaient pas été apparentées.



ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2023

Fonds d'assurance stabilisation
des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte





RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte (« les Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

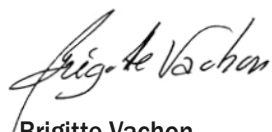
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Brigitte Vachon

Directrice des ressources financières et matérielles de la Société

Lévis, le 14 juillet 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte (les « Fonds »), qui comprennent :

- pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat global, l'état de la variation du déficit cumulé et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- pour le Fonds d'assurance récolte, l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds au 31 mars 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, (« la direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 juillet 2023

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	68 893	91 913
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	99 869	146 340
Intérêts	1 117	35
	169 879	238 288
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	287 052	119 573
Intérêts – La Financière agricole du Québec	344	445
Études des coûts de production	1 015	995
Autres frais	72	166
	288 483	121 179
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	(118 604)	117 109

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
(DÉFICIT CUMULÉ) AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 858	(107 251)
Résultat net et global de l'exercice	(118 604)	117 109
(DÉFICIT CUMULÉ) AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)	(108 746)	9 858

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIF		
Courant		
Encaisse	2 949	25 616
Comptes clients (note 7)	5 736	11 920
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	865
	8 685	38 401
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	1 301	938
Contributions des adhérents reportées (note 8)	2 003	-
Dû à La Financière agricole du Québec (note 9)	21 157	61
Provision pour compensations (note 10)	92 970	27 544
	117 431	28 543
(DÉFICIT CUMULÉ) AVOIR NET (note 11)	(108 746)	9 858
	8 685	38 401
Engagement (note 21)		
Passif éventuel (note 22)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	(118 604)	117 109
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	6 184	(7 082)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	865	3 163
Avances aux adhérents	-	15 386
Autre créance	-	3
Charges à payer	363	(1 076)
Contributions des adhérents reportées	2 003	(11 662)
Provision pour compensations	65 426	1 332
	74 841	64
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(43 763)	117 173
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 096	(91 850)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(22 667)	25 323
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 616	293
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 949	25 616
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	82	28
Intérêts perçus liés aux activités d'investissement	1 038	-
Intérêts payés liés aux activités de financement	301	498

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
PRODUITS		
Contributions des adhérents	42 191	31 845
Contribution de La Financière agricole du Québec	62 170	45 645
Revenus de placement (note 12)	3 430	3 645
	107 791	81 135
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	61 250	102 284
Intérêts - La Financière agricole du Québec	-	24
Intérêts - autres	14	6
	61 264	102 314
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	46 527	(21 179)

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	230 897	252 076
Résultat net et global de l'exercice	46 527	(21 179)
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	277 424	230 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIF		
Courant		
Encaisse	19 409	5 614
Comptes clients (note 7)	456	203
Revenus de placement à recevoir (note 13)	943	684
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 338	290
	22 146	6 791
Non courant		
Placements (note 14)	269 920	233 683
	292 066	240 474
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	1 121	190
Contributions des adhérents reportées (note 8)	2 632	2 703
Provision pour indemnités (note 15)	10 889	6 684
	14 642	9 577
AVOIR NET	277 424	230 897
	292 066	240 474

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	46 527	(21 179)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Indemnités non provisionnées	667	-
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	-	(1 804)
Moins-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	7 762	12 838
	54 956	(10 145)
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(253)	37
Revenus de placement à recevoir	(259)	52
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(1 048)	6
Charges à payer	931	(1 076)
Contributions des adhérents reportées	(71)	1 084
Provision pour indemnités	3 538	(6 365)
	2 838	(6 262)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	57 794	(16 407)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Acquisition de dépôts à participation	(43 999)	-
Disposition de dépôts à participation	-	18 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(43 999)	18 000
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(4)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	13 795	1 589
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 614	4 025
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	19 409	5 614

Renseignements complémentaires au Tableau des flux de trésorerie (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels imprévisibles. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 14 juillet 2023.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

2. Base de présentation (suite)

Jugements, estimations et hypothèses (suite)

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 14 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 10 et 15 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

3. Principales méthodes comptables

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2022 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 11.

Revenus de placement

Les revenus (pertes) sur les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par les Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Classification et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Encaisse

Comptes clients

À recevoir de La Financière agricole du Québec

Charges à payer

Dû à La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance récolte

Encaisse

Comptes clients

Revenus de placement à recevoir

À recevoir de La Financière agricole du Québec

Placements

Charges à payer

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Au coût amorti

Juste valeur par le biais du résultat net

Au coût amorti

a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou les encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu que les instruments financiers sont d'une durée de moins d'un an. La dépréciation des instruments financiers évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière. À chaque date de clôture, l'entité évalue la perte de valeur pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédits attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Classification et évaluation des instruments financiers (suite)

b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- i. les actifs sont détenus à des fins de transactions;
- ii. les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii. les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous les rubriques « Revenus de placement » ou « Pertes de placement » à l'état du résultat global.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteurs d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Classification et évaluation des instruments financiers (suite)

a) Passif relié aux programmes d'assurance (suite)

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessite un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présenté, comme l'exige l'IAS 7 étant donné que les montants au tableau des flux de trésorerie représentent directement ceux qui sont nécessaires au rapprochement.

4. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers du Fonds d'assurance récolte est présentement en évaluation. Ces normes ne seront pas adoptées par anticipation.

IFRS 17 Contrats d'assurance - Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

L'IASB a publié en mai 2017 et modifié en juin 2020 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options de garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente des contrats d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La direction du Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

4. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur (suite)

IAS 1 « Présentation des états financiers » et énoncé de pratiques en IFRS 2, « Porter des jugements sur l'importance relative » Informations à fournir sur les méthodes comptables

En juin 2021, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB. Ces modifications ont pour objectif d'aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Elles visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

Les modifications doivent s'appliquer prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers des Fonds.

5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse sont classés dans le niveau 2 aux 31 mars 2023 et 2022.

6. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par la Société, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 363 054 milliers de dollars (2022: 126 132 milliers de dollars) et les contributions de 244 764 milliers de dollars (2022: 244 812 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 76 002 milliers de dollars (2022: 6 559 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces ajustements peuvent être plus ou moins élevés que le montant estimé puisqu'ils sont inhérents à la provision au programme Agri-stabilité.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

7. Comptes clients

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2023	2022
Contributions	2 125	10 058
Compensations versées en trop	3 611	1 862
	5 736	11 920

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2023	2022
Année d'assurance 2022	5 142	-
Année d'assurance 2021	288	11 056
Année d'assurance 2020	191	681
Année d'assurance 2019	21	36
Année d'assurance 2018	11	21
Antérieures à 2018	83	126
	5 736	11 920

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 54 milliers de dollars au 31 mars 2023 (2022: 4 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	2023	2022
Contributions	408	137
Indemnités versées en trop	48	66
	456	203

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 3 milliers de dollars au 31 mars 2023 (2022: 28 milliers de dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

8. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats pour l'année d'assurance subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

9. Dû à La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2023	2022
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 115	61
Portant intérêt au taux de 5,173 %, échéant le 13 avril 2023	20 042	-
	21 157	61

10. Provision pour compensations

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles pour les produits du secteur animal selon le taux de compensation de l'année d'assurance terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. Les versements des compensations finales sont prévus au cours des deux prochains mois. À la date de préparation des états financiers, la Société a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2023	2022
Solde au début	27 544	26 212
Reprise pour provision excédentaire	(458)	-
Compensations versées non provisionnées	-	762
Compensations versées	(27 086)	(26 974)
Provision de l'exercice	92 970	27 544
Solde à la fin	92 970	27 544

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. (Déficit cumulé) avoir net

Le tableau suivant montre l'évolution de l'avoir net (déficit cumulé) du Fonds par produit assurable :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

PRODUIT ASSURABLE	Excédent (déficit) au 31 mars 2022	Contributions	Compensations	Intérêts Autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2023
Veaux d'embouche	(56 295)	98 857	95 594	1 644	(54 676)
Bouvillons et bovins d'abattage	(2 790)	3 749	(348)	129	1 178
Veaux de grain	(1 537)	4 755	(382)	76	3 524
Porcelets	11 406	15 942	59 078	(94)	(31 636)
Porcs	28 719	15 555	111 119	(503)	(66 342)
Agneaux	2 769	17 651	21 330	128	(1 038)
Céréales et canola	27 586	12 253	661	(1 066)	40 244
	9 858	168 762	287 052	314	(108 746)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Bouvillons et bovins d'abattage	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Veaux de grain	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Porcelets	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Porcs	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Agneaux	2022	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Céréales et canola	2021	1 ^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

12. Revenus de placement

Fonds d'assurance récolte

	2023	2022
Revenus (pertes) de placement des fonds confiés à la Caisse:		
Revenus nets (pertes nettes) de placement:		
Revenu fixe	3 856	1 242
Immeubles et infrastructures	212	46
Actions	1 021	1 655
Autres placements	(182)	68
	4 907	3 011
Gains (pertes) à la vente de placements:		
Revenu fixe	(382)	35
Immeubles et infrastructures	13	1
Actions	5 288	13 276
Autres placements	323	99
	5 242	13 411
Plus-value (moins-value) non réalisée:		
Revenu fixe	(2 456)	(3 400)
Immeubles et infrastructures	1 111	580
Actions	(7 068)	(10 598)
Autres placements	651	580
	(7 762)	(12 838)
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	38	5
	2 425	3 589
Revenu d'intérêts:		
Encaisse	966	35
Comptes clients	39	21
	1 005	56
	3 430	3 645

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

13. Revenus de placement à recevoir

Fonds d'assurance récolte

	2023	2022
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	943	684

14. Placements

Fonds d'assurance récolte

Le Fonds détient des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse qui sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités de règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2023	2022
Placements à la juste valeur (coût 2023 : 256 millions de dollars ; 2022 : 212 millions de dollars)	270 169	234 065
Dû au fonds général	(55)	(42)
Revenus de placement courus et à recevoir	744	342
Revenu net à verser au déposant	(938)	(682)
	269 920	233 683

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2023	2022
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	34 443	19 964
Crédit	60 754	30 726
Valeur à court terme	80 033	94 780
	175 230	145 470
Immeubles et infrastructures	19 872	10 205
Actions	62 681	71 188
Autres placements	12 288	7 223
	270 071	234 086
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	98	(21)
	270 169	234 065

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

15. Provision pour indemnités

Fonds d'assurance récolte

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2023	2022
Solde au début	6 684	13 049
Reprise pour provision excédentaire	-	(47)
Indemnités versées non provisionnées	667	-
Indemnités versées	(7 351)	(13 002)
Provision pour indemnités de l'exercice	10 889	6 684
Solde à la fin	10 889	6 684

16. Opérations entre parties liées

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 6 519 milliers de dollars (2022: 6 005 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 7 375 milliers de dollars (2022: 6 782 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

17. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir des Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de leurs activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, la Société détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux comptes clients, aux revenus de placement à recevoir, aux placements ainsi qu'au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à l'encaisse ou à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2023, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2023	2022
Bovine	91 %	32 %
Agneaux	5 %	3 %
Porcine	2 %	61 %
Céréaliers	2 %	4 %
	100 %	100 %

Fonds d'assurance récolte

	2023	2022
Foin et maïs fourrager	65 %	27 %
Céréales	28 %	55 %
Autres	3 %	1 %
Légumes maraîchers	2 %	3 %
Pommes de terre	1 %	5 %
Sirop	1 %	6 %
Pommes	0 %	3 %
	100 %	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son niveau élevé de capitalisation. Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2023, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	64,89 %	55 %	65 %	75 %
Taux	12,75 %	6 %	13 %	20 %
Crédit	22,47 %	14 %	21 %	28 %
Valeurs à court terme	29,67 %	26 %	31 %	36 %
Immeubles et infrastructures	7,34 %	2 %	8 %	14 %
Actions	27,31 %	17 %	27 %	37 %
Autres	0,46 %	0 %	0 %	1 %

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2023	2022
Risque absolu des portefeuilles réels	9,7 %	8,8 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	9,3 %	8,6 %
Risque actif	1,5 %	1,1 %

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2023, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 27 % (2022 : 31 %).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est peu exposé au risque de taux d'intérêt. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds, réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

19. Risque d'assurance

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification ;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique, comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est géré principalement par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue par le programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société détient des stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

19. Risque d'assurance (suite)

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit pour l'année d'assurance 2022 :

Région administrative	2023		2022	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	2,4 %	6,2 %	2,4 %	3,3 %
Bas-Saint-Laurent	11,2 %	3,7 %	11,4 %	11,9 %
Capitale-Nationale	2,8 %	2,1 %	2,8 %	3,1 %
Centre-du-Québec	12,4 %	5,4 %	12,3 %	7,6 %
Chaudière-Appalaches	17,9 %	7,4 %	18,1 %	6,4 %
Côte-Nord	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,8 %
Estrie	9,1 %	6,6 %	8,9 %	8,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,8 %	0,6 %	0,8 %	0,2 %
Lanaudière	4,9 %	10,7 %	4,8 %	6,8 %
Laurentides	2,7 %	6,5 %	2,6 %	3,2 %
Mauricie	4,2 %	2,7 %	4,2 %	4,1 %
Montérégie	22,2 %	36,2 %	22,2 %	22,5 %
Montréal - Laval	0,1 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %
Outaouais	2,5 %	2,2 %	2,6 %	3,8 %
Saguenay - Lac-Saint-Jean	6,5 %	9,4 %	6,5 %	17,4 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

	2023	2022
Foin et maïs fourrager	34 %	25 %
Céréales	34 %	38 %
Légumes maraîchers	8 %	12 %
Sirop d'érable	7 %	7 %
Légumes de transformation	4 %	3 %
Pommes de terre	4 %	5 %
Autres	9 %	10 %
	100 %	100 %

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

20. Renseignements complémentaires au tableau des flux de trésorerie

Fonds d'assurance récolte

	2023	2022
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	34	21
Intérêts et revenus de placements perçus liés aux activités d'investissement	10 894	14 710
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation	14	6
Intérêts versés liés aux activités de financement	-	24

21. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 1 035 milliers de dollars (2022: 1 015 milliers de dollars). Ce montant sera indexé de 2 % pour chacune des années subséquentes jusqu'au terme de la convention en mars 2024.

22. Passif éventuel

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, amorcé en 2012, impliquant un groupe de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 31 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les pertes financières et les dommages subis en raison, entre autres, des modifications appliquées à la suite de l'étude des coûts de production 2007-2008 pour le secteur porcin en assurance stabilisation et des mesures de redressement qui ont suivi. À ce jour, et suivant le calcul de l'analyse des préjudices communiqué pour chaque demandeur, un montant de 4,5 M\$ serait réclamé à la Société. La Société conteste le bien-fondé de ce recours et le dossier sera entendu par la Cour supérieure à l'automne 2023.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. À la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.





